ACTES

DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES PROVINCIAUX

DE L'ORDRE DES PRÊCHEURS

CÉLÉBRÉ À BOLOGNE

DU 16 JUILLET AU 4 AOÛT 2016

SOUS LA PRÉSIDENCE DU

FRÈRE BRUNO CADORÉ

DOCTEUR EN SACRÉE THÉOLOGIE

MAÎTRE DE TOUT L'ORDRE DES PRÊCHEURS

TRADUCTION FRANÇAISE - 2016

Avertissement. – L'édition officielle des Actes du chapitre général de 2016 de l'Ordre des Prêcheurs est l'édition polyglotte publiée par la curie généralice et intitulée *Acta capituli generalis provincialium ordinis prædicatorum Bononiæ a die XVI iulii ad diem IV augusti MMXVI sub fr. Bruno Cadoré Sacrae Theologiæ doctore totiusque eiusdem ordinis magistro celebrati*. Cette étidtion comprend des textes en latin, en français, en anglais, en espagnol et en italien.

La présente édition est une traduction française réalisée par la curie provinciale de la province de France. Bien qu'elle suive le plus fidèlement posible les textes originaux, elle n'est qu'un outil de travail.

Lettre de promulgation

Prot. 50/16/ 558 Bologna_2016

Mes très chers frères en saint Dominique,

Par la présente lettre, je promulgue les Actes du chapitre général célébré à Bologne (Italie) du 16 juillet au 4 août 2016. Comme l'exprime le Prologue, ce chapitre nous invite à faire de cette année de célébration du Jubilé de l'Ordre et du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, la première étape d'un chemin de renouvellement de notre vocation de prêcheurs. En nous envoyant prêcher la grâce et la miséricorde dans les pas des soixante-douze envoyés par Jésus, le chapitre nous invite à être les uns avec les autres, les uns pour les autres, des veilleurs de cette vocation qui à partir de toutes nos diversités nous établit dans l'unité.

Au terme du chapitre, j'évoquais devant l'assemblée le moment où, dans le premier Livre des Rois, le prophète Elie se tient au flanc de la montagne pour guetter le « passage de Dieu » et finalement le reconnaître dans le « fin murmure d'une brise légère ». Son zèle pour le Seigneur rend le prophète audacieux et, sur cette montagne où il veille, passionné pour l'alliance promise par Dieu, il affronte tremblement de terre, ouragan et feu. Le monde dans lequel nous sommes aujourd'hui envoyés prêcher ne manque pas, hélas, de ces événements qui semblent pouvoir renverser toute sécurité des personnes et des peuples, mettre à mal toute aspiration à bâtir des communautés humaines de paix et de miséricorde, opposer aux quêtes de sagesse et de vie spirituelle des logiques de divisions et d'affrontement. Mais l'audace du prophète n'est pas d'abord d'affronter ces réalités, elle est de savoir reconnaître, au milieu des tourmentes, « le fin murmure » de la Parole de la promesse et du passage de la grâce qui, patiemment, façonne le monde « pour Dieu ». À cette humilité de Dieu répond, en quelque sorte, celle du prophète qui trouve alors la force et l'audace de son zèle et de sa passion pour l'alliance de Dieu.

En bien des lieux, et de bien des manières, les frères et les sœurs de l'Ordre guettent, comme Elie, au flanc de la montagne. Avec celles et ceux à qui les lie l'amitié apostolique, ils font l'expérience des violences absurdes qui divisent, des dialogues incertains entre les cultures ou les religions, des inégalités sociales, de l'hospitalité mutuelle qui se fragilise entre les nations, des crises de confiance à l'égard de la parole et des institutions, des profondes mutations de la communication entre les êtres, de la difficulté à penser ensemble un monde en commun. Partageant avec tant d'autres cette inquiétude du monde, à travers leur engagement apostolique mais aussi leurs propres solidarités familiales et culturelles, ils éprouvent souvent le sentiment que l'évangélisation n'est pas une évidence dans ces contextes. Et qu'il faut avoir la patience de prendre le temps et les moyens d'écouter toujours davantage, l'exigence de sans cesse chercher à comprendre mieux les enjeux de ces réalités complexes, l'humilité d'accepter qu'en bien des circonstances les paroles humaines qui proposent la promesse sont balbutiantes. L'audace apostolique est alors de ne pourtant pas se dérober à l'appel à reconnaître l'œuvre de la miséricorde et de la grâce du salut en ce monde et de prendre le risque de s'offrir pour en être les serviteurs.

C'est en ce sens, je crois, que les Actes de ce chapitre nous invitent à un travail exigeant de *renouveau de notre vocation personnelle et commune*. Les enjeux évoqués plus haut soulignent la nécessité d'accorder tous nos soins à la pastorale vocationnelle et à la promotion des nouvelles vocations pour l'Ordre et toutes les branches de la Famille dominicaine. Mais cet effort prendra toute sa force et tout son sens à la mesure où chacun et tous ensemble, s'engageront dans un renouvellement de la vocation de prêcheurs en ce moment de l'histoire du monde et de l'Église. Dans cette perspective, le chapitre réaffirme le rôle du projet communautaire, des visites des communautés et de l'attention que nous devons sans cesse porter au dialogue entre nous et aux démarches de réconciliation.

L'adjonction d'un nouveau *socius* du maître de l'Ordre pour la vie fraternelle et la formation manifeste l'importance que le chapitre a

voulu donner à cela. Il aura, au sein du conseil généralice, la charge particulière d'aider à la promotion du renouveau de la formation initiale et de la formation permanente à partir de la nouvelle *Ratio formationis generalis*. Il contribuera aussi au travail demandé par le chapitre concernant l'intégration de la réalité du vieillissement comme une étape spécifique du déploiement de notre vocation. Il aura aussi à participer à la poursuite de la réflexion concernant la vocation spécifique des frères coopérateurs dans l'Ordre dont il apparaît avec plus d'évidence aujourd'hui qu'elle est indispensable.

Suivant les intuitions déjà affirmées lors des chapitres de Rome et de Trogir, le chapitre de Bologne a confirmé que le renouvellement de notre vocation appelait à un renouvellement de notre compréhension du lien entre fraternité et mission. C'est en ce sens qu'a été confirmée la restructuration des entités de l'Ordre, désormais identifiées comme provinces (ou vice-provinces) et vicariats provinciaux, en maintenant une certaine participation de ces derniers aux chapitres généraux et en insistant sur leur intégration dans la vie de l'ensemble d'une province et sur leur rôle dans la mission de l'ensemble de l'Ordre. Puisque cette restructuration a comme objectif le renforcement de la synergie entre vie des frères et mission, elle concerne bien plus que la seule définition des entités. Plusieurs aspects ont été mis en évidence par le chapitre. Le premier d'entre eux est la perspective de *la vocation universelle de l'Ordre* – souligné d'ailleurs avec insistance par les jeunes frères étudiants lors de leur rencontre avec les capitulaires au terme de leur pèlerinage sur les pas de saint Dominique. Cet horizon est appelé à habiter le souci apostolique et missionnaire de chaque entité, permettant ainsi de renforcer une figure d'un Ordre qui promeuve toujours davantage la synergie entre les provinces en vue de la mission commune de prédication. Cet horizon est celui qui pourra le mieux animer *l'esprit de collaboration* qui s'est exprimé de bien des manières et à propos de plusieurs dimensions de l'Ordre (pour des collaborations apostoliques, pour la pastorale juvénile et vocationnelle, pour la formation initiale et permanente, pour l'étude, pour la mission d'enseignement et de recherche). Il reste maintenant aux entités et à la disponibilité des

frères à donner une figure concrète à ce désir de collaboration, de croisements interculturels et d'internationalisation affirmé par les capitulaires. Une forte accentuation a été donnée aux *restructurations dans le domaine de l'étude et de la recherche*, en particulier concernant les Institutions sous la juridiction directe du maître de l'Ordre, et de leur articulation avec les divers centres d'étude existant dans les provinces. En ce domaine, deux projets ont été encouragés, l'un en Asie et l'autre en Afrique. La mise en pratique de cette collaboration appelle, de plus, à une certaine créativité permettant de promouvoir une véritable *culture de la solidarité*. Le chapitre a insisté sur la nécessité de se donner les moyens concrets d'une telle solidarité, tant en ce qui concerne l'aspect économique qu'en matière d'assignations, de mobilité, d'élaboration de projets apostoliques communs, d'échanges organisés pendant le temps de la formation initiale. Enfin, les frères capitulaires ont souligné le fait que ce processus de renouvellement des « structures apostoliques » ne devait pas concerner seulement l'organisation générale de l'Ordre mais aussi *chacune des entités dans sa recherche d'une toujours meilleure adaptation de ses structures aux besoins et appels nouveaux de sa mission*. Comment nous donner davantage les moyens non seulement de maintenir les réalités actuelles mais encore d'avoir l'audace de prendre le risque d'initiatives nouvelles, sans craindre l'incertitude que comporte parfois la recherche d'une réponse plus adaptée au contexte et à ses changements ?

Toute cette dynamique de renouvellement a comme finalité la mission de prédication qui, dans le contexte actuel et sous toutes les latitudes, exige une réelle créativité apostolique. Celle-ci doit trouver sa source, sa force et son inspiration dans une exigeante spiritualité de l'écoute et de la rencontre qui doit marquer tant les relations entre les frères que la manière dont ceux-ci entrent en conversation dans le monde. Cette spiritualité doit être au cœur du processus d'élaboration des projets apostoliques des communautés et des provinces. Le chapitre a mis en évidence cinq domaines à propos desquels la créativité apostolique est particulièrement attendue : le dialogue avec les religions et les cultures, l'écologie, le dialogue entre la foi et les sciences, le monde digital et la réalité de l'indifférence. Sur ce dernier sujet, les Actes invitent à

engager un travail de recherche au niveau de l'ensemble de l'Ordre. Il insiste sur des aspects de la vie apostolique qui doivent tout particulièrement retenir notre attention : la dynamique de nouvelles fondations et les choix que cela peut exiger ; les collaborations pour des initiatives apostoliques nouvelles entre les divers membres de la Famille dominicaine (comme par exemple la réalisation de « centres apostoliques dominicains ») et le soutien mutuel que les différentes branches de la famille peuvent s'apporter ; le souci porté en commun des missions nouvelles ou situées en contexte difficile mais importantes pour la prédication de tous ; la participation spécifique des frères coopérateurs à la mission commune ; l'importance des projets internationaux. Le chapitre a voulu aussi encourager tous les frères à s'engager dans un processus de renouveau de la mission actuellement réalisée, soulignant l'importance des réseaux de mission qui se mettent en place depuis le chapitre de Trogir et devraient permettre aux frères d'échanger et de réfléchir ensemble à partir de leur engagement apostolique. Cette dynamique aura l'occasion de s'affirmer encore davantage lors du prochain congrès pour la mission de l'Ordre qui conclura l'année du Jubilé et permettra de promouvoir le dialogue entre la vie apostolique et la réflexion théologique, trait si essentiel, précisément, à notre vocation de prêcheurs.

De la fraternité à la mission, et de la mission à la fraternité. Ce chemin est bien celui qui est ouvert par l'envoi des disciples dans l'Évangile selon saint Luc que commente le Prologue. Lors de notre rencontre avec le pape François, celui-ci insistait sur le lien entre le témoignage et la prédication. Commentant le geste de Dominique vendant ses manuscrits pour prendre soin des pauvres, il nous invitait avec force à nous tenir à l'écoute de la chair vivante du Christ qui a soif d'une parole authentique et libératrice, et à faire que l'écoute de ce cri « j'ai soif » constitue l'axe principal de notre mission et soit le critère fondamental des ajustements de nos « structures ». C'est aussi la clé du renouvellement de notre vocation de prêcheurs de la grâce et de la miséricorde.

En la solennité de saint Dominique

Rome, le 8 août 2016

frère Bruno Cadoré, op
maître de l'Ordre des Prêcheurs

frère Franklin Buitrago Rojas, op
a secretis

Liste des membres du chapitre

Sous la présidence du frère Bruno Cadoré, maître de tout l'Ordre des Prêcheurs, ont pris part au chapitre :

Prieurs provinciaux

fr Jesús Antonio DÍAZ SARIEGO, province d'Espagne
fr Loïc Marie LE BOT, province de Toulouse
fr. Michel LACHENAUD, province de France
fr. Fausto ARICI, province de Saint-Dominique en Italie
fr. Aldo TARQUINI, province romaine de Sainte-Catherine-de-Sienne
fr. Francesco LA VECCHIA, province de Saint-Thomas-d'Aquin en Italie
fr. Johannes BUNNENBERG, province de Teutonie
fr. Martin GANERI, province d'Angleterre
fr. Pawel KOZACKI, province de Pologne
fr. Benedikt Tomáš MOHELNÍK, province de Bohème
fr. Anto GAVRIĆ, province de Croatie, Annonciation
fr. Pedro DA CRUZ FERNANDES, province du Portugal
fr. René L. DINKLO, province des Pays-Bas
fr. Gregory CARROLL, province d'Irlande
fr. Jorge Rafael DIAZ NUÑEZ, province de Saint-Jacques au Mexique
fr. Juan José SALAVERRY VILLARREAL, province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou
fr. Said LEÓN AMAYA, province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie
fr. Javier GONZÁLEZ IZQUIERDO, province de Notre-Dame-du-Rosaire
fr. Javier María POSE, province de Saint-Augustin en Argentine
fr. Kenneth Raymond LETOILE, province de Saint-Joseph aux États-Unis d'Amérique

fr. Frans MICALLEF, province maltaise de Saint-Pie V
fr. André DESCÔTEAUX, province canadienne de Saint Dominique
fr. Mark C. PADREZ, province du Saint-Nom-de-Jésus aux États-Unis d'Amérique
fr. Thomas G. BROGL, province de Germanie supérieure et d'Autriche
fr. James Vincent MARCHIONDA, province de Saint-Albert-le-Grand aux États-Unis d'Amérique
fr. Kevin SAUNDERS, province de l'Assomption en Australie et en Nouvelle-Zélande
fr. Edivaldo António DOS SANTOS, province de Saint-Bartholomé-de-Las-Casas au Brésil
fr. Guido VERGAUWEN, province de l'Annonciation en Suisse
fr. Joseph NGUYEN DUC HOA, province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam
fr. Gerard Francisco P. TIMONER III, province des Philippines
fr. Thomas M. CONDON, province de Saint-Martin-de-Porres aux États-Unis d'Amérique
fr. Carlos Antonio CACERES PEREIRA, province de Saint-Vincent-Ferrier en Amérique centrale
fr. Charles UKWE, province de Saint-Joseph-Travailleur au Nigeria
fr. John KUSUMALAYAM, province de l'Inde
fr. Reginald Adrián SLAVKOVSKÝ, province de Slovaquie

Vice-provinciaux

fr. Armando Alonso VILLALTA SALAZAR, vice-province de Sainte-Catherine-de-Sienne en Équateur
fr. Philippe COCHINAUX, vice-province de Saint-Thomas-d'Aquin en Belgique
fr. Pascal Paulus NAZIR MASIH, vice-province du Fils-de-Marie au Pakistan
fr. Bienvenu NSEKOKO BONGO, vice-province en République Démocratique du Congo

fr Benjamin Sombel SARR, vice-province de Saint-Augustin en Afrique Occidentale
fr Fernando DELGADO FLÓREZ, vice-Province de Bolivie

Vicaires Généraux

fr. Miguel Angel RÍOS VIVANCO, vicariat général de Saint-Laurent-Martyr au Chili
fr. Stanislaus MUYEBE, vicariat général de l'Afrique australe
fr. Vincent LI, vicariat général de la Reine-de-Chine

Délégués des vicariats

fr. Jean Paul KAMAHEU, vicariat d'Afrique Équatoriale - province de France
fr. Mariano GONZALEZ MARTIN, vicariat du Japon - province de Notre-Dame-du-Rosaire
fr. Jean MIYAMOTO, vicariat du Japon - province canadienne de Saint-Dominique
fr. Marcel BRAEKERS, vicariat de Sainte-Rose de Flandres - vice-province de Saint-Thomas d'Aquin en Belgique
fr. Peter PHAM, vicariat du Canada - province de la Reine-des-Martyrs au Vietnam

Délégués des couvents sous la juridication immédiate du maître de l'Ordre

fr. Bernhard BLANKENHORN, couvent des Saints-Dominique-et-Sixte à Rome

Ont également assisté au chapitre :

Les *socii* du maître de l'Ordre et le syndic de l'Ordre

fr. Orlando RUEDA ACEVEDO, *socius* pour la vie apostolique
fr. Michael MASCARI, *socius* pour la vie intellectuelle
fr. Vincent LU HA, *socius* pour les provinces d'Asie et du Pacifique
fr. Krzysztof POPLAWSKI, *socius* pour les provinces d'Europe centrale et orientale
fr. Miguel Angel DEL RIO GONZALEZ, *socius* pour les provinces de la pénisule ibérique et les provinces d'Italie et de Malte
fr. Hilario PROVECHO ALVAREZ, syndic de l'Ordre
fr. Eric SALOBIR, promoteur pour les communications sociales

Frères invités par le maître de l'Ordre

fr. Roberto CLARK, frère coopérateur
fr. Mariusz SKOWRONSKI, frère coopérateur
fr. Jean Jacques PÉRENNÈS, directeur de l'École biblique de Jérusalem
fr. Benjamin EARL, expert en Droit canon

Membres de la Famille dominicaine invités par le maître de l'Ordre

sr. M. Vincenza PANZA, moniale
sr. Marie Juliette KILANIR, moniale
sr. Marie Thérèse CLÉMENT, présidente de *DSI*
sr. Marie-Jean MOUTON-BRADY, Congrégation romaine de Saint-Dominique
M. Hector MARQUEZ, Fraternité laïque
Rev. Jesper FICH, Fraternité sacerdotale
M. Jose Alberto DE BLAS MONCALVILLO, *IDYM*

Modérateurs

fr. Leobardo ALMAZAN
fr. Alain ARNOULD
fr. John O'CONNOR

Secrétaire

fr. Roberto GIORGIS**,** secrétaire général

Ont aidé à ce chapitre :

fr. Alejandro CROSTHWAITE
fr. Juan TORRES
fr. Cristóbal TORRES
fr. Olivier POQUILLON
fr. Thomas-Marie GILLET
fr. Carlos Ma. IZAGUIRRE
fr. José Rafael REYES GONZALEZ
sr. Laetitia YOUTCHENKO
fr. Paul Dominique MASSICLAT
fr. Matthew JARVIS
fr. Carlos QUIJANO
fr. Jean Ariel BAUZA SALINAS
fr. Jesús MOLONGWA
fr. Neil FERGUSON
sr. Marie-Imelda BAUDIN DE LA VALETTE
fr. Sixto CASTRO
fr. Didier CROONENBERGHS
fr. Emilio GARCIA ÁLVAREZ
fr. Bruno CLIFTON

Également présents

fr. MAXIMILIANO CAPPABIANCA, chantre du chapitre général
fr. Daniele DRAGO
fr. Davide PEDONE
fr. Matteo MONTALCINI
fr. Mario ABETE
fr. Alessandro AMPRINO
fr. Daniele CASSANI
fr. Adriano CAVALLO
fr. Andrea CODIGNOLA
fr. Emanuele FACCIOLO
fr. Gregorio KIM
fr. Francesco LOMBARDO
fr. Gianluca LOPEZ
fr. Luca REFATTI
fr. Filippo RUBINI
fr. Massimo VERONESE
M. Florent de SUREMAIN
Mme Maria CAMPONE

Chapitre I : Déclarations

1. Nous faisons savoir que, par une circulaire venant de Rome et datée du 15 novembre 2015, le maître de l'Ordre, frère Bruno Cadoré, conformément aux dispositions du LCO 413, II, a convoqué le chapitre général des prieurs provinciaux, pour qu'il se tienne en la ville de Bologne (Italie) du 16 juillet au 4 août 2016.

2. Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, conformément aux dispositions du LCO 414, a nommé le fr. Roberto Giorgis secrétaire général du chapitre le 14 juillet 2014.

3. Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, fr. Bruno Cadoré, a invité au chapitre général des prieurs provinciaux de Bologne le fr. Roberto Clark et le fr. Mariusz Skowronski, frères coopérateurs, le fr. Jean Jacques Pérennés, directeur de l'EBAF et le fr. Benjamin Earl, expert en Droit Canon.

4. Nous faisons savoir que les membres de la Famille dominicaine ci-après nommés ont assisté, en tant qu'invités du maître de l'Ordre, au chapitre général des prieurs provinciaux de Bologne : sœur M. Vincenza Panza, du monastère de Azzano-S Paolo (Italie), sœur Marie Juliette Kilanir, moniale du monastère de Bambui (Cameroun), sœur Marie Thérèse Clément, Présidente des *Dominican Sisters International*, sœur Marie-Jean Mouton-Brady de la congrégation romaine de Saint-Dominique, M. Héctor Màrquez, président du Conseil international des fraternités laïques dominicaines, Père Jesper Fich des fraternités sacerdotales de Saint-Dominique, M. José Alberto de Blas Moncalvilloe du Mouvement international des jeunes dominicains.

5. Nous faisons savoir que, le 15 juin 2016, le maître de l'Ordre, fr. Bruno Cadoré, a envoyé une lettre au Saint-Père François pour l'informer que le chapitre général de l'Ordre se tiendrait à Bologne.

Rome, le 15 juin 2016.

À Votre Sainteté le pape François, Cité du Vatican

Prot 50/16/417 Bologne 2016

Très Saint-Père,

Comme déjà signalé à Votre Sainteté, l'Ordre des Prêcheurs est en train de se préparer à son chapitre général (chapitre des prieurs provinciaux) du 15 juillet au 4 août 2016. Je me permets de Vous demander, avec humilité, d'accorder Votre bénédiction apostolique aux frères qui se réuniront à Bologne.

Ce chapitre prend place au milieu de notre célébration du VIII^{e} centenaire de la confirmation de l'Ordre par le pape Honorius III. Il s'agit d'une célébration qui a été inaugurée le 7 novembre de l'an dernier et qui se clôturera avec une célébration de l'Eucharistie dans la basilique Saint-Jean-de-Latran le 21 janvier 2017.

Nous regardons cet événement comme une grâce particulière et un appel qui nous engage, surtout parce qu'il coïncide, par la Providence de Dieu, avec l'Année de la miséricorde célébrée dans l'Église universelle. La miséricorde a toujours été au cœur de la prédication dominicaine en suivant l'exemple de saint Dominique, l'Ordre partageant les préoccupations de ce prédicateur de la grâce qui montrait toujours de la compassion pour les pauvres, qui défendait la vérité de la création et la dignité humaine, et prêchait infatigablement le salut des hommes.

Cette période de préparation et le temps du chapitre même sont pour les frères, les sœurs et les laïcs de l'Ordre une période favorable pour répondre avec ardeur à l'appel adressé à

tous les fidèles à vivre la miséricorde toujours et en toute situation. L'Ordre veut apporter sa contribution à la construction de cette « révolution de la tendresse » dont Vous avez parlé.

Pendant notre chapitre auront lieu les journées mondiales de la Jeunesse en Pologne et nous Vous assurons que nous serons en communion avec Vous à un moment si important de la vie de l'Église.

A la fin du chapitre nous aurons la joie de venir à Rome pour être reçus en audience par Votre Sainteté, un événement pour lequel je tiens à Vous exprimer ma gratitude la plus sincère.

En vous remerciant d'ores et déjà pour Votre bénédiction, je désire vous exprimer mes remerciements pour Votre ministère et Vous assurer de ma prière et de mes plus respectueuses et fraternelles salutations.

frère Bruno Cadoré OP,
maître de l'Ordre des Prêcheurs

6. Nous faisons savoir que, le 15 juillet, le Secrétaire d'État de Sa Sainteté le Pape François a envoyé le télégramme suivant au maître de l'Ordre et aux Capitulaires :

frère Bruno Cadoré OP
Maître général de l'Ordre des Prêcheurs
couvent de Sainte-Sabine

A l'occasion du chapitre général des prieurs provinciaux de l'Ordre des Prêcheurs qui a lieu à Bologne dans le contexte du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde, du VIII[e] centenaire de la confirmation de l'Ordre par le pape Honorius III, Sa Sainteté le pape François, en vous adressant sa pensée cordiale et pleine de vœux, invoque les dons de l'Esprit divin, rappelant que l'architrave qui soutient la vie de l'Église est la miséricorde. Tout dans l'action pastorale doit être enveloppé par la tendresse et rien de son annonce et de son témoignage envers le monde ne peut être dépourvu de miséricorde. La crédibilité de l'Église passe par le chemin de l'amour miséricordieux et compatissant qui donne la vie nouvelle et infuse le courage pour regarder le futur avec espoir.

Le Saint-Père souhaite que ceux qui suivent le charisme de saint Dominique, infatigable apôtre de la grâce et du pardon, compatissant envers les pauvres et défenseur acharné de la vérité, témoignent de la miséricorde en la professant et en l'incarnant dans la vie et soient signe de la proximité et de la tendresse de Dieu afin que l'actuelle société redécouvre l'urgence de la solidarité, de l'amour et du pardon. Sa Sainteté, alors qu'elle demande de prier pour son ministère pétrinien par l'intercession de la Vierge du Rosaire et de tous les saints de la Famille dominicaine, vous délivre, à vous et à vos frères capitulaires la bénédiction apostolique demandée en l'étendant volontiers à l'Ordre tout entier.

Du Vatican, le 15 juillet 2016
Cardinal Pietro Parolin
Secrétaire d'État de Sa Sainteté

7. Nous faisons savoir que le fr. Loïc-Marie Le Bot, et le fr. Said León Amaya ont examiné les lettres testimoniales des membres présents le 15 juillet après-midi et le 16 au matin.

8. Nous faisons savoir que le fr. Timothy Radcliffe, ancien maître de l'Ordre, a demandé à être dispensé de participer au chapitre général pour raison de santé.

9. Nous faisons savoir que, le 15 juillet après-midi, au terme de leur pèlerinage « sur les pas de saint Dominique », un groupe de 114 frères et sœurs en formation se sont joints aux capitulaires pour une procession à partir de la Rotonde de la Vierge-du-Mont, emplacement de l'ancien couvent bénédictin, jusqu'à notre couvent de Saint-Dominique. À la fin de la procession, on a chanté les complies et on est allé en procession vers les autels de la Bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Dominique.

10. Nous faisons savoir que le chapitre général a commencé le 16 juillet 2016 par la messe solennelle du Saint-Esprit, concélébrée par les capitulaires et présidée par le maître de l'Ordre, fr. Bruno Cadoré. Les frères étudiants et les sœurs en pèlerinage « sur les pas de saint Dominique » ont également participé à la messe solennelle d'ouverture du chapitre.

Dans son homélie, le maître de l'Ordre a invité les capitulaires à vivre le temps du chapitre en suivant l'invitation de Jésus à ses disciples : « Venez à l'écart, dans un endroit désert et reposez-vous un peu (Mc 6,31). Il a expliqué qu'un chapitre général est un temps pour permettre à l'Esprit Saint d'agir en nous, nous écoutant mutuellement, apprenant de Jésus la compassion, écoutant les espérances des gens auprès desquels nous sommes envoyés prêcher, demandant à l'Esprit Saint de faire de nos communautés des « paraboles de communion ».

11. Nous faisons savoir que le chapitre s'est réuni avec les frères étudiants et les sœurs en pèlerinage « sur les pas de saint Dominique ». Ceux-ci ont exposé au chapitre général quelques-unes de leurs réflexions, propositions et soucis ayant surgi au cours du pèlerinage et qui ont été approfondis dans les échanges en groupe linguistique.

12. Nous faisons savoir que, le 16 juillet, le maître de l'Ordre, après avoir entendu l'avis des capitulaires, conformément aux dispositions du LCO 417 § 1.3, a désigné comme relecteurs du texte des Actes du chapitre général fr. Martin Ganeri, provincial d'Angleterre, fr. Benjamin Sombel Sarr, vice-provincial d'Afrique de l'Ouest et fr. Javier González Izquierdo, provincial de la province du Très-Saint-Rosaire.

13. Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, après avoir entendu les capitulaires, conformément aux dispositions du LCO 4717 § 1.4, a confirmé la répartition, préalablement préparée, des membres et des présidents des huit commissions :

COMMISSION 1 : CRÉATIVITÉ APOSTOLIQUE

fr. James MARCHIONDA (35) (président)
fr. Pawel KOZACKI (10)
fr. Kenneth R. LETOILE (29)
fr. Frans MICALLEF (30)
fr, Guido VERGAUWEN (38) (secrétaire)
fr. Benjamin Sombel SARR (84)
fr. Peter Huong PHAM (40)
fr. Mariusz SKOWRONSKI (10, invité)
Sr. Marie Juliette KILANIR (invitée)
P. Jesper FICH (invité)
fr. Vincent LU HA (40, *socius* du maître de l'Ordre pour les provinces d'Asie et du Pacifique)

COMMISSION 2 : RESTRUCTURATION ET COLLABORATION

fr. Philippe COCHINAUX (39) (président)
fr. Michel LACHENAUD (03)
fr. Johannes BUNNENBERG (08)
fr. Martin GANERI (09) (secrétaire)
fr. Gregory CARROLL (18)

fr. Kevin SAUNDERS (36)
fr. Joseph Hoa Duc NGUYEN (40)
fr. Vincent LI (49)
fr. Bernhard BLANKENHORN (32, délégué des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre)
Sr. Marie Thérèse CLÉMENT (invitée)
fr. Michael MASCARI (35, *socius* du maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle)
fr. Krzysztof POPLAWSKI (10, *socius* du maître de l'Ordre pour les provinces d'Europe centrale et orientale)

COMMISSION 3 : VIE DES FRÈRES, VIE COMMUNE ET GOUVERNEMENT

fr. Fausto ARICI (04) (président)
fr. Jean-Paul KAMAHEU (03) (secrétaire)
fr. Francesco LAVECCHIA (06)
fr. Benedikt Thomàs MOHELNÍK (12)
fr. Anto GAVRIC (13)
fr. Jean MIYAMOTO (31)
fr. Marcel BRAEKERS (39)
fr. Carlos CÁCERES (44)
fr. Reginald Adrián SLAVKOVSKY (83)
fr. Pascal Paulus NAZIR (43)
fr. Bienvenu NSEKOKO BONGO (84)
Sr. Marie-Jean MOUTON-BRADY (invitée)

COMMISSION 4 : CRÉATIVITÉ APOSTOLIQUE

fr. Fernando DELGADO FLOREZ (85) (président)
fr. Jesús Antonio DIAZ SARIEGO (01)
fr. Pedro DA CRUZ FERNANDES (15)
fr. Jorge Rafael DÍAZ NÚÑEZ (19) (secrétaire)
fr. Said LEÓN AMAYA (21)

fr. Mark PADREZ (32)
fr. Jean-Jacques PERENNES (03, invité)
fr. Roberto CLARK (28, invité)
S. Héctor MÁRQUEZ (invitée)
Sr. José Alberto DE BLAS MONCALVILLO (invitée)
fr. Orlando RUEDA ACEVEDO (21, *socius* du maître de l'Ordre pour la vie apostolique)

COMMISSION 5 : VOCATIONS ET RENOUVELLEMENT

fr. Armando VILLALTA SALAZAR (23) (président)
fr. Aldo TARQUINI (05)
fr. Thomas BROGL (34)
fr. Thomas CONDON (42)
fr. Edivaldo Antonio DOS SANTOS (37)
fr. John KUSUMALAYAM (46)
fr. Gerard Francisco TIMONER (41)
fr. Miguel Ángel RIOS VIVANCO (24)
fr. Mariano GONZÁLEZ MARTIN (25) (secrétaire)
Sr. Maria Vincenza PANZA (invitée)
fr. Miguel Ángel DEL RÍO GONZALEZ (01, *socius* du maître de l'Ordre pour les provinces de la Péninsule Ibérique, d'Italie et de Malte)

COMMISSION 6 : LCO

fr. Loïc-Marie LE BOT (02) (président)
fr. Javier GONZALEZ IZQUIERDO (25)
fr. Javier POSE (28) (secrétaire)
fr. Charles UKWE (45)
fr. Benjamin EARL (09, expert en droit canon)

COMMISSION 7 : ÉCONOMIE

fr. André DESCOTEAUX (31) (président)
fr. René DINKLO (17) (secrétaire)
fr. Juan José SALAVERRY VILLAREAL (20)
fr. Stanislas MUYEBE (48)
fr. Hilario PROVECHO ÁLVAREZ (01, syndic de l'Ordre)

14. Nous faisons savoir que, le 16 juillet, le chapitre général a approuvé les modérateurs pour les sessions plénières : fr. John O' Connor de la province d'Angleterre, fr. Leonardo Almmazán de la province de San-Martin aux États-Unis et fr. Alain Arnould de la vice-province de Saint-Thomas de Belgique, qui avaient été préalablement proposés par le maître de l'Ordre.

15. Nous faisons savoir que le chapitre général a approuvé les normes générales de procédure proposées opportunément aux frères capitulaires.

16. Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, frère Bruno Cadoré, a présenté aux frères capitulaires sa *Relatio de statu Ordinis* signée à Rome le 22 décembre 2015 (*cf.* Annexe n° 1).

17. Nous faisons savoir que les *socii* (Assistants) du maître de l'Ordre ainsi que le syndic général et autres officiers de l'Ordre ont présenté leurs rapports respectifs qui ont été mis à disposition des membres du chapitre.

18. Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, fr. Bruno Cadoré, après le chapitre général de Trogir de 2013, a procédé aux nominations suivantes :

Socii (Assistants) :

fr. Miguel Ángel del Río González : *socius* pour les provinces de la Péninsule Ibérique et *socius* pour les provinces d'Italie et de Malte (07.10.14).
fr. Javier María Pose : *socius* pour les provinces d'Amérique latine et des Caraïbes (07.02.14).
fr. Luis Javier Rubio Guerrero : *socius* pour les provinces d'Amérique latine et des Caraïbes (01.04.16), après l'élection du frère Javier Pose comme provincial d'Argentine.
fr. Kzrysztof Poplawski : *socius* pour les provinces d'Europe centrale et orientale (08.10.14).
fr. Orlando Rueda Acevedo : *socius* pour la vie apostolique (19.11.14).

Promoteurs généraux :

fr. Rui Carlos Antunes e Almeida Lopes : promoteur général du laïcat (04.09.13).
fr. César Valero Bajo : promoteur général des moniales (15.01.14).
fr. Michael Christopher Deeb : promoteur de *Justice et Paix* (25.10.14).

Autres officiers :

fr. Florentino Bolo : coordinateur des Fraternités sacerdotales de l'Ordre (12.10.13).
fr. Gaspar Roja Sigaya : archiviste de l'Ordre (16.1013).
fr. Franklin Buitrago Rojas : coordinateur du Jubilé de l'Ordre (23.11.13).
fr. Michael Christopher Deeb : délégué auprès de l'Organisation des Nations Unies (09.01.14).

fr. Viliam Doci : directeur de l'Institut d'histoire de l'Ordre (25.06.15).
fr. Gianni Festa : postulateur général de l'Ordre (17.11.15).
fr. Llewellyn Muscat : secrétaire de la Postulation générale de l'Ordre (14.12.15).

fr. Jose Filipe Da Costa, fr. David Caron, fr. Thomas Moller, fr. Dominik Jurczak, sr. Ragnhild Bjelland : membres ordinaires de la Commission liturgique de l'Ordre (14.07.14) et fr. Joseph Nguyen Van Hien et fr. Manuel Eduardo Solórzano comme membres adjoints (14.07.14).

fr. Augustin Laffay, fr. Luciano Cinelli et fr. Viliam Doci : membres de la commission de renouvellement de l'Institut d'histoire de l'Ordre (14.09.13).

fr. Ignatius Perkins, fr. Roberto Clark, fr. José Bolabato Bolebanza, fr. Jacques Ambec, fr. Joseph Mai Van Tuyen et fr. Maciej Nitecki : comité de coordination pour promouvoir le renouvellement et l'avance des études pour les frères coopérateurs, instauré en 2013 (02.12.13). Fr. Roberto Clark a été nommé président dudit comité.

fr. Carlos Ariel Betancourth, fr. Anto Boks, fr. Richar Ounsworth, fr. Kenneth Siccard, fr. Paolo Venturelli, fr. Richard Ogedengbe (13.02.14) et fr. Adam Sulikowski (20.03.12) comme membres du Conseil économique de l'Ordre.

fr. Dominic Izzo, fr. Roger Houngbedji, fr. Philippe Cochinaux, fr. Juan Luis Mediavilla (09.03.14) et fr. Rolando de la Rosa (13.01.16) comme membres du Conseil de *Spem Miram Internacional.*

Sr. Duncan MacLaren comme membre de la Commission internationale de Justice et Paix (21.07.16)

Sr. Marie-Thérèse Clément, fr. Martin Ganeri, fr. Darren Dias, fr. Jean Druel, fr. Robini Marianti, fr. Orlando Rueda, fr. Michael Mascari comme membres de la Commission pour le dialogue interreligieux (29.09.14).

19. Nous faisons savoir que le 7 janvier 2014, le maître de l'Ordre a promulgué le décret de suppression du vicariat général des Saints-Anges-Gardiens aux Pays baltes et qu'il a attribué la responsabilité de la mission de l'Ordre dans ce territoire à la province de France.

20. Nous faisons savoir que, le 11 mars 2014, le maître de l'Ordre a déclaré que le vicariat général de Saint-Thomas-d'Aquin en Belgique, remplissant les conditions requises pour être une vice-province, jouissait des privilèges et était tenu par les obligations afférentes.

21. Nous faisons savoir que, le 8 août 2014, le maître de l'Ordre a déclaré que le vicariat général de Sainte-Catherine de Sienne en Équateur, remplissant les conditions requises pour être une vice-province, jouissait des privilèges et était tenu par les obligations afférentes.

22. Nous faisons savoir que, le 8 août 2015 le maître de l'Ordre a promulgué le décret par lequel, à partir du 1er janvier 2016, les provinces d'Espagne, d'Aragon et de Bétique s'uniront pour former une seule province appelée province d'Hispanie.

23. Nous faisons savoir que, le 14 septembre 2015, le maître de l'Ordre a promulgué le décret par lequel, à partir du 28 septembre 2015, la maison Sainte-Catherine d'Alexandrie de Saint-Pétersburg a été séparée du vicariat général de Russie et d'Ukraine pour être placée sous la juridiction de la province de Pologne.

24. Nous faisons savoir que, le 25 septembre 2015, le maître de l'Ordre a promulgué le décret de suppression de la province Sainte-

Rose des Flandres et et qu'il a attribué la responsabilité de la mission de l'Ordre sur ce territoire à la vice-province de Saint-Thomas en Belgique. Le décret est entré en vigueur le 27 septembre 2015.

25. Nous faisons savoir que, le 23 novembre 2015, le maître de l'Ordre a promulgué le décret par lequel a été supprimé le vicariat général de Sainte-Croix à Porto Rico et la responsabilité de la mission de l'Ordre sur ce territoire a été confiée à la province de Saint-Louis-Bertrand en Colombie.

26. Nous faisons savoir que, le 23 novembre 2015, le maître de l'Ordre a promulgué le décret par lequel, à partir du 7 juin 2016, a été supprimé le vicariat général de Russie et d'Ukraine et la responsabilité de la mission de l'Ordre sur ce territoire a été confiée à la province de Pologne.

27. Nous faisons savoir que, le 27 novembre 2015, le maître de l'Ordre a promulgué le décret par lequel, à partir du 18 janvier 2016, a été supprimé le vicariat général de Hongrie et la mission de l'Ordre sur ce territoire a été confiée à la province de Teutonie.

28. Nous faisons savoir que, le 31 mai 2016, le maître de l'Ordre a déclaré que le vicariat général de Saint-Pie V de la République démocratique du Congo, remplissant les conditions requises pour être une vice-province, jouissait des privilèges et était tenu par les obligations afférentes.

29. Nous faisons savoir que, le 22 décembre 2013, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre intitulée « *Les laïcs dominicains et la prédication* » .

30. Nous faisons savoir que, le 24 mai 2014, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre intitulée *« Mendiants et solidaires : pour une culture de la solidarité au service de la prédication ».*

31. Nous faisons savoir que, le 2 février 2015, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre intitulée *« Dominique : Gouvernement, Spiritualité et Liberté ».*

32. Nous faisons savoir que, le 21 septembre 2015, le maître de l'Ordre a adressé aux frères de l'Ordre la lettre intitulée *« Du "Propositum" de l'Ordre au projet conventuel de vie apostolique »* (*cf.* ACG Trogir 2013 n° 69).

33. Nous faisons savoir que, le 21 septembre 2015, pour l'ouverture solennelle du Jubilé dominicain, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre *« Envoyés prêcher l'Évangile ».*

34. Nous faisons savoir que, le 1er janvier 2016, le maître de l'Ordre a adressé à toute la Famille dominicaine la lettre *« Malheur à moi si je ne prêche pas l'Évangile ! (ICO 9.16) L'Ordre des Prêcheurs hier, aujourd'hui et demain ».*

35. Nous faisons savoir qu'au cours des trois dernières années le maître de l'Ordre a rencontré, pour une visite canonique, la province San José de États-Unis d'Amérique (du 18/9/13 au 09/10/13), la province d'Inde (du 15/10/13 au 31/10/13), la vice-province de Saint-Augustin d'Afrique (du 05/11/13 au 14/11/13), la communauté de Saint-Clément à Rome de la province d'Irlande (02/12/13), la province d'Irlande (du 03/12/13 au 15/12/13), la province d'Angleterre (du 15/12/13 au 23/12/13), la province de Saint-Thomas en Italie (du 07/01/14 au 20/01/14), la province de Malte et sa communauté en Albanie (du 124/01/14 au 01/02/14), la province de Suisse (du 03/02/14 au 07/02/14), la province de Saint-Dominique en Italie (du 08/02/14 au 21/02/14), la province Romaine de Sainte-Catherine de Sienne (du 14/03/14 au 27/03/14) la communauté de la Très Sainte-Trinité à Rome de la province du Très Saint-Rosaire (31/03/14), la province d'Aragon (du 02/04/14 au 14/04/14), le couvent de Saint-Étienne de Jérusalem (du 16/04/13 au 20/04/13), la province de Bétique (du 27/04/14 au 06/05/14), le

vicariat de la province du Très Saint-Rosaire en Espagne (du 07/05/14 au 15/05/14), la province d'Espagne (du 08/06/14 au 30/06/14), la vice-province de Bolivie (du 18/08/14 au 22/10/14), la province de Teutonie (du 14/09/14 au 29/09/14), la province du Vietnam (du 03/10/14 au 22/10/14), la Province Saint Albert des États-Unis d'Amérique (du 26/10/14 au 27/08/14), le couvent des Saints-Dominique-et-Sixte à Rome (du 29/11/14 au 3/12/14), la province du Nigeria (du 04/12/14 au 22/12/14), la commission Léonine (du 12/01/15 au 15/01/15), le vicariat général de Russie et d'Ukraine (du 01/02/15 au 05/02/15), le couvent de Saint-Albert-le-Grand de Fribourg (du 10/02/15 au 13/02/15), la Biélorussie (du 07/03/15 au 10/03/15), l'université pontificale de Saint-Thomas de Rome (du 23/03/15 au 24/03/15), la province de Bartolomé de las Casas au Brésil (du 14/04/15 au 29/04/15), le vicariat général du Chili (du 30/04/15 au 04/05/15), la province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou et le vicariat Sainte-Rose de la province d'Espagne (du 02/06/15 au 19/06/15), le couvent de la province de France au Caire (du 29/06/15 au 01/07/15), la province de México (du 28/07/15 au 11/08/15), le vicariat de la province de Saint-Dominique en Turquie (du 22/09/15 au 24/09/15), la vice-province du Pakistan (du 30/11/15 au 09/12/15), la maison de la province d'Espagne en Guinée Équatoriale (du 16/12/15 au 18/12/15), le couvent de la province de Toulouse à l'île de la Réunion (du 19/12/15 au 23/12/15), la province de Toulouse (du 15/01/16 au 18/01/16), la province de Colombie (du 22/01/16 au 03/02/16), la province de Bohème (du 28/02/16 au 06/03/16), la province de Tchécoslovaquie (du 13/03/16 au 19/03/16), la vice-province de l'Équateur (du 02/05/16 au 08/05/16), le vicariat général de Notre-Dame Reine de Chine (du 31/05/16 au 11/06/16), le vicariat général d'Afrique du Sud (du 19/06/16/ au 24/06/16).

36. Nous faisons savoir que, pour les secondes visites commencées par les assistants et qui se terminèrent par la présence du maître : la province de Croatie (du 14/01/15 au 24/01/15) le vicariat général de la République démocratique du Congo (du 12/07/15 au 24/07/15), la province de Sainte-Rose des Flandres et la vice-

province de Saint-Thomas-d'Aquin en Belgique (du 21/09/15 au 28/09/15) ; la province du Très Saint-Nom-de-Jésus des États-Unis d'Amérique (du 20/10/15 au 03/11/15), la province d'Autriche et de Germanie supérieure (du 25/11/15 au 29/11/15), la province de Toulouse (11/01/16 au 18/01/16), la province de Pologne (du 07/04/16 au 24/04/16).

37. Nous faisons savoir qu'au cours de ces trois dernières années, le maître de l'Ordre a fait des visites canoniques par la médiation de délégués : le vicariat de Trinidad (du14/09/13 au 23/09/13), les frères de la province d'Angleterre à Grenade et aux Barbades (du 24/09/13 au 29/09/13, la province de Tchécoslovaquie (du 02/10/13 au 09/10/13), le vicariat général de Taïwan (du 05/11/13 au 13/11/13), le couvent de Sainte-Marie Majeure de Rome (du 21/01/14 au 23/01/14), le vicariat général d'Afrique du Sud (du 31/01/14 au 14/02/14), le vicariat de Saint-Vincent-Liem de la province du Vietnam en Amérique du Nord (du 11/06/14 au 26/06/14), l'École biblique de Jérusalem (du 27/04/15 au 29/04/15), le vicariat de l'Angola de la province du Portugal (du 01/06/15 au 05/06/15), le vicariat de la province du Canada au Japon (du 08/04/16 au 16/04/16).

38. Nous faisons savoir qu'au cours des trois dernières années le maître de l'Ordre a fait de nombreuses visites fraternelles et des visites liées à la célébration du Jubilé de l'Ordre, qu'il a participé à différentes réunions internationales de frères et autres membres de la Famille dominicaine : visite de la communauté de Saint-Étienne de Jérusalem (du 16/04/14 au 20/04/14, réunion de l'IEOP à Dublin (du 23/04/14 au 25/4/14), béatification du fr. Giuseppe Girotti (26/04/14), assemblée de la Commission européenne de laïcs (25/05/14), réunion du CIDALC à Cuba (02/06/14), réunion des moniales espagnoles (07/06/14), réunion des prieurs provinciaux des provinces espagnoles (du 01/07/14 au 02/07/14) ; réunion des prieurs provinciaux et vicaires provinciaux à Rome (du 17/07/14 au 11/07/14), congrès de philosophie et de théologie à Oakland, Californie (du 15/07/14 au 20/7/14), réunion de l'IAOP au Kénia

(du 21/07/14 au 24/07/14), chapitre général des sœurs de la Présentation (du 25/07/14 au 28/07/14), *Journées romaines* sur le dialogue interreligieux en Indonésie (du 12/08/14 au 16/08/14), visite des frères et des sœurs en Irak (du 23/10/14 au 24/10/14), célébration de la fête de Saint-Albert-le-Grand à Fribourg (du 14/11/14 au 16/11/14), eucharistie commémorative de l'anniversaire des martyrs belges au Congo (Bruxelles, du 22/11/14 au 23/11/14) visite des frères et sœurs de Bangui (31/03/15 au 08/04/15), réunion de l'IEOP à Madonna dell'Arco (du 09/04/15 au 10/04/15), congrès de Toronto sur la théologie, les dominicains et le concile Vatican II (05/05/15 au 09/05/15, messe de Pentecôte à Toulouse pour inaugurer les célébrations du Jubilé en France (du 23/05/15 au 24/05/15), réunion sur diverses formes de vie consacrée à Taizé (07/07/15 au 11/07/15) réunion sur la formation permanente avec les sœurs en Espagne (du 12/08/15 au 13/08/15), réunion des moniales de "*Europa Utriusque*" à Cracovie (du 03/09/15 au 05/09/15), visite de la communauté des frères en Albanie(du 19/09/15 au 20/09/15), congrès jubilaire sur le père Lagrange (du 23/10/15 au 24/10/15), célébrations jubilaires à Paris (du 11/12/15 au 13/12/15), inauguration de la nouvelle province d'Hispanie (du 02/01/16 au 04/01/16), congrès jubilaire à Zagreb sur le dialogue interreligieux (du 08/01/16 au 10/01/16, célébration jubilaire du CIDALC à Bogota (30/01/16), célébration jubilaire à Paris (du 06/02/16 au 07/02/16), assemblée des fraternités sacerdotales (du 22/02/16 au 24/02/16), congrès jubilaire sur la Parole de Dieu à la PUST (du 25/02/16 au 27/02/16), réunion de l'IEOP à Dubrovnik (du 30/03/16 au 03/04/16), célébration jubilaire à Londres (du 29/04/16 au 30/04/16), célébration jubilaire à Lund (20/05/16 au 22/05/16), eucharistie avec l'école dominicaine de Vechta à Bologne (18/06/16/, célébration jubilaire à Paris (du 25/06/16 au 27/069/16), pèlerinage sur les pas de Saint-Dominique avec les frères étudiants et les sœurs en formation (du 01/07/16 au 14/07/16), congrès des éducateurs dominicains en Espagne (04/07/16).

39. Nous faisons savoir que, depuis le dernier chapitre général, le maître de l'Ordre a promu au grade de maître en Théologie Sacrée

les ffr. Walter Senner et Tiemo Rainer de la province de Teutonie, le fr. Jan Andrzej Kloczowoski de la province de Pologne, le fr. Hisao Miyamoto de la province du Canada et le fr. Miguel de Burgos Núñez de la province d' Hispanie.

40. Nous vous faisons savoir que, du 7 au 11 juillet 2014, a eu lieu une rencontre des prieurs provinciaux et des vicaires régionaux et provinciaux à l' Université Pontificale Angelicum à Rome afin d'étudier le processus de restructuration de l'Ordre.

41. Nous faisons savoir que, le 7 novembre 2015, en la Basilique Sainte-Sabine, le maître de l'Ordre, en présence de nombreux supérieurs majeurs et des représentants de la Famille dominicaine, de membres de la Curie généralice et d'invités de différents ordres religieux, a procédé à l'ouverture solennelle de l'Année Jubilaire du Huitième centenaire de la confirmation de l'Ordre des Prêcheurs.

42. Nous faisons savoir que Sa Sainteté le Pape François a reçu en audience privée le maître de l'Ordre, fr Bruno Cadoré, le 9 septembre 2013.

43.Nous faisons savoir que le maître de l'Ordre, fr Bruno Cadoré, a participé à la XIV[e] Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques qui s'est tenue à Rome du 4 au 25 octobre 2015.

44. Nous faisons savoir que, le 13 octobre 2013, ont été béatifiés nos frères Raimundo Castaño et José María González Solís.

45. Nous faisons savoir que, le 26 avril 2014, a été béatifié notre frère Giuseppe Girotti.

46. Nous faisons savoir que, le 19 septembre 2015, a été béatifié notre frère Pio Alberto del Corona.

47. Nous faisons savoir que, le 17 mai 2015, a été canonisée María Alfonsina Danil Ghattas, tertiaire dominicaine.

48. Nous faisons savoir que, au cours des trois dernières années, Sa Sainteté le Pape François a nommé Monseigneur Malcolm Patrick McMahon archevêque métropolite de Liverpool (Angleterre), Monseigneur Anthony Fisher archevêque métropolite de Sydney (Australie), Monseigneur Christopher Cardone archevêque de Honiara (Iles Salomon), le fr David Macaire archevêque de Fort-de-France, le fr. Carlos Aspiroz Costa archevêque coadjuteur de Bahía Blanca (Argentine), le fr. Lorenzo Piretto archevêque de Smyrne (Turquie) et le fr. Roger Houngbedji archevêque de Cotonou (Bénin).

49. Nous faisons savoir que, au cours de ces trois dernières années, le Saint-Père a nommé le fr. Jorge Angel Saldias Pedraza évêque auxiliaire de La Paz (Bolivie), le fr David Martínez de Aguirre Guinée titulaire du Vicariat Apostolique de Puerto Maldonado (Pérou), le fr. Jorge Giovanny Pazmiño évêque du diocèse d'Ambato (Équateur).

50. Nous faisons savoir que, le 25 février 2014, le maître de l'Ordre, fr. Bruno Cadoré, a été nommé membre de la Congrégation pour les instituts de vie vonsacrée et les sociétés de vie apostolique.

51. Nous faisons savoir que, du 25 au 29 novembre 2014, le maître de l'Ordre, fr. Bruno Cadoré, a participé à l'Assemblée plénière de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique : « *Du vin nouveau dans des outres neuves. Vie consacrée pour les 50 ans de* Perfectæ Caritatis ».

52. Nous faisons savoir que le fr. Gérard Timoner a été nommé membre de la Commission théologique internationale.

53.Nous faisons savoir que le fr. Miroslav Konstanc Adam a été nommé prélat auditeur du Tribunal apostolique de la rote romaine.

54. Nous faisons savoir que Sa Sainteté le Pape François a reçu en audience les membres de ce chapitre général le 4 août 2016 (cf Annexes n° 2 et 3).

55. Nous faisons savoir que le chapitre général a mis fin à ses travaux le 4 août 2016, en la Solennité de Notre Père Saint Dominique, par une

Eucharistie solennelle concélébrée en la basilique Saint-Dominique à Bologne. L'Eucharistie fut présidée par Monseigneur Matteo María Zuppi, archevêque de Bologne. L'homélie a été donnée par le fr. Bruno Cadoré, maître de l'Ordre.

Chapitre II : Avant-propos

Envoyés prêcher la grâce et la miséricorde

56. Par ce chapitre général de Bologne, nous avons initié une nouvelle étape sur notre chemin de prédication itinérante. Nous avons commencé les sessions capitulaires par une rencontre avec les jeunes en formation qui avaient fait un pèlerinage 'sur les pas de saint Dominique' dans le cadre du VIII[e] centenaire de l'approbation de l'Ordre. Cette rencontre nous a encouragés et interpellés. De concert avec eux, nous voulons nous renouveler par l'obtention d'énergies nouvelles là où notre Père est né de nouveau pour une vie définitive. Nous lui demandons de nous accompagner dans cette tâche et, ainsi, de tenir sa promesse 'd'être plus utile à ses frères'.

57. La coïncidence providentielle entre le *Jubilé de l'Ordre* et le *Jubilé extraordinaire de la Miséricorde* nous offre l'opportunité de réfléchir, dans une nouvelle lumière, sur notre vie et notre mission de prêcheurs. Nous sommes dominicains par la grâce de Dieu. Au commencement de ce chemin, on nous a demandé : 'Que demandez-vous ?' Et nous avons répondu : ' la miséricorde de Dieu et la vôtre'. À partir de ce moment, nous avons commencé notre vie dominicaine comblée par la bonté de Dieu et nous exerçons le ministère de la Parole en tant que *misericordia veritatis* (ACG Providence 2001 107). Le Pape émérite Benoît XVI nous rappelle qu'« aucune action n'est plus bénéfique et, par conséquent, plus charitable envers le prochain que de partager le pain de la Parole de Dieu, de le rendre participant de la Bonne Nouvelle de l'Évangile, de l'introduire dans la relation à Dieu » (Message de Carême 2013,n. 3.)

58. Le ministère de la Parole est, de fait, un acte de charité, de miséricorde et de générosité qui nous pousse à partager notre plus grand trésor, la Parole qui s'est faite chair. Vraiment, "la plus grande œuvre de charité, c'est l'évangélisation". L'acte de prêcher ou d'enseigner, nourri par l'étude assidue, est considéré, à juste titre, comme une œuvre de charité et comme l'expression de notre mission prophétique dominicaine. D'autre part, les œuvres de miséricorde corporelles et

spirituelles sont une prédication parce qu'elles proclament l'amour miséricordieux de Dieu.

59. Depuis ses origines, l'Ordre a exercé ce ministère qui n'est autre que la mission à laquelle nous sommes appelés de nos jours : "Nous sommes envoyés pour prêcher l'Évangile". Le dernier chapitre général a indiqué avec précision quelles sont les questions qui vont nous aider à nous renouveler (cf. ACG Trogir 2013 50 et 51).

60. A Bologne, nous nous sommes rappelés ce qui a été précisé à Trogir et nous avons constaté que la prédication de l'Ordre est marquée par quelques clés fondamentales qui soutiennent notre vocation, donnent sens à notre vie et stimulent notre mission, et nous invite à partager l'Évangile avec un monde souffrant. Ces clés se dégagent du texte de Luc 10, 1-20 lorsque les disciples sont envoyés prêcher, car il montre qui les envoie, comment ils sont envoyés, dans quel but ils sont envoyés et quels doivent être les fruits de cet envoi.

« Le Seigneur en désigna encore soixante-douze »

61. Qui les envoie ? Après avoir réuni les douze et les avoir envoyés prêcher le royaume de Dieu, *le Seigneur en désigna encore soixante-douze* pour cette même mission. A présent, c'est Lui qui envoie toute la Famille dominicaine pour proclamer la Bonne Nouvelle comme témoins de ce royaume et qui nous rend participants de la mission apostolique. Nous sommes envoyés prêcher l'Évangile aux hommes et aux femmes de notre temps avec une vitalité toujours nouvelle.

62. Cet envoi se fonde sur la confiance que Dieu a mise en l'Ordre des Prêcheurs. Cette confiance permanente nous renouvelle à chaque moment de l'histoire de l'Église et elle renforce notre relation d'amitié avec le Seigneur ; elle demande la fidélité à l'écoute de la Parole, mais elle requiert aussi une relation confiante avec le monde, un sens de la responsabilité et un engagement vis-à-vis des situations humaines de plus grande vulnérabilité. C'est ainsi que les exigences de l'amitié chez les prédicateurs de la grâce renouvellent notre conversation avec le monde.

63. Une conversation d'amitié avec Dieu et avec le monde rend possible une prédication plus positive ; elle découvre la grâce de Dieu chez tous ceux qui nous entourent ; elle accorde plus d'intérêt aux possibilités de l'être humain qu'à ses limites ; elle apprécie la capacité de l'homme pour le bien et la réconciliation, exprimant ainsi une certaine complicité entre Dieu et le prêcheur.

64. Saint Dominique a envoyé ses frères étudier, prêcher et fonder des couvents, leur manifestant une grande confiance. Ces tâches nous montrent que la vie communautaire, l'étude et la prédication sont fondamentales pour notre identité. Nous prêchons ensemble quand nous prions ensemble, quand nous croyons en notre fraternité et étudions la Parole.

65. Aujourd'hui, l'Ordre assume le défi de renouveler son obéissance à Dieu et à sa Parole qui s'incarne dans le monde. Pour que ce renouvellement soit authentique, nous devons écouter la clameur de l'humanité. De cette façon, notre prédication ne jaillira pas de nous-mêmes mais d'un Dieu qui parle à son peuple.

"Il les envoya deux par deux"

66. Comment sont-ils envoyés ? Le Seigneur nous envoie deux par deux comme pour les soixante-douze. Lui va avec nous, comme avec les disciples d'Emmaüs. Nous sommes envoyés comme communauté, partageant la mission de Dominique avec d'innombrables frères et sœurs qui ont assumé la prédication itinérante au long des siècles en traversant pays et continents. Nous sommes envoyés deux par deux pour une même mission et à partir d'une même profession religieuse, les uns dans le sacerdoce commun et d'autres dans l'exercice du sacerdoce ministériel.

67. Nous avons été envoyés comme frères pour construire des communautés. La vie fraternelle et contemplative fait partie de notre mission. Pour un dominicain, le témoignage d'une vie en communauté peut être difficile à atteindre mais elle devrait être gratifiante pour nous et édifiante pour les autres. La vie fraternelle est constitutive de l'identité du prêcheur. L'unanimité de cœur et d'esprit est une forme éloquente de

prédication puisqu'elle donne crédibilité à la mission. Comment pourrions-nous prêcher l'amour de Dieu sans faire communauté avec les frères ? Car c'est là que nous grandissons et acquérons maturité dans la charité. C'est pourquoi la communauté dominicaine est appelée *sainte prédication*.

68. Jésus, avant de les envoyer deux par deux (Lc 10), avait envoyé les douze proclamer le Royaume et apporter le salut (Lc 9). Les envoyés peuvent varier en nombre, de même les réalités auxquelles ils sont envoyés, mais cela n'altère pas la mission de prêcher la vérité dans la charité (Ef 4,15). Cette mission exige par contre que nous adaptions notre langage afin de communiquer la Parole en dialoguant avec les divers peuples et cultures et que nous renouvelions nos structures pour vivre dans les conditions changeantes du monde actuel.

69. Dès les origines, nous avons été conçus comme une famille et c'est de cette façon que nous devons nous acquitter aujourd'hui encore de notre mission de la prédication, soutenus par la prière de nos moniales, accompagnés par les sœurs de vie apostolique, par la collaboration des fraternités sacerdotales et laïques, par les instituts séculiers et animés par l'esprit des membres du Mouvement de la jeunesse dominicaine. Pendant le chapitre, nous avons partagé les espoirs et les défis des différentes branches de notre famille et nous avons réaffirmé notre communion. Ensemble, nous avons cherché de manière créative quelle était la meilleure manière de répondre à notre vocation.

"Guérissez les malades et dites : le Royaume de Dieu est proche"

70. Dans quel but les envoie-t-il ? Jésus envoie ses disciples en dépendance réciproque avec l'humanité ; il leur dit : "Mangez ce que l'on vous donnera". Nous, prêcheurs, sommes envoyés pour partager le pain de la Parole et prêts à recevoir ce que l'on pourra nous donner ; nourrir par la Parole et être nourris par ceux-là mêmes que nous servons. Ce commandement de Jésus exprime une fragilité. Tel est le paradoxe de la fragilité du prêcheur qui, d'un côté expérimente la force de la Parole de vie qui guérit et relève et, d'un autre côté, la fragilité des moyens dont il dispose pour l'annoncer dans la faiblesse de son existence puisqu'il en

arrive même à dépendre de la bienveillance de ceux qui l'accueillent. C'est dans cette vulnérabilité que le prêcheur expérimente la confiance qui conduit à l'audace du semeur de la Parole. La mystique du prêcheur est donc celle du semeur. Celui-ci sème et prend soin de ce qui a été semé. La germination, la croissance et la récolte dépendent du maître de la moisson et constituent un mystère qui est source d'émerveillement.

71. D'autre part, Jésus vit et partage avec ses disciples, ensuite il les envoie annoncer ce qu'ils ont vécu et partagé avec Lui, c'est-à-dire le Royaume. Étant appelés à la prédication, nous avons été invités à vivre avec Lui, à poser les mêmes actes que Lui. *Contemplari et contemplata aliis tradere* sont les deux pôles de notre vie. Annoncer la proximité du Royaume de Dieu et guérir les malades nous rapproche des lieux où l'harmonie de l'être humain et de nos sociétés est brisée. Là où sont les pauvres et les plus petits, là est Dieu. Sa présence empêche qu'ils soient oubliés et ignorés. Le prêcheur, signe d'espérance et de la bonté de Dieu, devra être là pour y rendre Dieu présent. En chacun de ces plus petits le Christ lui-même est présent. Sa chair se fait de nouveau visible pour que nous, nous le reconnaissions, le touchions et l'entourions avec soin. (cf. *Misericordiae Vultus*, n. 15).

72. En troisième lieu, nous sommes envoyés pour prêcher la miséricorde de Dieu et notre réconciliation avec Lui et avec nos frères (cf. 2 Co 5,20). La prédication dominicaine, à l'instar de celle de Dominique, doit pacifier les relations blessées et apporter la paix au monde. C'est pourquoi nous devons comprendre que la prédication de la miséricorde est une mission de guérison. Notre chemin de prêcheurs est un chemin de guérison intérieure, un chemin de réconciliation au sein des communautés et des provinces. De la sorte, nous louerons, bénirons et prêcherons l'Évangile de la joie, de la paix et de la réconciliation.

73. Finalement, bien que notre prédication doive être salutaire, au long de l'histoire nous avons commis des erreurs qui ont porté préjudice à bien des personnes, y compris à nos propres frères. En ce temps jubilaire, nous avons besoin de nous réconcilier avec ceux que nous avons blessés par nos infidélités, notre orgueil et notre zèle excessif à défendre des questions pas si fondamentales.

“Aux endroits (villes) où Il devait aller”

74. Où les envoie-t-Il ? “Aux endroits où Lui devait aller”. Saint Dominique a prêché la joyeuse nouvelle de la « Parole faite chair » à une époque de confusion dans la foi et de crise dans l’Église. Aujourd’hui, nous vivons dans un monde globalisé où apparaissent diverses réalités complexes. Des endroits du monde sont plongés dans le matérialisme, la sécularisation, l’athéisme, la polarisation politique, le développement économique non solidaire, la marginalisation et l’indifférence, l’individualisme, la violence sociale, la discrimination raciale et les menaces à l’égard de l’institution du mariage et de la famille. Dans d’autres endroits, on vit dans une extrême pauvreté sous la violence de la guerre, de l’abus impuni des droits humains, du fondamentalisme religieux, du terrorisme et de la corruption. Tout cela engendre anxiété et désespérance.

75. Notre prédication se contextualise non seulement selon les endroits où nous sommes mais aussi chez les personnes qui s’y trouvent, chez les hommes et les femmes qui ont besoin de l’annonce de l’espérance fondée en Christ. C’est pourquoi, dans ce chapitre général, l’Ordre se sait engagé vis-à-vis des migrants et des déplacés, des peuples indigènes, de ceux qui professent une autre religion, appartiennent à d’autres églises chrétiennes ou sont indifférents à la foi ; de ceux qui sont oubliés ; des non-nés ; des jeunes et des personnes âgées ; des malades, des prisonniers, des condamnés à mort, etc. Cela nous conduit à renouveler notre engagement pour la vie, la formation et la promotion humaine dans la pastorale universitaire et paroissiale et dans le monde de la santé.

76. Actuellement, l’Ordre se sait envoyé à prêcher dans le « continent numérique », réalité qui, elle aussi, a besoin d’être évangélisée. Les avancées technologiques nous offrent un puissant instrument de prédication. Internet et les réseaux sociaux sont devenus une nouvelle chaire qui nous est utile pour l’annonce de l’Évangile et pour la promotion du dialogue et de l’échange dans une société polarisée et divisée.

77. Notre prédication motivée par la miséricorde ne peut être étrangère à la réconciliation entre l’humanité et la création. Les changements écologiques globaux ont avancé rapidement, ces dernières années, affectant les plus pauvres et les plus vulnérables. La sensibilité face à ce défi s’accroît. Le Pape François, dans son encyclique *Laudato Si*, lance un appel à l’action

responsable sur la terre et à la nécessité d'un "équilibre écologique" pour le bien commun.

"Ils revinrent tout joyeux"

78. Quels vont être les fruits de cet envoi en mission ? Les disciples revinrent tout joyeux après avoir accompli leur mission. En cette année jubilaire, nombreux sont les motifs de joie pour l'Ordre. Nous rendons grâces à Dieu pour ces motifs, parce que sa mission est toujours d'actualité ; parce que Dieu nous ouvre de nouveaux champs de prédication ; parce qu'il nous bénit par la vocation de nous tous qui sommes déjà dans l'Ordre et aussi pour ceux qui s'intègrent à notre famille.

79. Les disciples reviennent tout joyeux sachant que la prédication n'est pas une simple annonce mais un engagement pascal : mourir à soi-même pour annoncer la vie. Le prêcheur donne peu à peu sa vie tandis qu'il chemine. Certains le feront jusque dans des situations de violence et de rejet ; d'autres, dans le silence, rendent témoignage à la Pâque en s'efforçant quotidiennement d'être fidèles à leur vocation ; et, tout au long de l'histoire, de façon plus sublime, certains membres de notre famille ont versé leur sang comme le frère Pierre Claverie, O.P., qui fut assassiné il y a vingt ans parce qu'il servait l'Évangile dans une société fracturée. Cependant, les uns et les autres furent remplis de joie car ils comprenaient que la "valeur" d'une vie réside dans la capacité de la donner pour les autres.

80. Sur le chemin de la prédication, tout n'est pas facile. Il y a beaucoup de poussière sur les sandales des prêcheurs et elle doit être secouée. Nous devons nous déprendre de l'individualisme, des infidélités, du défaut d'identité, de la crainte, de l'auto-référence, quand nous oublions que nous sommes les serviteurs d'une mission commune. Nous accrocher à nos offices, à nos lieux et nos communautés, privilégier une pastorale de préservation peu créative, peut diminuer notre audace dans la prédication. Comme nous le disions précédemment, tout n'est pas favorable sur les lieux de prédication et cela peut générer chez le prêcheur des attitudes négatives de découragement desquelles on doit aussi se déprendre. "Secouer nos sandales" est important pour que rien ne vienne altérer notre joie.

81. La joie des disciples ne procède pas tant de ce qu'ils ont fait par eux-mêmes que d'avoir servi l'humanité "au nom de Jésus". Revenir comme disciples du côté du maître ne veut pas dire qu'on oublie le monde mais qu'on vient partager les blessures des gens avec Jésus. C'est ce que fit Dominique : "Après avoir parlé de Dieu aux hommes, il parlait des hommes avec Dieu". Entreprendre le chemin de retour vers Dieu, c'est recentrer nos vies sur Celui qui nous a envoyés. Telle est *la vera laetitia praedicatoris.*

'Rien ne pourra les atteindre. Leurs noms sont inscrits dans le ciel'

82. Saint Dominique n'a laissé aucune homélie écrite. De lui nous n'avons que peu d'écrits, mais toute sa vie est une prédication et l'Ordre qu'il a fondé est sa plus belle homélie. Aujourd'hui, nous, dominicains, nous devons nous sentir partie prenante de cette *praedicatio* de saint Dominique, car nous sommes la parole par laquelle il continue de prêcher dans l'histoire.

83. Le premier chapitre général de l'Ordre s'est tenu à Bologne ; ici même, célébrant le VIII^{e} centenaire, nous faisons mémoire avec reconnaissance de l'action de l'Esprit et nous implorons la grâce providentielle et la miséricorde de Dieu pour poursuivre la mission à laquelle nous avons été appelés.

84. L'avenir se présente devant nous avec de nombreux défis et tâches. Cependant, l'Ordre renouvelle sa confiance en Dieu et son espérance dans l'engagement des frères, particulièrement des plus jeunes, car nous sommes conscients que nous avons une grande histoire à conter et un grand avenir à construire. C'est pourquoi, en ce Jubilé, nous nous sentons de nouveau envoyés pour louer, bénir et prêcher.

Chapitre III : Créativité apostolique

Une spiritualité de l'écoute

85. *[Declaratio]* Attentifs aux *signes des temps*, les dominicains se trouvent à tout moment en dialogue avec la Parole de Dieu, l'Église, le Peuple de Dieu, l'Ordre et la Famille dominicaine, ainsi qu'avec un large spectre qui est celui des autres religions et cultures. Être « en dialogue » signifie écouter tout autant que parler. Nous sommes mis au défi de rester ouverts à la vérité de l'autre dans chaque dialogue.

86. *[Exhortatio]* Nous exhortons tous les membres de l'Ordre à se faire l'écho des paroles du Pape François au conclave qui a précédé son élection : le plus grand malheur qui peut s'abattre sur l'Église est qu'elle soit autoréférentielle, une sorte de narcissisme théologique dans lequel l'Église est tentée de croire et d'agir comme si sa lumière venait d'elle-même et non pas du Christ.

87. *[Commendatio]* Nous recommandons à tous les membres de l'Ordre d'être ouverts au dialogue à travers une écoute humble, patiente, empathique, consciencieuse, critique, reconnaissante et pleine de compassion, pratique et avisée ; une écoute qui soit ouverte à la vérité de l'autre.

88. *[Commendatio]* Dans l'espoir d'améliorer la communication fraternelle entre nos communautés et de contribuer positivement à travers notre prédication à la qualité des discours de notre société actuelle, nous recommandons aux promoteurs de la formation permanente d'encourager les communautés à étudier l'art du débat (*disputatio*) dans la vie dominicaine et de participer à des conférences et discussions sur ce sujet, si possible en dehors de nos propres couvents et maisons.

89. *[Commendatio]* Nous recommandons d'organiser des échanges dans toutes nos communautés sur la dialectique de la 'reconnaissance de la diversité' et de la 'diversité réconciliée'. Nous demandons aussi aux supérieurs de chercher de nouvelles manières pour encourager la communication entre les frères, spécialement entre ceux qui s'opposent sur des différences et des conflits ecclésiologiques.

90. *[Commendatio]* Nous demandons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires provinciaux, de préparer les chapitres et assemblées en organisant des temps de réflexion sur la Parole de Dieu, l'étude et l'analyse des réalités sociales et des défis principaux des Églises locales.

Le soin de la Création

91. *[Declaratio]* Les changements écologiques globaux du monde d'aujourd'hui nous appellent à des changements radicaux dans notre style de vie et dans les pratiques modernes de production et de consommation. Le souci de la nature est inséparable de la justice à rendre au plus vulnérable pour la bonne entente sociale et la paix intérieure. Ayant tout ceci à l'esprit, nous devrions accorder une attention particulière à l'amoncellement des sous-produits de la technologie comme les déchets nucléaires.

Dans les dialogues entre Jésus et ses disciples, notons son invitation à reconnaître la relation que Dieu comme Père entretient avec chacune de ses créatures, rappelant avec tendresse que pas une d'entre elles ne Lui est étrangère ou loin de Lui.

92. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs provinciaux et leurs conseils à inclure des études complémentaires sur l'environnement dans les programmes de leur *Ratio Studiorum Particularis*, ayant le souci des différents niveaux de l'« équilibre écologique » indiqués dans l'encyclique *Laudato Si'* : équilibre interne en soi-même, équilibre en

solidarité avec les autres, équilibre naturel avec les autres êtres vivants et équilibre spirituel avec Dieu.

93. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs et supérieurs à inclure une analyse d'impact environnemental du style de vie de leurs communautés lorsqu'ils organisent des projets communautaires.

Renouveau de la Mission

94. *[Declaratio]* Tous les frères écoutent la Parole de Dieu pour entendre les cris et les détresses du Peuple de Dieu. Cette écoute doit inspirer le choix et la mise en oeuvre de leurs activités apostoliques.

Migration

95. La migration a atteint un sommet dramatique aujourd'hui. Beaucoup de pays ont fermé leurs frontières, même dans les cas où le droit d'asile est le plus évident.

96. *[Gratiarum actio]* Nous remercions les communautés de l'Ordre qui ont accueilli des réfugiés.

97. *[Exhortatio]* Nous exhortons toutes nos communautés à accueillir et à aider des réfugiés en fonction de leurs ressources et possibilités.

Populations indigènes

98. *[Declaratio]* Dans beaucoup de parties du monde, des populations indigènes ont pu garder leurs traditions grâce à la force vitale qui leur vient de leurs ancêtres et des valeurs communautaires. Cependant, aujourd'hui, elles sont sujettes à des pressions sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses, qui menacent leur existence et leur bien être.

99. *[Exhortatio]* Prenant en exemple la compassion de saint Dominique, nous exhortons les frères à participer activement à la protection des populations indigènes à travers des gestes de solidarité envers elles et l'annonce de l'Évangile de Jésus Christ.

Dialogue inter religieux

100. *[Declaratio]* Nous relevons avec inquiétude la montée des fondamentalismes, la croissance de la peur et de la violence en différentes parties du monde.

101.*[Declaratio]* Les nouveaux développements dans le monde musulman constituent un défi pour notre mission. Nous encourageons les communautés qui vivent et travaillent au contact de fortes majorités musulmanes. Nous les remercions pour leur témoignage. Leurs expériences, qui devraient être connues et appréciées à travers toute la Famille dominicaine, montrent de manière crédible, comment nous pouvons exercer notre mission dans une « humanité plurielle » (Pierre Claverie, OP), apprendre de la culture et de la religion de l'autre et nous engager dans un dialogue constructif.

102. [*Gratiarum actio*] Nous remercions les frères de l'IDEO (Institut Dominicain d'Études Orientales) pour leur travail remarquable dans le champ du dialogue entre l'islam et le christianisme et pour leurs programmes dans les études islamiques pour les dominicains en formation. Nous remercions également le Centre de la Paix de Lahore.

103. *[Commendatio]* Nous demandons que les provinces prennent en considération l'envoi de frères au Caire pour profiter du programme de formation offert par l'IDEO. Nous demandons de plus que les frères déjà formés aux études islamiques partagent leur savoir et leurs expériences avec leurs provinces, par exemple lors des journées d'études, des assemblées provinciales et/ou autres occasions.

104. *[Commendatio]* Considérant l'importance de la présence dominicaine en Turquie à la fois historiquement et actuellement, nous demandons que le maître de l'Ordre soutienne et assiste le prieur provincial de Saint-Dominique (Italie) et son conseil pour préciser les objectifs, les besoins et les opportunités de ministère, tout cela afin de réaliser la collaboration requise pour permettre à une présence dominicaine de se maintenir de manière soutenable.

105. *[Declaratio]* Durant le chapitre général de 2016 à Bologne, les capitulaires ont fait mémoire du vingtième anniversaire de la mort de notre frère Pierre Claverie OP, évêque d'Oran en Algérie, qui fut assassiné le premier août 1996.

Sachant que sa cause en béatification ainsi que celle de dix-huit autres martyrs de l'Église d'Algérie a été ouverte par le diocèse d'Alger, les pères du chapitre souhaitent exprimer leur profonde gratitude pour le témoignage de notre frère, souhaitant suivre son exemple et son engagement dans une « humanité plurielle ».

En ce moment de notre propre histoire, nous sommes honorés de pouvoir offrir le soutien de notre prière à la cause de sa béatification.

Apostolat des centres-villes

106. *[Declaratio]* Le chapitre général de Trogir a parlé de la pastorale dans les centres-villes : « Offrir des espaces de rencontre et d'écoute aussi bien à ceux qui vivent dans la solitude et sont abandonnés qu'à ceux qui ne fréquentent pas habituellement nos églises » (ACG Trogir 2013 111 §4). Etant données les réalités sociologiques de nombreuses villes aujourd'hui, les personnes désavantagées économiquement sont souvent poussées à l'extérieur des centres-villes et jusqu'aux périphéries. Ceci pourrait éventuellement éliminer des classes sociales entières.

107. *[Exhortatio]* Nous exhortons les communautés auxquelles une église, une paroisse ou un centre culturel a été confié, à rester attentives à la diversité du public à qui elles s'adressent, afin que leur prédication de la charité atteigne chacun, y compris les plus désavantagés. Ceci peut être fait de différentes manières : en organisant des conférences sur des sujets économiques et sociaux et en participant à diverses actions de solidarité.

Centres de ministère dominicains

108. *[Declaratio]* Aujourd'hui, les Frères prêcheurs font face à des défis comme la diminution des effectifs, le manque de mission commune, un individualisme excessif, pour n'en citer que quelques uns. Néanmoins, en cette année jubilaire du VIII[e] centenaire, nous sommes convaincus que nous disposons des ressources pour nous renouveler et affronter le futur.

Étant donné les recommandations des derniers chapitres pour une plus large collaboration dans le ministère et en étant conscients des restructurations envisagées actuellement afin de nourrir une vie communautaire plus saine :

109. *[Declaratio]* Beaucoup de nos couvents ont été et sont encore aujourd'hui des centres dominicains de valeur où s'exprime dans le contexte de la vie communautaire une riche palette de ministères. De tels modèles peuvent nous servir encore aujourd'hui. En tant que centres d'apostolat dominicain, ils peuvent offrir une large variété de ministères et permettre une plus grande collaboration de la Famille dominicaine ; ils peuvent aussi contribuer au renouveau en cours de la vie commune et du projet communautaire.

110. *[Commendatio]* Sachant que quelques grands lieux de ministères de ce type existent déjà, nous demandons que les prieurs provinciaux et leurs conseils renforcent ces communautés de toutes

les façons possibles et envisagent l'établissement de nouveaux centres de ce type. L'ouverture de ces nouveaux établissements pourrait réclamer la fermeture d'autres missions, peut-être plus modestes.

111. *[Commendatio]* Nous demandons que les provinces et vice-provinces travaillent ensemble dans l'établissement de tels centres, en élargissant le propos jusqu'à la possibilité de créer des centres internationaux. Nous leur demandons aussi d'inviter d'autres branches de la Famille dominicaine à y collaborer.

Le Rosaire et les Pèlerinages

112. *[Declaratio]* Le Rosaire est un moyen apostolique important qui rassemble des personnes de diverses origines. C'est aussi un instrument précieux pour les personnes en situation de grande souffrance (maladie, prison, exil, etc.)

113. *[Commendatio]* Nous demandons que les promoteurs provinciaux du Rosaire renouvellent de manière créative l'apostolat du Rosaire avec les moyens modernes de communication, en collaborant avec la Famille dominicaine et en intégrant les plus jeunes frères.

Ministère paroissial

114. *[Declaratio]* Des évêques confient des paroisses aux provinces et vice-provinces pour tirer profit du charisme d'enseignement de l'Ordre. Bien que des curés soient nommés, il convient que cet apostolat soit assumé de façon communautaire.

115. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères qui travaillent en paroisse à se mettre à l'écoute attentive des besoins des croyants pour faciliter la fraternité chrétienne, pour œuvrer en faveur de la solidarité et de l'unité de la paroisse, tout cela étant au service de l'Évangile.

Éducation et Évangélisation

116. *[Declaratio]* L'apostolat de l'enseignement est un lieu privilégié pour prendre contact avec les jeunes générations qui vont assumer des responsabilités dans la société au milieu de réalités qui engendrent l'appauvrissement et l'exclusion des personnes. Face aux situations de violence, du terrorisme, du fondamentalisme, des migrations forcées, de l'absence de reconnaissance de la dignité des personnes et de la destruction des valeurs humaines, l'évangélisation et l'accompagnement des étudiants est indispensable.

117. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères engagés dans la pastorale étudiante et dans les universités à encourager parmi les étudiants eux-mêmes une réflexion sur les réalités actuelles et à promouvoir une formation sur les valeurs chrétiennes fondées sur *misericordia veritatis*.

118. *[Exhortatio]* Nous encourageons les provinces et vice-provinces à continuer le développement du Processus de Salamanque comme le chapitre général de Trogir l'a demandé (cf.ACG Trogir 2013 112-113).

L'Étude comme mission de l'Ordre

119. *[Declaratio]* Dans l'Ordre des prêcheurs, prêcher la vérité est le but apostolique de l'étude. En conséquence, l'Ordre a besoin d'excellents programmes académiques pour le bon accomplissement de sa mission.

120. *[Commendatio]* Nous demandons aux prieurs provinciaux et aux régents des études d'encourager les frères en formation dans les études bibliques à utiliser les ressources offertes par l'École Biblique de Jérusalem telles que la préparation aux examens de la Commission Biblique, les doctorats et les cours d'été.

121. *[Commendatio]* Nous demandons aux provinces qui ne l'auraient pas encore fait d'établir des ateliers de prédication incluant les expériences qu'offre une prédication plus adaptée aux besoins et aux demandes du monde moderne comme la *Retraite dans la ville* ou *GodzDogz*.

Apostolat des prisons et du monde de la santé.

122. *[Declaratio]* De nombreux frères exercent un ministère dans les prisons et le monde de la santé. Ils accompagnent ceux qui traversent ces situations difficiles ainsi que leurs familles. Cet apostolat s'accomplit aux frontières de la vie et de la mort.

123. *[Exhortatio]* Nous exhortons les autres frères de leurs communautés à les encourager dans leur ministère.

124. *[Gratiarum actio]* Nous remercions tous les frères appelés à prêcher en prison ou en hôpital pour l'espérance et l'accompagnement qu'ils apportent.

Projet communautaire

125. *[Declaratio]* La célébration du jubilé de l'Ordre nous stimule à élargir notre capacité à écouter la Parole de Dieu et donc à voir d'une nouvelle manière l'humanité qui crie vers la vie, la vérité et la miséricorde.

126. *[Commendatio]* Nous demandons que tous les frères étudient à nouveau la lettre du maître de l'Ordre sur le projet communautaire. Nous demandons de plus que tous les lecteurs conventuels organisent des rencontres sur la compréhension et la promotion du projet communautaire, lançant de nouveaux échanges, de nouvelles idées, une nouvelle énergie, une nouvelle vie et un engagement renouvelé.

Fondations

127. *[Commendatio]* Étant donné notre engagement continu dans la mission universelle de l'Ordre, nous demandons que les critères suivants soient suivis par le maître et son conseil dans la préparation de l'ouverture de nouvelles fondations :

1. les beoins seront soigneusement examinés, autant ceux des personnes à servir que ceux de l'Église locale.

2. attention et sensibilisation à la culture locale, aux coutumes et à la langue, ainsi qu'aux réalités sociétales et politiques de la région.

3. prévision des besoins en ressources financières et humaines à court et à long terme.

128. *[Commendatio]* La créativité demandée par l'ouverture de nouvelles fondations doit être semblable à celle qui est exigée quand il faut supprimer des ministères. Il est souvent nécessaire de fermer des missions pour en ouvrir de nouvelles. Cela demande de la sensibilité. Nous recommandons que les critères suivants soient suivis dans de telles circonstances :

1. Inclure les membres de la communauté dominicaine locale dans le processus de discernement et prévoir une assistance psychologique pour les frères si nécessaire.

2. Consulter l'autorité de l'Église locale et dialoguer avec elle ; communiquer avec tact notre décision aux personnes que nous desservons et qui sont touchées par nos décisions.

3. Connaître clairement les obligations contractuelles (ecclésiastiques ou civiles) impliquées et les respecter.

4. Analyser continuellement aussi bien les arguments pour que les arguments contre tout au long du processus de fermeture d'une fondation.

5. Clarté et fermeté une fois la décision prise.

Les frères coopérateurs

129. *[Exhortatio]* Prenant en compte le rôle important des frères coopérateurs dans notre Ordre et la nécessité récurrente d'une façon conséquente et créative de vivre la vocation de prêcheur, nous exhortons les prieurs provinciaux, les vice-provinciaux et les formateurs à promouvoir un modèle à trois piliers équilibrés dans lesquels les frères s'engagent :

1. Contemplation. Les frères coopérateurs, à travers leur consécration religieuse, sont appelés à une profonde union au Seigneur. Il est essentiel que chaque frère reconnaisse en lui ce don spécifique de la contemplation et que cela le conduise à connaître Dieu et à prêcher avec audace en témoignant de son amour.

2. Prédication et étude. À la lumière des enseignements de Vatican II et de l'étude sur les frères coopérateurs dominicains de 2013, et dans le soutien apporté à une saine conscience de leur propre identité, nous encourageons les frères coopérateurs à réaliser que leur vocation fait intégralement partie de la prédication commune, avec un plein accès à la formation permanente et à ses opportunités.

3. Service. Ces derniers temps, la vocation de frère coopérateur s'est développée jusqu'à inclure de nouvelles formes de service, témoignage et prédication. Nous encourageons les formateurs, supérieurs et promoteurs de la formation permanente, à soutenir et aider les frères coopérateurs à

garder l'équilibre entre les demandes de service traditionnelles et les nouvelles opportunités de ministère.

Promotion de la Famille dominicaine

130. *[Declaratio]* Nous nous réjouissons de ce qu'en de nombreux points du monde 'la Famille dominicaine (qui) est composée de clercs, de frères coopérateurs, de moniales, de sœurs, de membres d'instituts séculiers et de fraternités sacerdotales ou laïques' (LCO 1 §IX), travaillent ensemble dans des projets apostoliques communs.

131. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs provinciaux à susciter sur leur territoire une rencontre des supérieurs ou représentants de chaque branche de la Famille dominicaine pour former un groupe de travail qui étudie l'acceptation d'une mission commune avec des moyens réalistes et pratiques et, si nécessaire, d'établir les statuts réglant les relations dans le cadre de cette mission commune.

132. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs provinciaux à promouvoir la communication au sein de la Famille dominicaine et à établir des méthodes et des procédures qui facilitent un dialogue continu entre nous.

133. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires provinciaux à soutenir la participation des membres de la Famille dominicaine durant la préparation et la célébration de leurs chapitres respectifs.

134. *[Exhortatio]* Étant donné le rôle unique des moniales dans la mission de prédication de l'Ordre, nous exhortons tous les membres de la Famille dominicaine à procurer l'aide matérielle et spirituelle aux monastères de moniales, spécialement ceux aux marges de la société.

135. *[Commendatio]* Nous demandons aux responsables de fraternités laïques de les assister dans leur formation quand c'est nécessaire.

136. *[Commendatio]* Nous demandons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et formateurs de promouvoir une compréhension complète de la mission universelle de l'Ordre ainsi qu'une disponibilité entière à son égard, et ce à toutes les étapes de la formation.

137. *[Exhortatio]* Dans la ligne du décret de Vatican II sur les laïcs, nous exhortons les laïcs dominicains, IDYM et DVI à susciter des occasions de dialogue franc avec ceux qui sont en dehors de l'Église, indifférents ou éloignés.

138. *[Exhortatio]* Nous exhortons nos communautés à favoriser les apostolats du mouvement IDYM et à les intégrer comme partenaires de notre prédication au moyen d'une formation appropriée.

139. *[Exhortatio]* Nous exhortons les communautés qui accompagnent des groupes de jeunesse à encourager leur intégration à IDYM.

140. *[Commendatio]* Nous demandons que le promoteur des laïcs dominicains assiste DVI en développant de nouvelles lignes directrices pour le revivifier, en tenant compte de ses contributions positives à la mission de l'Ordre.

141. *[Gratiarum actio]* L'Ordre reconnaît et apprécie la présence et le témoignage enrichissant des Instituts séculiers à l'intérieur de la mission de l'Ordre. Nous remercions les membres des Instituts séculiers dominicains pour le témoignage de vie et de prédication à travers lequel ils manifestent la présence et la miséricorde de Dieu dans la vie de chaque jour.

Le monde contemporain

La foi et la science

142. *[Declaratio]* Souvent la foi et les sciences sont considérées comme opposées. De ce fait, la foi peut être considérée comme désuète. Notre frère saint Thomas d'Aquin écrivait : "La lumière de la raison et la lumière de la foi procèdent chacune de Dieu" (*Summa contra Gentiles* 1, 7). En cela nous reconnaissons la nécessité d'entrer dans un dialogue authentique et productif avec les sciences.

143. *[Exhortatio]* Nous exhortons les régents des études à encourager les étudiants en formation initiale à examiner et à discerner un programme d'études qui favorise et engage un dialogue entre la foi et la science.

144. *[Commendatio]* Nous demandons que nos centres d'études organisent des ateliers, des présentations et des colloques qui favorisent le dialogue entre théologiens et scientifiques.

Dialogue avec l'indifférence

145. *[Declaratio]* Saint Dominique était attentif aux réalités qu'il croisait dans sa vie. En instituant l'Ordre, il a relié des traditions religeuses du passé à de nouvelles pratiques adoptées par les nouveaux mouvements évangéliques de son temps; et c'est comme cela qu'il a proclamé l'Évangile.

146. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères à unir la tradition séculaire de l'Église et la connaissance de la sagesse des enfants de ce monde en prêchant la Parole de Dieu et à travers le témoignage de leur vie ; ils pourront s'inspirer de tout ce qui est de valeur dans le monde contemporain, tant du point vue social et économique que politique, dans les pratiques des communautés chrétiennes différentes, des croyants des autres religions et même de ceux qui se déclarent ennemis de Dieu et de l'Église.

147. *[Declaratio]* Dans son exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, le Pape François nous exhorte à cultiver des espaces de rencontre spéciaux dans des « nouveaux Aréopages », comme "le parvis des gentils" où "croyants et incroyants peuvent dialoguer sur les thèmes fondamentaux de l'éthique, de l'art, de la science, et sur la recherche de la transcendence" (*Evangelii Gaudium*, 257). L'Ordre des Prêcheurs possède une riche tradition de création de tels lieux de dialogue ; néanmoins, la « culture de l'indifférence », qui ne cherche pas le dialogue, nous lance un défi.

148. *[Exhortatio]* Nous exhortons les prieurs provinciaux et leurs conseils, lors de la préparation du prochain chapitre général, à réfléchir sérieusement et de manière pratique et motivante sur la façon dont les frères peuvent faire face à la culture de l'indifférence .

149. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères qui sont impliqués dans une pastorale locale à examiner avec les membres de la Famille dominicaine la manière de dialoguer avec la culture de l'indiférence et à réfléchir aux moyens de développer une stratégie pastorale conjointe.

150. *[Commendatio]* Considérant la possibilité que les Actes des chapitres provinciaux des deux prochaines années traitent de la « culture de l'indifférence », nous recommendons qu'après l'approbation des différents Actes, le maître de l'Ordre et son conseil envisagent de rédiger un rapport résumé sur ce sujet pour le communiquer à l'Ordre

Le continent numérique

151 *[Declaratio]* Le développement vertigineux des moyens de communication électronique de notre monde contemporain nous apporte de nouvelles frontières virtuelles qui englobent les réseaux sociaux et d'autres formes d'échanges interactifs par le biais des médias numériques. Le Pape émérite Benoit XVI a dénommé ce

phénomène le « continent numérique ». Cela représente plus de trois milliards de personnes connectées à Internet.

Cette explosion de l'informatique donne aux dominicains du XXI[e] siècle une nouvelle tribune nous permettant d'apporter l'Évangile à des personnes souvent hors de notre portée, et faisant avancer des causes comme la justice et la paix qui sont fondamentalement enracinées dans notre charisme.

152. *[Commendatio]* Nous demandons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires provinciaux d'explorer et de promouvoir l'utilisation appropriée du monde virtuel (Internet) comme instrument pour être à l'écoute des tendances et des besoins sociaux de notre temps, et comme outil de prédication. Il peut aussi servir dans la mise au point des projets communautaires.

153. *[Exhortatio]* Nous exhortons les provinces et vice-provinces à promouvoir une formation des frères qui les rende capables de faire face à ce nouveau défi de la prédication, en faisant appel, si nécessaire, aux ressources régionales et internationales de l'Ordre.

154. *[Commendatio]* Ces technologies pertubatrices transforment aussi nos sociétés et nos économies d'une manière entièrement nouvelle et extrêmement rapide. Elles ont un impact énorme dans le champ de l'enseignement social catholique et remettent en question notre anthropologie chrétienne. Quelques initiatives dominicaines comme le groupe de réflexion OPTIC (Ordre des Prêcheurs pour la Technologie, l'Informatique et la Communication) sont déjà engagées à un bon niveau avec les développeurs de ces technologies. Nous demandons que le maître de l'Ordre apporte son soutien à ces initiatives déjà existantes, spécialement en encourageant le développement des projets locaux résultant de ces technologies et en sollicitant activement l'implication à la fois des frères et des institutions de l'Ordre.

155. *[Commendatio]* Pour cette raison, nous recommandons que le *socius* pour la vie intellectuelle écrive une lettre aux régents des études leur demandant d'identifier des frères ou des étudiants pouvant participer à la réflexion sur les technologies numériques.

156. *[Declaratio]* Nous déclarons de plus l'importance de reconnaître l'influence négative que peut avoir le phénomène de la 'réalité virtuelle' sur les personnes, spécialement les jeunes, les amenant à perdre la sensibilité au symbolisme religieux et à la réalité.

Promotion des Missions en réseau[1]

157. *[Declaratio]* La plateforme numérique appelée « Atrium » a été élaborée pour créer des réseaux de frères (appelés « Missions en réseau ») pour les frères engagés dans des apostolats spécifiques. Cela permet aux frères engagés dans un même champ d'apostolat de partager leurs meilleures expériences et de construire des projets communs.

158. *[Exhortatio]* Dans le but de rendre effectives ces missions en réseau à une échelle plus large, nous exhortons chaque province à désigner un frère, par exemple le promoteur provincial pour la communication ou le secrétaire de la province, à les coordonner et à les développer.

Il devra :

1. identifier les frères qui travaillent dans les secteurs apostoliques listés par le chapitre général de Trogir et favoriser leur intégration dans les missions en réseau :

2. identifier d'autres groupes de frères qui pourraient tirer partie d'une mission en réseau sur Atrium aussi bien au niveau provincial que régional, et les aider à identifier les buts et les

[1] informatiques [NDLR]

responsables ;

3. encourager tous les frères à utiliser Atrium.

159. *[Commendatio]* Nous demandons au maître de l'Ordre de renforcer l'équipe technique du promoteur pour la communication en nommant un technicien qui supervise le développement des missions en réseau.

160. *[Commendatio]* Nous demandons que le *socius* pour la vie apostolique et le promoteur de la communication profitent du Congrès de la mission à Rome pour développer les missions en réseau.

Chapitre IV : Restructuration et collaboration

Restructuration

161. *[Declaratio]* Nous déclarons que le processus de restructuration de l'Ordre en provinces, vice-provinces et vicariats provinciaux introduit au chapitre de Rome (ACG Rome 2010 201-209) et approuvé au chapitre de Trogir (ACG Trogir 2013 154-161) est achevé.

162. [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre d'ordonner à ses *socii* et aux provinces spécifiques d'assister les nouvelles entités afin qu'elles mettent en place les structures nécessaires pour réaliser leur autonomie de vice-provinces.

163. [*Gratulatio*] Nous remercions toutes les entités impliquées dans ce processus de restructuration. Nous savons que cela a parfois été difficile et douloureux pour certains frères et nous reconnaissons tous les efforts faits durant les six dernières années. Nous remercions les entités qui se sont unies entre elles ainsi que les provinces et vice-provinces qui ont accepté des vicariats provinciaux ou des maisons ou des prieurés situés hors du territoire de leurs propres entités.

164. [*Commissio*] Nous demandons au maître d'achever la restructuration de l'Ordre. Nous déclarons que les vicariats généraux de Taïwan et d'Afrique du Sud sont désormais érigés en vice-provinces. Nous demandons au maître de l'Ordre de mettre en place un processus d'accompagnement, de collaboration et d'évaluation pour l'affermissement des deux entités. Il doit présenter l'état de leur progression au Conseil généralice une fois par an. En ce qui concerne le vicariat général du Chili, nous demandons au maître d'accompagner le processus commencé avec la province d'Argentine suivant LCO 256 bis. Ce processus devrait être achevé avant la fin de l'année 2016. En attendant cette date, les normes concernant les vices-provinces qui ne répondent pas encore à LCO 257 §I seront appliquées.

165. [*Commissio*] Les provinces et vice-provinces ayant les mêmes droits et obligations (LCO 257 § 1, 2), à l'exception de leur représentation à un chapitre électif, nous demandons au maître de l'Ordre de vérifier s'il est nécessaire de garder ces deux sortes d'entités pour le bien de la mission de l'Ordre.

166. [*Inchoatio*] En raison du caractère conventuel de notre vie et en vue de la mission, nous introduisons le changement suivant au LCO 253 §I :

> 253. Const. § I. – *Provincia constat ex tribus saltem conventibus quorum duo ad minus habeant ~~decem~~ octo vocales. Insuper, omnes vocales provinciae saltem sint quadraginta.*

167. *[Commendatio]* Nous demandons que chaque chapitre provincial fasse l'estimation de la proportion de frères vivant en couvents et maisons dans le but de préserver l'unité des frères, l'ethos démocratique de l'Ordre et l'importance de la mission commune.

168. [*Ordinatio*] L'assignation selon LCO 391, §6° a été à la fois une réussite et une difficulté suivant les lieux, époques et circonstances ; nous ordonnons donc qu'une telle assignation ne soit faite que pour des raisons spécifiques afin d'être une aide dans notre mission de prédication, et pour une durée déterminée qui ne dépasse pas 5 ans, avec la possibilité d'être révisée ou renouvelée.

Les vicariats provinciaux

169. [*Recommendatio*] Nous demandons que les vicariats provinciaux du CIDALC établissent des relations avec les autres provinces de la région pour s'assurer que leurs besoins intellectuels et apostoliques sont pourvus.

170. *[Exhortatio]* Nous exhortons les cinq provinces déjà implantées dans les Caraïbes à renforcer leur présence et à contribuer encore plus à la vie de la région.

Étude

171. [*Ordinatio*] Suivant les directives des chapitres généraux de Rome (ACG Rome 2010 89-91) et de Trogir (ACG Trogir 2013 85) qui exhortent à intensifier la collaboration, nous ordonnons au *socius* pour la vie intellectuelle d'organiser avec le coordinateur des régents une rencontre des régents de chaque région avant le prochain chapitre général.

172. *[Exhortatio]* Nous exhortons les provinciaux et les régents à identifier et à préparer les futurs enseignants ayant un doctorat pour les centres d'études internationaux ainsi que pour les centres académiques placés sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre. Cette exhortation est faite en raison du besoin urgent de professeurs qualifiés (ACG Rome 2010 86,107).

173. *[Exhortatio]* Nous exhortons les provinciaux et les régents à améliorer le programme de philosophie dans la formation institutionnelle de nos frères ; d'une part pour que la présentation de la philosophie antique, scholastique et moderne soit académiquement rigoureuse ; d'autre part pour procurer à nos étudiants un cadre intellectuel approprié à la suite de leurs études et à leur travail apostolique.

174. *[Commendatio]* Nous demandons que le maître de l'Ordre aide les provinces d'Asie Pacifique à faire avancer la proposition des régents et des provinciaux de cette région faite lors de la rencontre d'Ho-Chi-Minh City en février 2015 ; il s'agissait d'ouvrir un centre de collaboration d'étude spécialisée en Asie dans le but de promouvoir le dialogue interreligieux entre le christianisme et les grandes religions asiatiques, spécialement l'hindouisme, le bouddhisme, le confucianisme et l'islam.

175. *[Exhortatio]* Nous exhortons le *socius* pour la vie intellectuelle et le *socius* pour la vie apostolique à développer et à

renforcer les initiatives intellectuelles en Chine pour le bien de la mission dans ce pays.

Les institutions et couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre

176. *[Commendatio]* Nous demandons que le recteur de la PUST organise tous les deux ans, en étroite collaboration avec les autres institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre et si possible avec d'autres institutions comme l'IDEO, un cours de formation permanente pour des dominicains et des non-dominicains sur des sujets de théologie et de spiritualité dominicaines. Ce cours devra se tenir à la PUST. Le programme devrait être autofinancé par les frais d'inscription aux cours, les frais de transports et d'hébergement étant pris en charge par les participants aux cours.

177. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les professeurs de la PUST et de l'*École Biblique de Jérusalem* reçoivent tous les cinq ans de leur autorité académique une évaluation académique. De plus, des contrats pour les professeurs dominicains et non-dominicains des institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre seront exigés. Ces contrats doivent comporter une liste claire des devoirs et obligations que le professeur doit remplir, comme cela se fait déjà à la faculté de théologie de Fribourg. Cette liste des devoirs et obligations doit servir de base pour l'évaluation.

178. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le recteur de la PUST et ses autorités académiques révisent le statut actuel de l'Institut Saint-Thomas d'Aquin (qui fait partie de la PUST) et décident de sa prolongation ou de sa suppression.

179. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre d'obtenir de la Congrégation pour l'éducation catholique l'abrogation des statuts du *Convitto Internazionale san Tommaso d'Aquino* à Rome, afin qu'il puisse devenir une résidence pour étudiants laïcs, religieux et prêtres qui étudient à la PUST.

180. [*Gratiarum Actio*] Nous remercions les frères assignés au *Convitto Internazionale san Tommaso d'Aquino*, fr. Luke Buckles, OP (recteur), fr. Paul Murray, OP (directeur spirituel) et fr. Albert Glade, OP (syndic) pour le service remarquable et continu qu'ils ont rendu.

181. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son *socius* pour la vie intellectuelle d'examiner la possibilité d'établir un studentat pour des frères étudiants anglophones à Rome afin qu'ils puissent poursuivre leur formation institutionnelle à la PUST.

182. [*Recommendatio*] Nous demandons que la PUST engage un directeur pour le développement et la collecte de fonds. Nous invitons la PUST et l'École Biblique à rendre plus professionnelle leur collecte de fonds.

183. [*Commissio*] Nous chargeons le recteur de la PUST de former un comité de révision des statuts actuels de l'université (approuvés *ad experimentum*), en vue de leur apporter des modifications, notamment la possibilité d'une plus grande représentation des autorités académiques de l'université dans le *consiglio di amministrazione* (conseil d'administration). Une représentation ainsi élargie pourrait améliorer la communication entre le conseil d'administration et les membres de l'université.

184. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le recteur de la PUST, le directeur de l'École Biblique et le prieur de l'Albertinum, après consultation du doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg, présentent au *socius* pour la vie intellectuelle une liste des postes à pourvoir dans les cinq ans à venir, en précisant les qualifications exigées pour chaque poste. Le *socius* communiquera ensuite cette information aux provinciaux et régents des études.

185. *[Exhortatio]* Suivant les orientations du chapitre général de Trogir (ACG Trogir 2013 99), nous exhortons les institutions qui sont sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre à renforcer leurs relations avec les provinces, en particulier par des contacts avec les

provinciaux et les régents des études, afin de collaborer de façon plus étroite au renforcement des facultés de ces institutions.

186. [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre de fonder un institut sous sa juridiction immédiate en Afrique. Cet institut devrait favoriser le dialogue entre la théologie, les différentes cultures africaines et les diverses religions traditionnelles.

187. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères enseignant à Fribourg à continuer et à approfondir leur dialogue à l'université avec les autres disciplines académiques telles que la législation internationale, l'économie, la médecine.

188. [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre de nommer un vicaire qui aura la responsabilité directe des couvents sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.

Collaboration

189. *[Declaratio]* Reconnaissant que nous ne disposons pas des ressources ni de l'expérience nous permettant de réaliser seuls les projets que nous voudrions mettre en oeuvre pour notre mission de prédication dans le monde contemporain, nous devrions collaborer avec les membres des autres branches de la Famille dominicaine et aussi en dehors de la Famille domincaine quand cela est approprié. De telles coopérations devraient être accueillies non seulement comme nécessaires mais aussi enrichissantes pour ceux qui y sont impliqués.

190. *[Commendatio]* Nous demandons que les frères encouragent les différentes manières dont les membres de la Famille dominicaine ainsi que d'autres pourront participer aux projets apostoliques des provinces ; ou bien qu'ils examinent les nouvelles initiatives qui pourront être mises en place par les différentes branches de la Famille dominicaine.

191. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que chaque province soutienne au moins une collaboration interprovinciale.

192. [*Recommendatio*] Nous demandons que les provinces examinent les moyens par lesquels la collaboration interprovinciale peut trouver place dans les domaines de la formation et des études.

193. *[Exhortatio]* Nous exhortons les provinces qui débutent une collaboration interprovinciale à reconnaître les défis qui sont liés à la réalisation de tels projets et la nécessité d'avoir un comité qui les soutienne à long terme.

194. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, lorsqu'une collaboration interprovinciale est proposée, un plan précis soit établi qui montre comment cette collaboration va s'agencer et ce que sera son déroulement dans le temps. L'acte de collaboration proposé devrait être présenté par écrit et établir les raisons du projet, les responsabilités de ceux qui y sont impliqués, comment le projet sera financé et combien de temps il doit durer. Ce plan doit être approuvé par les conseils provinciaux respectifs et autres instances appropriées avant d'être mis à exécution. Un accord écrit doit être signé et conservé dans les registres des provinces et autres entités concernées.

195. *[Exhortatio]* Nous exhortons les provinces d'Hispanie et de Saint-Jean-Baptiste au Pérou à poursuivre la fusion déjà commencée du vicariat provincial de Sainte-Rose avec la province du Pérou selon les termes définis par les deux entités. Nous encourageons en même temps les provinces et vice-provinces, en coordination avec les prieurs provinciaux d'Hispanie et de Saint-Jean-Baptiste, à promouvoir la disponibilité de frères capables de renforcer la mission apostolique dans la forêt amazonienne afin d'assurer une présence de l'Ordre auprès des peuples indigènes de l'Amazonie péruvienne.

Dominican Volunteers International (DVI). Le volontariat dominicain international

196. [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre de trouver un coordinateur pour le *Volontariat dominicain international* (DVI)

197. [*Commissio*] Nous demandons au coordinateur de réviser les activités d'envoi des jeunes du DVI afin d'assurer l'identification d'une pratique efficace et bonne pour l'avenir du projet. Cette réforme devra être soumise à l'approbation du coordinateur international des DSI et du promoteur des Fraternités laïques.

198. *[Commendatio]* Nous demandons que les frères impliqués dans les projets du DVI collaborent avec le coordinateur du DVI.

199. [*Gratulatio*] Nous remercions les frères de la province de France qui ont lancé *Dom&Go*.

Mouvement international de la jeunesse dominicaine (IDYM)

200. [*Gratulatio*] Nous remercions le Mouvement international de la jeunesse dominicaine (IDYM) pour son travail de renforcement de la mission de l'Ordre au milieu des jeunes générations à travers le monde, en partenariat avec les branches de la Famille dominicaine ; nous le remercions aussi pour son effort afin de vivre le charisme de l'Ordre dans son organisation et ses activités.

201. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que, dans les provinces où le mouvement est présent, en suivant les statuts approuvés par le maître de l'Ordre, le prieur provincial nomme un frère qui soit promoteur de l'IDYM, qui travaille avec les entités locales du mouvement ainsi qu'avec d'autres membres de la Famille dominicaine ; il s'agit de s'assurer que leur formation et leurs besoins spirituels sont pris en compte afin d'aider le mouvement à réaliser sa mission.

202. [*Recommendatio*] Nous demandons que, là où le mouvement est présent, l'IDYM soit représenté par un membre à part entière de tout conseil local ou régional de la Famille dominicaine.

Communications

203 *[Gratiarum actio]* Nous remercions les frères des différentes provinces qui se sont engagés, ces dernières années, dans les nouvelles techniques des médias sociaux afin de développer la mission de l'Ordre à travers les nouvelles formes de communication que nous offre le monde contemporain.

204 [*Commissio*] Nous demandons que le Promoteur des communications forme une équipe avec trois promoteurs provinciaux de la communication pour collaborer à la bonne marche du site web de l'Ordre.

Chapitre V : Vie des frères : vie communautaire et gouvernement

De la fraternité à la mission

205. *[Declaratio]* Notre vie à la suite du Christ à l'exemple de saint Dominique est une vie de contemplation de la Parole de Dieu et de fraternité apostolique qui s'accomplit en chaque communauté avec ses dons et ses faiblesses. Cette fraternité s'enracine dans l'obéissance à l'envoi apostolique et dans la mise en œuvre communautaire de cette mission dont la première condition est le partage de nos attentes, des charismes, des capacités personnelles et des biens matériels.

206. *[Exhortatio]* Cette fraternité apostolique se réalise grâce au projet communautaire dont l'élaboration efficace et réaliste doit prendre en compte les préalables suivants :

1) La solidarité, en tant que reconnaissance mutuelle des besoins et des dons de chacun, qui est une caractéristique fondamentale d'une communauté fraternelle et apostolique. Ainsi, le projet communautaire doit concrétiser un engagement de communion et le souci du salut des âmes.

2) La subsidiarité, comme moyen de croître dans la responsabilité, qui est nécessaire pour que notre vie fraternelle et notre action apostolique soient une expérience de liberté responsable. Pour cela, le projet communautaire doit valoriser les charismes et les possibilités de chacun.

3) La démocratie en tant qu'instrument de gouvernement participatif de la communauté.

Ces trois préalables devraient, non seulement éviter que la communauté ne s'enferme sur elle-même, mais aussi permettre de promouvoir un projet communautaire garantissant une vitalité apostolique créative.

Instruments pour un projet communautaire efficace

207. *[Declaratio]* Des chapitres généraux successifs - depuis celui d'Oakland (1989) qui avait introduit l'expression « projet communautaire » jusqu'à la Lettre du MO de septembre 2015 - sont revenus sur la nécessité des projets communautaires en rappelant comme lors du chapitre de Mexico qu'il s'agit d'un instrument pour rendre positive la tension entre vie fraternelle et mission (ACG Mexico 1992 39 ; ACG 1995 Caleruega 44 ; ACG Bologne 1998 127-132). Le projet communautaire est en effet un bon moyen pour faire fonctionner la solidarité et le dialogue, et pour faciliter l'obéissance et l'exercice de l'autorité du prieur, étant entendu qu'il est aussi évident que, même en travaillant dans des secteurs différents, les frères peuvent concourir à la réalisation d'un projet communautairement conçu.

208. *[Declaratio]* Malgré l'importance rappelée d'un projet communautaire, l'idée n'est pas assez intégrée chez les frères et dans les communautés. La raison principale est la faible réception des Actes des chapitres (généraux et provinciaux) et même des Lettres du maître de l'Ordre. La réception et la lecture contextuelle de ces documents présentent des carences manifestes.

209. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que chaque communauté procède en chapitre à *l'analyse* du contexte et des forces en présence avant d'élaborer son projet communautaire. Tous les frères veilleront à développer le sentiment d'appartenance à la communauté dans laquelle ils construisent d'abord l'Église de Dieu appelée à croître dans le monde par leur prédication (cf. LCO 3 § II). Grâce à la convocation régulière du chapitre et à son animation efficace (cf. ACG Rome 2010 80), le prieur, à qui incombe la responsabilité de

« promouvoir la vie fraternelle, régulière et apostolique » (cf. LCO 299, 1), jouera un rôle déterminant dans la réussite du projet communautaire.

210. *[Commendatio]* Le projet communautaire doit veiller à l'harmonie de la vie dominicaine intégrant la mission, la qualité de la vie de prière, le temps à consacrer à l'étude personnelle, ainsi que les autres aspects de l'observance régulière (cf. LCO 1, IV).

Violence et conflits communautaires

211. [*Congratulatio*] Le chapitre exprime sa préoccupation, sa proximité et sa reconnaissance pour tous les membres de la Famille dominicaine qui vivent et témoignent du Christ dans des contextes de violence, de danger et de persécution.

212. *[Exhortatio]* Le témoignage de la communion fraternelle étant la première prédication contre la violence dans le monde, nous exhortons les communautés à prévoir dans leur programmation annuelle des chapitres réguliers de réconciliation (ACG Trogir 2013 66), afin que les conflits destructeurs dans nos communautés puissent trouver une occasion de solution. De fait, la violence dans nos communautés n'est jamais acceptable.

Visites canoniques comme instrument de gouvernement

213. *[Declaratio]* Pour porter du fruit, la visite canonique devrait se faire dans un climat d'écoute réciproque et de dialogue, qui tienne compte du contexte dans lequel vit chaque frère et des exigences de notre spécificité démocratique.

214. *[Commendatio]* En tenant compte des Actes du chapitre général de Providence au numéro 457 et celui de Rome aux numéros 222-225, les visiteurs canoniques, en plus des rencontres individuelles avec les frères, discuteront au moins les idées de la future lettre conclusive avec le chapitre communautaire, restant sauf le fait que les

conclusions finales reviennent aux visiteurs. Dans le cas des visites du maître de l'Ordre, cette discussion se fera avec le conseil provincial.

215. [*Commissio*] Le prieur provincial, lors de la première visite canonique de son mandat aux communautés de la Province discutera avec les frères réunis en chapitre du processus d'élaboration du projet communautaire et fera une évaluation de son effectivité lors de la seconde visite canonique (cf. LCO 311).

216. *[Commendatio]* Nous recommandons à chaque province, en vue de l'efficacité des visites canoniques des provinciaux, de mettre dans ses statuts un schéma à suivre lors de ces visites.

217. [*Ordinatio*] Une rencontre annuelle provinciale ou régionale des prieurs, convoquée par le prieur provincial, doit être instituée pour favoriser les échanges et faciliter l'application des Actes des chapitres généraux et provinciaux. Cette réunion annuelle doit être insérée dans les statuts de la province.

La nécessité d'une formation à différentes formes de dialogue

218. *[Exhortatio]* Nous invitons les frères à se référer aux articles concernant le dialogue dans les Actes des chapitres généraux depuis celui d'Avila (1986) et aux articles du LCO.

219. *[Exhortatio]* Nous exhortons les provinces à préparer, spécialement dans la formation, des points de repères pour favoriser le dialogue sous tous ses aspects : dialogue fraternel, interculturel, interreligieux, avec les personnes étrangères à l'Église, avec le monde de la science et des finances, dialogue entre théologie et pastorale.

220. [*Recommandatio*] Nous recommandons au *socius* pour la vie intellectuelle, en collaboration avec le *socius* pour la vie apostolique et le promoteur de Justice et Paix, de promouvoir l'organisation de sessions et de rencontres qui aident à la formation au dialogue

oecuménique et interreligieux. Ces initiatives s'adresseront en particulier aux frères en formation pour tenir ensemble la réflexion intellectuelle et l'expérience concrète et pour se préparer à affronter les courants fondamentalistes dans notre monde d'aujourd'hui (ACG Bogota 2007 83,102 ; ACG Rome 2010 162,165 ; ACG Trogir 2013 96,111).

L'équilibre entre couvents et maisons

221. *[Commendatio]* Considérant le n° 167 sur la proportion entre les couvents et les maisons, nous présentons les points de réflexion suivants qui s'ajoutent au LCO, pour aider à identifier les avantages et désavantages d'avoir des couvents ou des maisons, pour discerner quelle est la meilleure proportion, pour rendre possible l'analyse et pour permettre un bon processus de prise de décision à l'avenir :

1. les couvents permettent la vie régulière, mais les grands couvents peuvent amoindrir la créativité des frères et leur faire adopter une certaine passivité dans le travail apostolique. La jalousie et la tendance à s'installer dans la médiocrité peuvent décourager les frères plus actifs et plus entreprenants.

2. Les maisons diminuent la qualité démocratique de notre gouvernement puisque, par exemple, les supérieurs ne peuvent pas être élus.

3. Le nombre de frères dans une communauté n'est pas aussi important que la qualité de la vie fraternelle et apostolique.

4. Quelles sont les conditions économiques d'une fondation ? Est-il possible de soutenir financièrement une grosse communauté dans un environnement social donné ?

5. Y a-t-il assez de demandes pastorales ou apostoliques pour une grande communauté ? Avons-nous une paroisse ? Quel type d'enjeu pastoral se pose-t-il ?

6. Quelle taille de communauté assure le mieux la coopération fraternelle et élimine l'individualisme ?

7. Les qualités personnelles et le niveau de maturité humaine de certains frères sont à prendre en considération lors de la fondation d'une communauté.

8. Les couvents et les maisons d'une province structurent sa vie et sa mission. Autant les couvents que les maisons doivent honorer effectivement et mûrement le charisme dominicain, et non pas le réduire au plus petit commun dénominateur.

9. Dans certains cas, une dispense de la Curie peut être demandée (par exemple pour la taille d'une communauté de formation).

A propos des frères âgés

222. *[Declaratio]* Chaque communauté doit avoir le souci de ses frères âgés. Leur engagement au service de l'Église et de l'Ordre personnifie notre histoire (cf. ACG Bogota 2007, 173-175).

223. *[Commendatio]* Nous demandons à toutes les entités de l'Ordre de veiller à ce que les frères âgés puissent rester autant que possible dans leur lieu de vie habituel et qu'on leur permette des activités qui tiennent compte de leurs possibilités. Chaque entité doit prévoir, selon son contexte, un ou plusieurs couvents adaptés pour les frères âges ainsi que l'aide de personnels professionnels si nécessaire.

224. *[Exhortatio]* Pour cela, des initiatives peuvent être prises avec d'autres congrégations ou d'autres types d'institutions, pour avoir

des places disponibles en milieux spécialisés au bénéfice des frères qui ne peuvent plus prendre soin d'eux-mêmes.

225. [*Ordinatio*] Il est impératif pour chaque entité de prévoir des moyens financiers, des fonds constitués à moyen ou à long terme, pour faire face au vieillissement.

226. *[Commendatio]* L'allongement de la vie ainsi que ses dernières étapes suscitent de nombreuses questions appelant des réponses parfois délicates à donner. C'est pourquoi, il est important que les entités qui sont confrontées à ces problématiques précisent dans leurs statuts les modalités qui permettront à l'autorité compétente de prendre les décisions nécessaires. Ces modalités devront tenir compte : du respect de la volonté des frères exprimée de préférence par écrit, des possibilités médicales offertes selon le contexte, des exigences légales de chaque pays et des pratiques culturelles de chaque entité.

227. *[Exhortatio]* Au cas où il faut impérativement tranférer un frère dans un centre médicalisé sans qu'il y consente, il est préférable que ce soit le prieur provincial plutôt que le prieur conventuel qui essaie de convaincre le frère de la nécessité de cette décision.

228. *[Commendatio]* Nous recommandons au prieur provincial de veiller à ce que la proportion de frères âgés dans les communautés, en particulier dans celles de formation, encourage et aide la communauté à vivre sa mission. Dans certaines situations, il devra prendre des décisions difficiles par des assignations en vue du bien commun et de la mission de la communauté.

229. *[Commendatio]* Si, pour des raisons de santé, un frère est mentalement incapable de participer au chapitre et de voter en conséquence, le prieur, après en avoir discuté avec le conseil conventuel, saisira le supérieur majeur qui en décidera (LCO 373.6).

Identité et mission des frères coopérateurs

230. *[Commendatio]* Nous demandons que le *Coordinating Commitee for Implementing the Dominican Cooperator Brothers Study* prépare pour le prochain chapitre général (2019) un texte définissant l'identité et la mission des frères coopérateurs dans l'Ordre, et que ce texte soit susceptible d'être intégré par ce chapitre dans les LCO en tant qu'une section spéciale.

Béatification du fr. Marie-Joseph Lagrange

231. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre de solliciter toutes les provinces pour aider la province de Toulouse à alimenter le fonds en vue de soutenir la cause de béatification du fr. Marie-Joseph Lagrange.

Chapitre VI : Vocation et renouvellement

Promotion et soin de sa propre vocation

232. *[Declaratio]* Par sa propre nature de prêcheur, le frère dominicain se trouve en formation continue, dans un processus constant d'intégration des éléments essentiels de notre charisme face aux défis de la prédication qu'il doit affronter suivant les lieux et les temps. Ce processus de formation comporte également l'assimilation de ces valeurs à chacune des étapes de la vie du prêcheur, en tant que processus constant de formation et de renouvellement de notre propre vocation. (cf. ACG Rome 2010 200 ; ACG Trogir 2013 125).

233. *[Exhortatio]* Nous exhortons tous les frères à assumer leur responsabilité dans la promotion et le soin de leur propre vocation, à appuyer et reconnaître leurs frères dans leur vie et leurs activités, à promouvoir des espaces - temps favorables aux processus communautaires de réconciliation, de sorte que l'on évite l'isolement et la perte progressive de la ferveur liée à la vocation (cf. Relatio 2016, 58-60).

234. *[Exhortatio]* Nous exhortons tous les frères à créer des espaces favorables à la réconciliation. Nous rejoignons les derniers chapitres généraux (ACG Trogir 2013 66, ACG Rome 2010 62.5) pour appeler toutes les communautés à affronter cette réalité et à célébrer régulièrement la réconciliation entre les frères. Que soit incluse dans le projet communautaire, pendant la retraite, la célébration liturgique de la réconciliation.

Promotion et Direction des Nouvelles Vocations.

235. *[Declaratio]* Nous déclarons l'urgente nécessité de promouvoir de nouvelles vocations dans les différentes branches de l'Ordre. Tous les frères doivent considérer que cette promotion est prioritaire ; c'est pourquoi « nous encourageons à travailler davantage avec la jeunesse, spécialement les frères les plus jeunes, et à inviter toute la Famille dominicaine à collaborer à la promotion des vocations, particulièrement les moniales, par leur prière ; (nous invitons) à encourager nos communautés à vivre de façon visible

toutes les riches dimensions de la vie dominicaine (ACG Rome 2010 188) » (cf. RFG .96).

Promotion des Vocations

236. *[Declaratio]* Nous déclarons que la promotion des vocations embrasse tout autant la culture de nouvelles vocations que le renouvellement et l'animation constante de la vocation de tous les frères en tant que prêcheurs de l'Évangile. Nous reconnaissons que notre réponse amoureuse à l'appel de Dieu à être dominicains implique un processus de renouvellement continu. C'est pourquoi tous les frères sont appelés à la promotion des vocations, autant de celle des nouveaux candidats que de leur propre vocation. Nous invitons les jeunes à rejoindre l'Ordre parce que nous voulons partager avec eux la vocation dominicaine que nous aimons et apprécions tant. Le charisme dominicain est un appel attirant pour eux dans la mesure où ils perçoivent en nous la joie de vivre dans la fidélité tous les aspects de notre vie : la prière, la vie commune des frères, l'étude et l'apostolat. Les frères renouvellent leur vocation en vivant les diverses dimensions de la vie commune et en participant aux retraites, aux programmes de renouvellement et aux événements propres à l'année jubilaire. Par conséquent, on doit comprendre le promoteur des vocations comme « promoteur de nouvelles vocations ». Étant donné que « chaque communauté dominicaine est une école de prédication et une communauté en processus de formation (RFG, 57), le promoteur de la formation permanente et les leaders de nos communautés sont les principaux promoteurs de nos vocations.

237. *[Exhortatio]* Nous exhortons et encourageons tous les frères à prier pour de nouvelles vocations, en même temps que nous travaillons à les promouvoir car elles sont nécessaires pour que l'Ordre puisse continuer à accomplir pleinement sa mission dans l'Église.

238. *[Exhortatio]* Nous exhortons les supérieurs majeurs à initier des projets de collaboration en vue des vocations ; à être courageux et à promouvoir avec une énergie renouvelée les nouvelles vocations à la vie dominicaine en reconnaissant qu'elles sont des dons de Dieu pour la mission de l'Ordre. (ACG Trogir 2013 148).

239. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères à travailler au renouvellement de leur vocation et à nourrir une « culture de l'hospitalité » qui facilite l'accueil de candidats à partager la vie de la communauté par la participation à diverses activités communautaires, par exemple : vie liturgique, repas, récréation, etc (RFG 79). Nous exhortons les frères à promouvoir aussi des vocations pour les sœurs contemplatives.

Promotion de nouvelles vocations

240. *[Ordinatio]* Nous exhortons les provinces de l'Ordre à nommer un promoteur provincial des vocations dont le ministère principal sera la promotion de nouvelles vocations et la coordination des activités de promotion des vocations dans leur province (cf. RFG 97s. ; ACG Trogir 2013 147).

241. *[Exhortatio]* Nous exhortons les promoteurs de vocations nouvelles à réaliser avec diligence les tâches suivantes qui sont fondamentales dans la pastorale des vocations (cf. RFG,99) :

1) Préparer les matériaux de documentation sur la vocation : feuilles paroissiales, bulletins d'information, triptyques, cartes postales des saints de l'Ordre et prières, livres, promotion à travers les media et par Internet, entre autres

2) Travailler avec des jeunes. Retraites en vue des vocations, rencontres de groupes de jeunes, pastorale des jeunes, aumôneries dans des écoles et universités, assistance aux rencontres de vocations des séminaires ;

3) Motiver les frères afin qu'ils aident à créer une bonne atmosphère d'accueil ;

4) Aider les jeunes à discerner leur vocation et, au cas où ils voudraient rentrer dans l'Ordre, les accompagner spirituellement jusqu'ce qu'ils soient acceptés dans l'Ordre (RFG100.105)

5) Collaborer avec d'autres entités et avec la Famille dominicaine.

242. *[Exhortatio]* Nous exhortons les supérieurs à nommer un promoteur local des vocations dont le ministère sera d'assister le Promoteur provincial à promouvoir et à coordonner les activités locales de promotion des vocations.

Processus de formation

243. *[Gratiarum Actio]* Nous sommes reconnaissants envers le maître de l'Ordre de ce que, faisant droit à la pétition du chapitre général (ACG Trogir 2013 132) il ait rédigé la nouvelle REG.

244. *[Ordinatio]* Nous approuvons le texte officiel (du RFG) présenté au chapitre général et demandons sa promulgation au maître de l'Ordre.

245. *[Commissio]* Nous recommandons aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux de revoir la RFP et d'actualiser les critères d'organisation, de développement et d'évaluation des processus de formation initiale, en utilisant les critères de renouvellement contenus dans la nouvelle RFG en tenant compte des éléments suivants :

1). L'attention par les communautés de formation qui doivent être véritablement représentatives de la vie apostolique et contemplative de l'Ordre.

2). Mettre en adéquation les critères de la promotion, de l'accompagnement et du discernement des nouvelles vocations en s'appuyant sur les principaux axes et objectifs du plan de vie et de mission de la province.

3). Pendant le temps de la formation initiale, offrir l'opportunité de mieux connaître la réalité de la province.

4). Pendant le temps de la formation initiale, favoriser une expérience en dehors de sa province afin de confronter, découvrir et rencontrer une autre culture, une autre langue, une autre vie ecclésiale, une autre manière d'être frère prêcheur.

5). Planification des études complémentaires.

6). Le rôle des conseils de formation, locale et provinciale, comme des espaces de coordination, d'évolution et de consolidation de la continuité entre les différentes étapes de la formation.

7). La relation entre le conseil de formation et les instances d'animation et de promotion du plan apostolique de chaque province, en ayant le souci continuel que la perspective de « former des prêcheurs soit contextualisée ».

8). La formation des formateurs, les accompagner tout au long de l'exercice de leur charge et organiser des rencontres avec des formateurs d'autres provinces.

9). Processus de formation des frères coopérateurs, adapté et intégré au processus de formation initiale de tous les frères.

10). Inclure un programme d'études qui soit en accord avec les qualités personnelles et les besoins de l'Ordre pour les frères coopérateurs. (cf. ACG Trogir 2013 150ss).

Formation initiale

246. *[Exhortatio]* Nous exhortons les supérieurs majeurs à mettre en place des communautés de formation solides, composées de frères mûrs et de formateurs capables, où l'on puisse partager l'expérience quotidienne d'une vie dominicaine authentique, dans le respect et l'harmonie, ayant la capacité nécessaire pour surmonter les conflits personnels et ainsi pouvoir aider ceux qui sont en formation à mûrir leur vocation (cf. ACG TROGIR 2013 146).

247. *[Exhortatio]* Nous demandons aux supérieurs majeurs, au *socius* pour la formation et au *socius* pour la vie intellectuelle, afin de garantir la formation des jeunes et travailler à la consolidation de la mission de l'Ordre :

1) de passer des accords de solidarité et d'aide avec d'autres provinces qui ont des difficultés pour garantir la formation initiale, les études complémentaires et la formation des formateurs ;

2) d'organiser les contacts inter-provinces de sorte que les nouveaux frères aient l'occasion de découvrir, pendant les premières années, d'autres réalités de l'Ordre, d'autres cultures ecclésiales, dominicaines, apostoliques et intellectuelles.

248. *[Admonitio]* Nous rappelons aux supérieurs majeurs, aux maîtres et aux chargés de formation qu'ils doivent se consacrer prioritairement à l'accompagnement personnel des frères en formation, pour orienter et discerner leur vocation. Qu'ils doivent fréquemment inviter des frères expérimentés et des experts de la vie religieuse.

Formation permanente

249. *[Declaratio]* Nous déclarons que la formation permanente ne doit pas être seulement destinée à acquérir des connaissances pastorales et théologiques, mais qu'elle doit aussi s'entendre du développement humain des frères, en particulier pendant le processus de vieillissement pour mieux intégrer les connaissances et les capacités, contribuant ainsi à la promotion de liens fraternels et à la prédication de l'Évangile (cf. ACG Trogir 2013,125 ; RFG 173s, 190-196.)

250. *[Exhortatio]* Nous exhortons les supérieurs majeurs à favoriser la préparation professionnelle des frères dans divers domaines comme : bibliothécaires, archivistes, économie, administration, recouvrement de fonds, comptabilité, finances, afin qu'ils puissent aider les institutions de l'Ordre.

251. *[Recomendatio]* Nous recommandons aux supérieurs majeurs et aux régents des études de visiter, au moins une fois l'an, les frères assignés pour raisons d'études dans une autre entité, afin d'évaluer le progrès de leurs études, leur intégration et leur participation à la vie de la communauté locale.

252. *[Exhortatio]* Nous exhortons les supérieurs à faciliter aux frères les périodes sabbatiques afin qu'ils puissent se reposer, faire des retraites, des pèlerinages, des études etc… dans des centres de l'Ordre ou dans d'autres centres, et qu'ainsi ils renouvellent leur propre vocation.

253. *[Commendatio]* Nous recommandons aux supérieurs, en collaboration avec le promoteur de la formation permanente, d'organiser des programmes d'animation pour les frères plus âgés, en y incluant des thèmes d'étude des questions humaines et spirituelles afin de mieux animer la vie et la connaissance mutuelle de tous les frères, plus âgés et jeunes.

254. *[Exhortatio]* Nous exhortons chaque frère à se préparer à la vieillesse par un style de vie approprié, en se formant spirituellement et culturellement afin de mieux vivre cette étape de sa vie. Nous exhortons aussi chaque communauté à programmer et à inclure dans le programme de formation permanente des réflexions sur « l'art de vieillir » et comment il retentit sur la vie personnelle et communautaire.

255. *[Ordinatio]* Nous reconnaissons la responsabilité que nous avons en tant que ministres de l'Église de faire tout notre possible pour traiter les personnes confiées à notre attention pastorale avec la plus grande dignité et le plus grand respect. Nous regrettons les péchés du passé pour abus de mineurs. Nous ordonnons à tous les frères et particulièrement à ceux qui sont responsables des vocations et de la formation, à l'heure où il faut discerner les vocations, de faire tout leur possible pour protéger les personnes, en particulier les enfants et les jeunes, des conduites inappropriées et préjudiciables. (RFG,18 ; ACG Bologne 1998 90 ; ACG Providence 2001 348-349 ; ACG Trogir 2013 142).

Collaboration avec la Famille dominicaine

256. *[Exhortatio]* Nous exhortons les supérieurs majeurs et les responsables de la Famille dominicaine à continuer à se soutenir mutuellement et, de façon particulière, à avancer dans les domaines suivants de collaboration :

1) créer une *commission de formateurs* des branches de la Famille dominicaine composée des maîtres et chargés de formation des différentes étapes de formation. L'objectif est de travailler à des projets de formation communs et d'aide mutuelle ;

2) mettre en place une *éuipe commune de promotion des vocations* pour la promotion et le souci des nouvelles vocations pour toutes les branches de la Famille dominicaine ;

3) chaque fois que ce sera possible, *travailler ensemble à la formation permanente,* au moyen de rencontres, retraites, cours de formation, célébrations, etc ;

4) promouvoir une communauté de laïcs dominicains, confrérie du Rosaire et MJD dans les communautés des entités de l'Ordre où ce sera possible accompagnés par des frères ou sœurs dominicains. Et, au cas où elles existeraient déjà, les aider dans leur formation et dans la promotion parmi les fidèles.

257. *[Commendatio]* Nous recommandons au maître de l'Ordre qu'assisté par le promoteur général des moniales, il ait le souci de la présence de nos sœurs contemplatives dans les monastères historiques de l'Ordre en Espagne (Caleruega, Ségovie et Santo Domingo el Real (Madrid), pour qu'elles continuent à briller par leur vie spirituelle et communautaire (ACG Providence 2001 325).

258. *[Commissio]* Nous recommandons au maître de l'Ordre qu'assisté par le promoteur général des moniales, il encourage une rencontre avec les frères assistants des différentes Fédérations de moniales contemplatives dominicaines, afin de mieux accompagner les moniales et de prendre en compte les défis qui se présentent à elles selon les dernières normes édictées par le Saint Siège.

Remerciements

259. *[Gratiarum Actio]* Le chapitre général est reconnaissant envers tous les formateurs pour le bon travail qu'ils font dans la mission qui leur est confiée pour la formation des frères prêcheurs.

260. *[Gratiarum Actio]* Nous remercions tous les frères pour les efforts réalisés, avec générosité et créativité, pour garantir de bonnes relations entre les différentes générations et le souci et l'attention qu'ils ont vis à vis des frères âgés et malades.

261. *[Gratiarum Actio]* Reconnaissant la richesse du témoignage apostolique et évangélique des différentes branches de la Famille dominicaine dans la tâche de la Sainte Prédication, nous remercions pour la fraternité, le témoignage et l'apostolat partagés.

262. *[Gratulatio]* Nous félicitons les frères qui, au niveau régional, organisent des programmes de formation auxquels ils participent, tels que « Rencontres d'étudiants du CIDALC », « *Common Study Program* », « Cours de formateurs » et « *Leadership Conférence* » en Asie Pacifique. De tels programmes de formation contribuent à inculquer chez nos frères l'esprit de collaboration, raison pour laquelle nous les encourageons à continuer.

263. *[Gratulatio]* Nous félicitons le coordinateur général du Jubilé de l'Ordre et tous ceux qui ont collaboré avec lui pour la réalisation du pèlerinage « sur les pas de saint Dominique » pour les frères étudiants de l'Ordre (ACG Trogir 2013 61.8) qui leur a permis de revivre l'expérience apostolique de saint Dominique. Nous remercions également les soeurs qui se sont jointes à cette route fraternelle dominicaine.

Chapitre VII : De Constitutionibus et Ordinationibus

Notæ Præviæ

Ad clariorem mutationum in LCO in Capitulo factarum præsentationem, eodem modo procedemus, prout iam in Actis Capitulorum Generalium præcedentium factum est[2].

Servatur ordo numericus LCO. Ad omnem numerum signa propria indicant an textus prima, secunda vel tertia vice adprobatus fuerit :

*** constitutio confirmata (habet tria capitula)
** constitutio adprobata (habet duo capitula)
* constitutio inchoata (habet unum capitulum)
(nota : cum indicatione [O] notatur si adprobatio vel inchoatio constitutionis "cum ordinatione" facta est.)
♦♦♦ ordinatio definitive inserta in LCO
♦♦ ordinatio secunda vice votata, abrogans ordinationem præviam
♦ ordinatio prima vice acceptata
[A] textus abrogatus.
Typis "italicis" textus novi imprimuntur.

Attamen cum pro bona interpratione mutationum factarum necesse sit cognoscere textum præcedentem eiusque historiam, referentiæ ad capitula præcedentia dantur cum sequentibus siglis :

B = Bologna, 1998
P = Providence, 2001
K = Kraków, 2004
Bo = Bogotá, 2007
R = Roma, 2010
T = Trogir, 2013

Hoc capitulum aliquot textus "technice" mutavit quin substantia legis mutaretur. Verbum abbreviatum "Techn." signabit mutationes factas sive ad leges nostras CIC accomodandas, sive ad harmonizandos textus cum aliis numeris LCO, sive pro mera mutatione in redactione.

[2] Cfr. ACG Romæ [1983], n. 307; Abulæ [1986], n. 188; Oakland [1989], n. 208; Mexici [1992], n. 248; Calarogæ [1995], caput IX, pag. 90; Bononiæ [1998], n. 240; Providentiæ [2001], caput X, pag. 149; Cracoviæ [2004], n. 352, Bogotæ [2007], n. 288, denuo Romæ [2010], n. 262; Traugurii [2013], n. 262.

In legislatione nostra quae dicuntur de conventibus valent etiam pro domibus nisi aliud expresse caveatur (LCO 260 § II).
In legislatione nostra ad mentem LCO 252-256 quod nomine "provinciae" proportionaliter comprehenditur et vice-provinciae.

264.**LCO 38 (P 472; K 353)**
♦♦♦ 38. Ord. - § I. - Libros quosdam et instrumenta varia ad usum personalem fratres tenere possunt, *secundum determinationes capituli provincialis.*
§ II. – Quando fratres in alium conventum assignantur, ea tantum secum afferre possunt quae *in determinationes capituli provinciae et statuto provinciali praevisa sunt.*

265.**LCO 43 (P 473; K 354)**
♦♦♦ 43. Ord. - *Ad longum iter vel absentiam prolongatam frater licentia competentis superioris indiget iuxta determinationes statute provinciae.*

266.**LCO 97 (B 245; P 476; K 356)**
♦♦♦ 97. Ord. - § I. Ut quis ad magisterium in sacra theologia promoveri possit requiritur :
1° - 2° (ut in textu)
3° *ut a commissione de vita intellectuali provinciae capitulo provinciali praesentetur et a duabus ex tribus partibus vocalium eiusdem capituli, proponatur, vel a capitulo provinciae affiliationis aut a magistro Ordinis si agatur de fratre in conventibus vel institutis eidem immediate subiectis degente;*
4° *ut de valore sui laboris et capacitate ad illum prosequendum sententiam favorabilem ferat commissio ad minus trium in specialisatione scientifica promovendi peritorum, qui a magistro Ordinis seligendi sunt;*
5° - 6° (ut in textu)

267.**LCO 139 (R 266; T 216)**
♦♦♦ 139. Ord. – Prae oculis semper habebunt fratres eorum publicas interventiones (in libris, diariis, radio et televisio, *aliisque instrumentis communicationis socialis*) non tantum in ipsos sed etiam in fratres eorum et Ordinem et Ecclesiam redundare. Quamobrem sedulo invigilent ut crescat mens dialogi et mutuæ responsabilitatis in iudicio eligendo tam

cum fra tribus quam cum superioribus eorum. Peculiarem attentionem ferant huic critico dialogo cum superioribus maioribus si eorum dicta vel scripta ad materias disputatas alicuius momenti spectant.

268.**LCO 168**
[Techn.] 168. Ord. - § II. - Qui ab Ordine nostro vel ab ~~alia religione~~*alio instituto religioso* separati fuerint, ut in Ordinem admittantur, praevio consensu consilii provinciae, requiritur : ...

269.**LCO 246**
[Techn.] 246. Const. - [...] 4° a consilio conventuali adprobentur, cuius est examinare si ordinandi requisita habeant *(cf. CIC 1029 et 1051).*

270.**LCO 253 § I**
* 253. Const. § I. – Provincia constat ex tribus saltem conventibus quorum duo ad minus habeant ~~decem~~*octo* vocales. Insuper, omnes vocales provinciae saltem sint quadraginta.

271.**LCO 256-bis (T 220)**
♦♦ 256-bis. Ord. – § I. – Pro unione *vel fusione* ~~duarum~~*plurium* ~~entitatum(provinciarum, viceprovinciarum vel vicariatuum)~~*provinciarum vel vice-provinciarum* requiruntur :
1° ~~votum consilii utriusque entitatis~~*vota consultativa consiliorum provinciarum* quoad negotia ~~mutua~~ de unione *velfusione* tractanda ;
2° *quatenus adiuncta id suadeant,* consultationes fratrum ~~et capitulorum omnium conventuum domorumque in iisdem entitatibus~~ *entitatum provinciarum quarum interest* modo ~~a singulis entitatibus~~ *a Magistro Ordinis* elaborato *vel adprobato.*
~~3° statutum speciale a magistro Ordinis adprobatum pro celebratione capituli utriusqueentitatis, in quo entitates suffragium ferunt an unio magistro Ordinis proponatur, et procelebratione primae congregationis ad instar capituli novae entitatis ;~~
~~4°~~ *3°*decisio magistri Ordinis cum suo consilio ; primus superior novae*provinciae vel vice-provinciae*~~entitatis~~ a magistro Ordinis instituitur.

§ II – ~~Fusio duarum entitatum et unio vel fusio plurium entitatum mutatis mutandis modo in § I descripto fiant.~~*Si videatur necessarium, statutum speciale provisorium a Magistro Ordinis promulgari potest.*
§ III. – In casu divisionis provinciae modus procedendi a consilio provinciae elaboretur et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobetur. ~~(B, n. 254)~~

(NB : Ordinatio secunda vice votata cum variis mutationibus technicis nostris; sed minime confirmamus abrogationem verborum "decisio magistri Ordinis... instituitur".)

272.**LCO 257 §II (R 268; T 221)**
*** [A] 257. Const. – ~~§ II. – In territorio ubi non existit provincia vel viceprovincia propter exigentias locales vel fundatam spem plantandi Ordinem modo permanenti, magister Ordinis, auditis prius fratribus vicariatui assignandis, de consensu sui consilii, et audito consilio provinciae cuius interest, erigere potest cum territorio determinato, vicariatum generalem qui regatur statutis ab ipso confectis et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobatis. In hoc casu, vicarius generalis prima vice a magistro Ordinis instituitur ad quadriennium, auditis fratribus vicariatus. Relationes inter hunc vicariatum generalem et alios vicariatus forsitan ibi existentes, secundum n. 395 determinandae sunt.~~

273.**LCO 258 (R 269; T 222)**
** [A] 258. Const. – § I. – ~~Si aliqua provincia per triennium non habuerit tres conventus aut triginta quinque vocales, in ipsa provincia assignatos et ibi habitualiter degentes, magister Ordinis audito suo consilio illam declaret haud amplius gaudere iure participandi capitulis generalibus ut provincia et illam reducat ad vice-provinciam vel ad vicariatum generalem ad normam n. 257 nisi capitulum generale iam convocatum fuerit.~~
§ II. – ~~Quando provincia ad conditionem vice-provinciae reducta, prout in § I, per triennium iterum habuerit conditiones requisitas, magister Ordinis debet illam declarare omnibus suis iuribus gaudere.~~
** [O] 258. Const. – § I. – *Si aliqua provincia aut vice-provincia per triennium conditiones ad normam n. 253 aut n. 257 § I requisitas non*

adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis consentiente suo consilii illam declaret haud amplius gaudere iuribus provinciae aut vice-provinciae, salvo semper iure participandi capitulo generale iam convocato.
§ II. *Hac declaratione publicata, si provincia conditiones ad normam n. 257 § I requisitas adimpleat, vice-provinciae iuribus gaudeat et obligationibus teneatur. Aliter magister Ordinis in et super hanc provinciam aut vice-provinciam vicarium (cfr. n. 400) ad quadrigennium instituat, qui omnes habeat conditiones pro priore provinciali requisitas, et hanc entitatem regit iuxta normas a magistro Ordinis statutas.*
§ III. Si postea provincia vel vice-provincia de qua in § I conditiones ad normam n. 257 § I requisitas adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis de consensu sui consilii declaret illam vice-provinciae iuribus gaudere et obligationibus tenere.
~~§ III.~~*§ IV*. – In regionibus…

274.**LCO 271 (B 257; P 486; K 363)**
♦♦♦ 271. Ord. - §§ I - II. - (ut in textu)
§III - Capitulum provinciale vel prior provincialis fratrem alius provinciae ad suam provinciam assignare potest de consensu capituli provincialis vel prioris provincialis provinciae affiliationis, monito tamen magistro Ordinis.
§ IV. - *Frater qui ad normam § I vel § III ad provinciam simpliciter assignatus fuerit, indiget praeterea assignatione conventui determinato.*
§ V - Fratrum assignationes directae et indirectae ratione studiorum fiant in scriptis (cf. appendicem n. 13).

275.**LCO 285 (R 270; T 224)**
♦♦♦ 285 Ord. – § I. – Ordinationes quae in vigore permanserunt per ~~quinque~~*duo* capitula continua et in ~~sexto~~*tertio* fuerunt adprobatae in librum constitutionum et ordinationum inserantur. *Si non insertæ fuerint, abrogatæ considerandæ sunt, nisi a capitulo generali denuo instituantur.*

276.**LCO 297-bis**
[Techn.] 297-bis. Const. In negotiis tractandis vim habet iuris, quod, praesente maiore parte eorum qui convocari debet, placuerit parti absolute maiori, idest, quod excedat medietatem suffragiorum, suffragiis nullis et abstentionibus non computatis *(cf. appendicem 14-bis).*

277.**LCO 305 §II (P 487; K 364)**
♦♦♦ 305. Ord. - § II. - *Si voluntatem suam renuntiandi communicare non potest vel non vult, supprior, audito consilio, casum ad priorem provincialem submittat.*

278.**LCO 309 §I (P 488; K 365)**
♦♦♦ 309. Ord. - § I. - Capitulo adsit secretarius, unico scrutinio ab eodem electus. *Res deliberatas et resolutiones capituli in libro ad hoc deputato conscribat.*

279.**LCO 313**
[Techn.] 313. Ord. - §II - Si vota fuerint aequalia, praeses ad breve tempus decisionem differre potest antequam causam dirimat~~, salvo CIC 127, § I~~.

280.**LCO 318**
[Techn.] 318. Const. - Consilii est :
1°-3° (ut in textu);
4° dare adprobationem de moribus iure nostro requisitam pro examinibus subeundis ~~vel pro ordinibus suscipiendis~~*(cf. n. 245 et 251 §III)*;
5° *dare adprobationem de ordinibus suscipiendis (cf. n. 246; CIC 1029 et 1051 §1);*
~~5°~~*6°* adprobare rationem... (ut in textu)
~~6°~~*7°* decernere ... (ut in textu)

281.**LCO 319**
[Techn.] 319. Ord. Semel saltem in mense, consilium coadunetur et negotia gerat iuxta normas supra nn. 312 et 313 pro capitulo conventuali statutas *(cf. appendicem 14-bis)*.

282.**LCO 328 (R 272; T 226)**
♦♦♦ 328. Ord. – § I. – Quilibet frater voce activa gaudens in syndicum conventus institui potest, dummodo ad hoc officium sit vere idoneus.

§ II. – *Instituitur a priore cum consensu consilii conventualis et approbatione prioris provincialis.*
~~§ II.~~ III. – Instituitur ad triennium, et potest immediate ad aliud triennium institui, non vero ad tertium nisi ~~de consensu prioris provincialis~~ in casibus necessitatis.

283.**LCO 332 (R 273; T 227)**
*** [A] 332. Const. – § I. – Superior domus ad triennium, auditis fratribus domus, instituitur a priore provinciali~~, vel a priore regionali, si agatur de fratre in vicariatu regionali assignato et nisi statutum vicariatus aliter provideat~~. Et ad alterum triennium immediate subsequens potest eodem modo institui, non autem ad tertium.
§ II. – Elapso triennio, prior provincialis ~~vel regionalis~~ tenetur instituere superiorem infra mensem. Superior tamen domus in officio permaneat usquedum eius successor praesens sit in domo, nisi prior provincialis aliud determinaverit.

284.**LCO 341 (Bo 299)**
♦♦♦ 341. Ord. - Prior provincialis :
1º in fine visitationis, animadversiones et ordinationes fratribus in scriptis communicet;
2º *infra trimestre ante cessationem ab officio, relationem de statu provinciae magistro Ordinis mittat, ita ut ante novam electionem eidem perveniat. In hac relatione referat tum de fratribus, si nempe "in pace continui, in studio assidui, in praedicatione ferventes"*[3] *et in observantia regulari fideles; tum de relationibus provinciam ac conventus inter et auctoritates ecclesiasticas.*

285.**LCO 348 § I (Bo 300; R 274)**
♦♦♦ 348. Ord. - § I - - Cessante ab officio priore provinciali ad normam n. 344 § I, vicarius provinciæ erit, iuxta determinationem in statuto provinciæ factam : vel prior conventus ubi proximum capitulum provinciale celebrandum erit aut, si iste conventus tunc priorem non habuerit, prior conventus ubi celebratum est ultimum

[3] Const. ed 1954, n. 452 § II.

capitulum, et sic retrocedendo; *vel prior qui professione antiquior in provincia exsistat;* vel ipse prior provincialis ab officio cessans.

286.**LCO 352 § I (B 263; P 492)**
♦ 352. Ord. — Vocales capituli provincialis sunt :
§ I. – ~~1° priores regionales;~~
~~2°~~*1°* vicarii provinciales ~~electi ad normam n. 389,~~*quatenus vocem habeant ad normam n. 384-bis et statuti vicariatus*;
~~3°~~*2°* priores conventuales; supprior vero, si ob aegritudinem aliamve gravem causam a priore provinciali acceptam, prior adesse nequit;
~~4°~~*3°* socii priorum euntium ad capitulum, ad normam n. 490;
~~5°~~*4°* delegati fratrum, ad normam nn. 497- 501;
~~6°~~*5° delegatus domus non prioralis cum saltem quattuor fratribus voce activa gaudentibus in territorio uniuscuiusque nationis ubi non sit alius conventus eiusdem provinciae;* [♦♦♦ B 263; P 492]
~~7°~~*6°* prior provincialis qui immediate ante capitulum officium in ipsa provincia explevit.
(NB verba "delegatus domus... eiusdem provinciae" definitive inserta; aliae mutationes prima vice votatae.)

287.**LCO 372**
[Techn.] 372. Const. - §III. Si suffragia aliquando fuerint aequalia, praeses suo voto paritatem dirimat *(cf. appendicem 14-bis)*.

288.**LCO 373**
[Techn.] 373. Ord. - Inter alia, in consilio provinciae tractari debent :
1° institutio vel amotio ~~prioris regionalis~~*vicarii provincialis* et prioris conventualis;
2° (ut in textu)

289.**LCO 375 § I**
[Techn.] 375. Ord. - § I. - Ad primum consilium provinciae quod elapso biennio post prioris provincialis confirmationem locum habebit, prior provincialis convocare tenetur, praeter membra consilii, ~~priores regionales,~~ vicarios provinciales et priores conventuales, nisi

aliud a capitulo provinciali determinatum fuerit quoad ~~priores regionales,~~ vicarios provinciales et priores in dissitis regionibus.

290.**LCO 378 § II (R 276; T 230)**
*** 378. Const. - § II. - Frater qui hoc officio functus fuerit, immediate potest iterum institui, non autem tertio, *nisi de consensu magistri Ordinis*.

291.**Caput XIV - Art VI**
Art. VI - De vicariatibus ~~regionalibus~~ provincialibus

292.**LCO 384 (R 277; T 231)**
*** [A] 384. Const. – ~~§ I. – Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem quindecim vocales et unum conventum proprie dictum, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum regionalem, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.~~
~~§ II. – Vicariatui regionali competit : 1° habere proprium statutum a capitulo provinciali adprobatum; 2° celebrare propria capitula ad normam statuti vicariatus; 3° admittere candidatos ad novitiatum et ad primam professionem; 4° admittere ad professionem sollemnem et ad ordines sacros nisi in statuto provinciae aliter provideatur.~~

293.**LCO 384 (R 277; T 232)**
** [O] 384. Const. § I. – *Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem duas domus quarum unum conventum proprie dictum, et saltem quindecim vocales, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum provincialem, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.*
*** § II. – *Vicariatus provincialis regitur statuto a capitulo provinciale confecto et a Magistro Ordinis adprobato.*

294.**LCO 384-bis (T 233)**
♦♦ *384-bis. Ord. – Vicariatus statutum normas determinare debet :*
1° de celebratione capituli vicariatus;
2° de officio Vicarii provinciali qui praeest vicariatui ut vicarius prioris

provincialis;
3° de officialibus Vicariati;
4° de institutione ac promotione vocationum;
5° de iure participandi ex officio consilio provinciae et capitulo provinciali (cf. 352 § I, 1°), cum voce activa vel non;
6° de facultatibus qui Vicario Prior Provincialis, audito consilio, concedere potest, de admissione candidatum ad novitiatum et ad professionem simplicem, de assignatione fratrum in domum et conventum vicariati, de confirmatione priorum conventualium et institutione superiorum domorum.

295.**LCO 385**
♦ [A] ~~385. Ord. — § I. – Prior regionalis praecst vicariatui ut vicarius prioris provincialis et, praeter facultates a capitulo provinciali statutas, ius habet :~~
~~1° assignandi fratres qui sunt in vicariatu, salvis iuribus prioris provincialis;~~
~~2° confirmandi priorem conventualem ad normam n. 467, et instituendi superiores domorum ad normam n. 332, nisi statutum vicariatus aliter provideat;~~
~~3° participandi ex officio consilio provinciae, nisi aliud in statuto provinciae determinatum sit;~~
~~4° participandi ex officio capitulo provinciali (cf. 352, § I, 1°).~~
~~§ II. – 1° Prior regionalis ad quadriennium eligitur a vocalibus in conventibus vicariatus assignatis et a priore provinciali de consensu sui consilii confirmatur;~~
~~2° expleto tempore pro quo prior regionalis electus fuit aut eo quocumque modo cessante, officium eiusdem exercetur a priore antiquiori in Ordine in eodem vicariatu usque ad confirmationem successoris;~~
~~3° pro priore regionali, mutatis mutandis, valent quae praescribuntur de priore conventuali in n. 302, § I.~~

296.**LCO 386 § I (P 495; K 373)**
♦♦♦ 386. Ord. — § I. – In unoquoque vicariatu adsit consilium, cuius consensum vel consilium ~~prior regionalis~~*vicarius provincialis* circa

maiora negotia exquirat, ad normam statuti vicariatus. *Acta huius consilii post coadunationem priori provinciali mittenda sunt.*
(NB ordinatio definitive in LCO inserta cum mutatione technica)

297.**LCO 386 § III**
♦ 386. Ord. - § III. – ~~Quando~~*Cum* autem prior provincialis, secundum normas in Libro Constitutionum et Ordinationum vel in Statuto provinciae et vicariatus stabilitas, tractare debet *cum consilio provinciae* de rebus quae vicariatum respiciunt, ~~tunc primum~~*etiam* consilium vicariatus consulat ~~priusquam ad consilium provinciae requirat~~; casus vero confirmandi, instituendi vel amovendi ~~priorem regionalem~~*vicarium provincialem* prior provincialis *tantummodo* in consilio provinciae tractet (cf. n. 373, 1°).

298.**LCO 388**
♦ [A] ~~388. Ord. — Officiales vicariatus regionalis instituantur ad normam statuti.~~
LCO 391 (P 496; K 375)
♦♦♦ 391. Ord. Ad collaborationem inter provincias unius regionis vel nationis fovendam haberi possunt :
1° - 5° (ut in textu)
6° *conventio duorum capitulorum provincialium vel priorum provincialium ad directam assignationem faciendam de provincia ad conventum alius provinciae, salvis nn. 270 § I et II, 497 § I et 600, monito tamen magistro Ordinis (cf. appendicem 16).*

299.**LCO 395 § I**
[Techn.] 395. Ord. - § I. - Conferentiae priorum provincialium ~~et regionalium~~ atque vicariorum instituantur secundum nationes vel regiones, ut fraterna collaboratio sit vere organizata et cum charactere permanenti. Hae conferentiae adunentur regulariter secundum normas a membris entitatum statutas et a magistro Ordinis adprobatas.

300.**LCO 407 (R 279; T 237)**
407. Const. – In capitulo generali electivo coadunantur et vocem habent :
§ I. – In electione magistri Ordinis :
1° - 3° (ut in textu)
*** [A] 4° priores vice-provinciales ~~et vicarii generales de quibus in n. 257 § II~~;
5° - 6° (ut in textu)
*** 7° ex provincia habente saltem viginti *quinque* usque ad centum fratres assignatos in vicariatibus vel domibus ipsius provinciæ extra fines provinciæ, delegatus electus ex iis et ab iis, secundum statutum provinciæ; ex provincia vero habente a 101 ad 200 fratres in vicariatibus assignatos, alter eligatur delegatus; et sic deinceps;
8° (ut in textu)

301.**LCO 408 (R 280; T 242)**
408. Const. – In capitulo generali diffinitorum coadunantur et vocem habent :
1° - 3° (ut in textu)
*** [A] 4° delegati a singulis vice-provinciis ~~et vicariatibus generalibus~~ electi;

302.**LCO 409 (R 281; T 244)**
409. Const. – In capitulo generali priorum provincialium coadunantur et vocem habent :
1° - 3°(ut in textu)
*** [A] 4° singuli vice-provinciales ~~et vicarii generales~~;

303.**LCO 409-bis (R 282; T 247)**
*** 409-bis. Const. – Singulae provinciae quae habent viginti *quinque* saltem fratres assignatos in conventibus vicariatuum vel conventibus ipsius provinciae extra fines provinciae, ius habent mittendi unum delegatum […]

304.**LCO 417 § II (K 378)**
♦♦♦ 417. Ord. - § II. - 1° - 7° (ut in textu)
8° *Sessio a solis vocalibus tenetur si tertia pars capitularium aut praevie illud petivit, aut aliquo petente per votum approbavit.*
9° infra duos dies... (ut in textu)
10° in actis... (ut in textu)
11° acta durante... (ut in textu)

305.**LCO 424**
[Techn.] 424. Const. - § I. - Consilium generalitium constituitur praeside magistro vel vicario Ordinis aut eorum vicario, ex sociis magistri Ordinis et procuratore generali, quorum consensus vel consilium exquirendum est secundum leges nostras et ius commune *(cf. appendicem 14-bis).*

306. **LCO 425 § II**
* [O] 425. Const. § II. – Socii magistri Ordinis sunt non minus quam octo et non plus quam decem. Ex eis ~~duo~~*tres* praeponuntur negotiis quae respective apostolatum,~~et~~ vitam intellectualem *et vitam fraternam ac formationem* in Ordine respiciunt, aliis cura confertur de relatione provinciarum cum Ordine et de aliis materiis forte a magistro Ordinis ipsis commissis (cf. n. 428).

307.**LCO 427-bis**
♦ *427-bis. Ord. 427. — Ad socium pro vita fraterna ac formatione in Ordine praecipue haec pertinent :*
1° adiuvare Magistrum Ordinis in omnibus quae pertinent ad vitam fraternam et ad formationem religiosam fratrum, sive permanentem sive initialem;
2° omnes provincias adiuvare ut provideant ad formationem religiosam fratrum et ad florescentiam vitae fraternae;
3° quando oporteat, congregare simul magistros fratrum formationem initialem habentium sicut et promotores formationis permanentis unius vel plurium regionum.
4° facilius facere provinciis innovationem et formationem formatorum, sicut et

augmentum et executionem pianificationum provincialium ad formationem permanentem spectantium.

308.**LCO 429 § II**
* [O] 429. Const. – § II - Institutio sociorum pro apostolatu,~~et~~ pro vita intellectuali *et pro vita fraterna ac formatione* fiat auditis omnibus prioribus provincialibus.

309.**LCO 434 (T 252)**
♦♦ 434. Ord. – Postulator generalis causarum beatificationis et canonizationis :
1° munere suo fungitur secundum normas a Sancta Sede stabilitas et statutum a magistro Ordinis adprobatum;
2° *semel saltem quolibet anno Magistro Ordinis rationem in scriptis reddat de statu oeconomico, in qua pecunia accepta, expensae, crediti et debiti compensatio, describantur*;
~~2°~~*3°* de statu singularum causarum relationes transmittat cuilibet capitulo generali.

310.**LCO 438 (P 505; K 381)**
♦♦♦ 438. Ord. - Promotoris generalis monialium est :
1° magistrum Ordinis *et procuratorem generalem* adiuvare in negotiis moniales spectantibus;
2° (ut in textu)

311.**LCO 455-bis**
♦ 455-bis. Ord. § I. - *Si leges nostrae sic provideant, electio per litteras haberi potest iuxta normas sequentes :*
1° infra tempus a praeside statutum, quilibet vocalis suffragium suum in aliqua schedula scribat ad normam n. 452, 6°;
2° deinde, schedula in involucro intromissa, super ipsum involucrum bene clausum scribat manu propria suum nomen et locum residentiae. Postea illud in alio involucro includat et mittat ad praesidem cum alia inscriptione, tali modo quod possit de facili discerni.
§ II. – Elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, praeses cum consilio provinciali vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis scrutinium faciat :

1° omnibus involucris externis coram consilio vel scrutatoribus apertis, examinentur nomina electorum super interiora involucra scripta ad videndum utrum unusquisque eorum condiciones pro voce activa requisitas habeat; si non habeat, pro nullo habeatur suffragium;
2° comparentur numeri vocalium et involucrorum;
3° involucra aperiantur et, antequam schedulae explicentur, ipsa deleantur;
4° examinentur suffragia ad normam n. 452, 9°, 10°, 11°;
5° si maioritas pro electione vel postulatione requisita obtinetur, tunc formetur a praeside decretum electionis et instrumentum authenticum electionis conficiatur. De exitu electionis omnes vocales certiores fiant;
6° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, praeses determinet tempus pro novo et ultimo scrutinio faciendo, et de omnibus peractis vocales certiores faciat;
7° capitulum tamen provinciale potest determinare, ut procedatur ad tertium vel etiam quartum scrutinium, si in secundo vel tertio adhuc maioritas absoluta non obtinetur.

312. **LCO 455-ter**

♦ *455-ter. Ord. - § I – Si leges nostras provideant electionem per litteras (cf. n. 455-bis), permittitur etiam electio per instrumenta electronica.*
§ II – Pertinet priori provinciali cum consensu sui consilii decernere si electio procedere debeat per litteras vel per instrumenta electronica, et eligere instrumentum electronicum aptum et bonae famae.
§ III – Electio per instrumenta electronica procedit iuxta normas sequentes :
1° praeses mittit omnibus vocalibus instructiones ad accedendum ad instrumentum electronicum electum;
2° infra tempus a praeside statutum, quilibet vocalis suffragium suum praebet iuxta instructiones receptas;
3° Elapso tempore praefixo pro suffragio, praeses accertat exitum in conspectu Consilii Provincialis vel duorum scrutatorum a Consilio approbatorum;
4° proceditur ad normam n. 455-bis, § II, 5°, 6° e 7°.
§ IV – Ad validitatem electionis per instrumenta electronica necesse est ut :
1° nullus vocalis excludatur ab electione propter instrumentum electum;
2° nullus frater vocem passivam habens excludatur ab electione vocalium propter instrumentum electum;
3° accertetur ut soli vocales suffragium praeberint, et nullus vocalis plures suffragia

praeberit;
4° suffragia singulorum vocalium secreta maneant.
§ V – Pertinet Capitulo Provinciali alias normas perficere pro electionibus per instrumenta electronica.

313.**LCO 465 (R 284; T 255)**
*** [A] 465. Const. – Electio prioris conventualis indiget confirmatione prioris provincialis ~~vel prioris regionalis, si de fratre agitur in conventu vicariatus regionalis assignato et electo pro conventu in ipso vicariatu, nisi statutum vicariatus regionalis aliter provideat~~ (cf. appendicem n. 20).

314.**Caput XVIII**
[Techn.] **Caput XVIII - De electione ~~prioris regionalis et~~ vicarii provincialis**
[Techn.] ~~**Art I - De electione prioris regionalis**~~

315.**LCO 477**
♦ 477. Ord. — § I. – *Si statutum vicariatus determinaverit ut vicarius per electionem designatus sit,* Praeses electionis est ille frater qui actu regit vicariatum ad normam ~~n. 385, § II, 2°, vel eo deficiente antiquior in Ordine e superioribus huius regionis~~*statuti vicariatus vel alius frater forte a priore provinciali institutus.*
§ II. – Ei competit, audito consilio ~~regionali~~*vicariatus*, determinare et omnibus vocalibus notificare tempus electionis, infra tamen mensem a cognita vacatione officii.

316.**LCO 479**
♦ 479. Ord. - § I. – Ut quis valide eligi possit in ~~priorem regionalem~~*vicarium provincialem,* salvo n. 443, requiritur ut :
1° triginta compleverit annos a sua nativitate, decem vero a prima professione;
2° non fuerit ~~prior regionalis~~*vicarius provincialis* in eadem ~~regione~~*vicariatu* per duo ~~quadriennia~~*mandata* immediate praecedentia.
§ II. – Si quis frater eligi nequeat ex defectu unius vel plurium condicionum de quibus in § I, 1° et 2°, fratres eum postulare possunt

a priore provinciali, qui ~~dispensare~~*provideat*~~potest ab interstitiis et providere~~ ad normam n. 467.

317.**LCO 480**

♦ 480. Ord. - § I. – Ad *statutum vicariatus provincialis*~~consilium provinciale vel ad consilium regionale~~ pertinet determinare utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.

§ II. – Si electio facienda est in congregatione speciali :

1° praeses et locus electionis sint ut in n. 477;

2° in ipso actu electionis servetur n. 464 (cf. appendicem n. 18).

§ III. – Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, fiat iuxta normas ~~sequentes :~~*n. 455-bis*.

~~1° infra tempus a praeside statutum (n. 477, § II), quilibet vocalis suffragium suum in aliqua schedula scribat ad normam n. 452, 6°;~~

~~2° deinde, schedula in involucro intromissa, super ipsum involucrum bene clausum scribat manu propria suum nomen et locum residentiae. Postea illud in alio involucro includat et mittat ad praesidem cum alia inscriptione, tali modo quod possit de facili discerni.~~

§ IV. – Elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, praeses cum ~~consilio regionali~~*scrutatoribus* scrutinium faciat *ad normam n. 455-bis §II et iuxta normas sequentes* :

~~1° omnibus involucris externis coram consilio apertis, examinentur nomina electorum super interiora involucra scripta ad videndum utrum unusquisque eorum condiciones pro voce activa requisitas habeat; si non habeat, pro nullo habeatur suffragium;~~

~~2° comparentur numeri vocalium et involucrorum;~~

~~3° involucra aperiantur et, antequam schedulae explicentur, ipsa deleantur;~~

~~4° examinentur suffragia ad normam n. 452, 9°, 10°, 11°;~~

~~5°~~ 1° si maioritas pro electione vel postulatione requisita obtinetur, tunc formetur a praeside decretum electionis, instrumentum authenticum electionis conficiatur et ad priorem provincialem mittatur iuxta n. 453, § I (cf. appendicem n. 24). De exitu electionis omnes vocales per litteras certiores fiant;

~~6° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, praeses~~

~~cum consilio determinet tempus pro novo et ultimo scrutinio faciendo, et de omnibus peractis tum priorem provincialem, tum vocales per litteras certiores faciat;~~
~~7° capitulum tamen provinciale potest determinare, ut procedatur ad tertium vel etiam quartum scrutinium, si in secundo vel tertio adhuc maioritas absoluta non obtinetur;~~
~~8°~~*2°* si in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. *455-bis §II,* 6°), sive tertium vel quartum (n. *455-bis §II,* 7°), maioritas absoluta non obtinetur, provisio officii ad priorem provincialem devolvitur (cf. n. 464).

318.**LCO 481 (R 285; T 257)**
*** [A] ~~481. Const. – § I. – Quoad confirmationem aut cassationem electionis prioris regionalis eiusque acceptationem, serventur nn. 465-473.~~
~~§ II. – Ius instituendi priorem regionalem devolvitur ad priorem provincialem, salvo n. 373, 1° :~~
~~1° quando vicariatus tempore vacationis prioris regionalis non habet condiciones de quibus in n. 384; tunc tamen in institutione vica-rii attendi debent nn. 483, 484;~~
~~2° quando omnes vocales suae voci renuntiaverint nec a priore provinciali restituti fuerint;~~
~~3° quando quacumque ex causa intra sex menses a cognita vaca-tione, prior regionalis non electus aut postulatus fuerit;~~
~~4° quando in processu electionis facta fuerint septem scrutinia inutilia (cf. 480 II, 2°);~~
~~5° quando fratres, cassata prima electione, eundem fratrem de-nuo eligunt, nisi illa electio fuerit cassata propter formam tantum et non propter personam electi;~~
~~6° quando iam factae sunt duae vel ad summum tres electiones a priore provinciali confirmatae et ab electis non acceptatae : tunc enim, post secundam electionem prior provincialis potest, et post tertiam de-bet priorem regionalem instituere.~~

319.**LCO 481**

♦ 481. *Ord. § I. – Quoad confirmationem aut cassationem electionis vicarii provincialis eiusque acceptationem, serventur nn. 465–473.*

§ II. – Ius instituendi vicarium provincialem devolvitur ad priorem provincialem, salvo n. 373, 1° :

1° quando vicariatus tempore vacationis vicarii provincialis non habet condiciones de quibus in n. 384 §I; tunc tamen in institutione vicarii vocales conventuum vicariatus audiantur ad normam statuti vicariatus;

2° quando omnes vocales suae voci renuntiaverint nec a priore provinciali restituti fuerint;

3° quando quacumque ex causa intra sex menses a cognita vacatione, vicarius provincialis non electus aut postulatus fuerit;

4° quando in processu electionis in congregatione speciali facta fuerint septem scrutinia inutilia (cf. n. 480, II, 2°);

5° quando in processu electionis per litteras facta fuerint duo scrutinia inutilia (cf. n. 480 §IV, 2°), vel tres vel quattuor si capitulum provinciale sic determinaverit (cf. n. 455-bis §II, 7°).

6° quando fratres, cassata prima electione, eundem fratrem denuo eligunt, nisi illa electio fuerit cassata propter formam tantum et non propter personam electi;

7° quando iam factae sunt duae vel ad summum tres electiones a priore provinciali confirmatae et ab electis non acceptatae; tunc enim, post secundam electionem prior provincialis potest, et post tertiam debet vicarium provincialem instituere.

320.**Caput XVIII - Art. II**

[Techn.] ~~**Art. II - De electione vicarii provincialis**~~

321.**LCO 482 (R 286; T 258)**

*** [A] ~~482. Const. – Quae pro electione prioris regionalis statuta sunt in nn. 477-481, mutatis mutandis, valent etiam pro electione vicarii provincialis (cf. n. 389).~~

322.**LCO 483 (R 287; T 259)**

*** [A] ~~483. Const. – Quando vicarius provincialis a priore provinciali instituendus est, audiantur prius fratres qui iuxta n. 478 vocem activam in electione haberent (cf. appendicem n. 24).~~

323.**LCO 484**

♦ [A] ~~484. Ord. § I. – Consultatio vocalium fiat per litteras ad priorem provincialem mittendas, in quibus unusquisque vocalis indicet tria nomina secundum ordinem praeferentiae.~~

~~§ II. – Prior provincialis vicarium provincialem instituat unum ex tribus qui maiorem numerum suffragiorum retulerit, nisi propter bonum Ordinis alium instituere expedire iudicaverit.~~

324.**LCO 494 (P 507; K 382)**

♦♦♦ 494. Ord. - *§ I. – In conventibus ubi unus socius eligendus est, electio fiat quoad modum ad normam n. 452.*

§ II. - In conventibus ubi plures socii eligendi sunt (cf. n. 490, § II) per vota secreta determinetur utrum omnes simul vel unus post alium sint eligendi.

§ III. - Ante electionem, de consensu maioris partis vocalium, tractatus de eligendis haberi potest.

§ IV. - Electio modo sequenti perficiatur :

1° si socii omnes simul eliguntur, electio terminatur in septimo scrutinio in quo maioritas relativa sufficit;

2° si vero unus post alium eligitur, tunc pro quocumque socio si usque ad tertium scrutinium inclusive nullus candidatus maioritatem absolutam votorum retulerit, in quarto et ultimo scrutinio illi duo tantum praesentari possunt qui in scrutinio praecedenti maiorem suffragiorum numerum obtinuerint, firmo praescripto n. 450, § III.

325.**LCO 497 (T 260)**

** [A] 497. Const. – § I. – Salvo n. 491 § II, et exceptis iis qui ad normam n. 352 § I et § III iam repraesentantur, delegatum euntem ad capitulum provinciale eligunt, dummodo voce activa gaudeant (cf. 440 et 441) :

1° (ut in textu);

2° ~~nisi in statuto provinciae aliter disponatur,~~ fratres directe assignati in domibus vel conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, iis semper exceptis qui ad consilium generalitium pertinent;

3° - 4° (ut in textu)

326.**LCO 499 §§ I - II (T 262)**

♦♦ [A] 499. Ord. – § I. – Ad consilium provinciale ~~vel ad consilium regionale~~ pertinet determinare, pro unoquoque collegio electivo, utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.

§ II. Si electio facienda est in congregatione speciali :

1° praeses et locus electionis determinentur a consilio vel provinciali ~~vel regionali~~;

2° - 3° (ut in textu)

327.**LCO 499 §III**

♦ 499. Ord. - § III. Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, ~~fiat~~ *proceditur per litteras, Priore Provinciali praeside, ad normam n. 455-bis et* iuxta normas sequentes :

~~1° quilibet vocalis in schedula suffragium suum scribat et sub duplici involucro ad priorem provincialem vel priorem regionalem mittat, ad normam n. 480, § III;~~

~~2° elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, prior provincialis vel regionalis cum suo consilio vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis scrutinium faciat ad normam n. 480, § IV, 1°–4°;~~

~~3° si maioritas pro electione obtinetur, de exitu electionis omnes vocales per litteras certiores fiant;~~

~~4°~~*1°* si ~~vero~~ maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, prior provincialis cum suo consilio procedat secundum normas n. ~~480, § IV, 6° et 7°~~*455-bis §II, 6° et 7°*; in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. 6°), sive tertium vel quartum (n. 7°), illi duo tantum praesentari possunt qui in praecedenti scrutinio maiorem numerum suffragiorum retulerint, firmo n. 450, §III.

~~5°~~*2°* in casu deficientiae delegati, tamquam substitutus ille habeatur qui in ultimo scrutinio quoad numerum suffragiorum secundum locum obtinuit, salvo n. 450, §III.

328.**LCO 560 §§ I, III & IV (K 384)**
♦♦♦ 560. Ord. - *§ I. – Ordinis entia per Capitula vel in statutis definiant modus operandi de bonis pecuniariis (administratio; cura argenti, actionum, obligationum vel similium; collocatio et permutationes in mensis publicis) secundum conditiones peculiares loci.*
§ II. - (ut in textu)
§ III. – Pecuniae in mensis solummodo publicis (vulgo : bank) de quarum securitate certo constat deponantur et quidem ad mentem n. 555 sub nomine respectivae personae moralis vel instituti ad quae pertinent.
§ IV. – Mensa publica eligatur ab ipso administratore de consensu superioris.

329.**LCO 563 § II**
[Techn.] 563. Ord. - § II - Quolibet anno superior domus, prior conventualis,*et* vicarius provincialis ~~et prior regionalis~~ priori provinciali mittant rationem accuratam et completam a syndico confectam, in qua etiam contineatur ratio praesumpta seu aestimata (vulgo : budget, état) pro anno sequenti, audito capitulo, si capitulum provinciale hoc determinaverit, et a consilio conventus vel vicariatus adprobatam, cuius exemplaria asserventur in tabulario respectivi syndici.

330.**LCO 566 § I**
[Techn.] 566. Ord. - § I. Quolibet anno, syndicus provinciae,*et* vice-provinciae ~~et vicariatus generalis~~ consilio respectivo rationem reddant accuratam et completam de acceptis et expensis, debitis et creditis eiusdem entitatis, de gestionibus ab eis factis, et de statu oeconomico entitatis; proponant etiam rationem praesumptam seu aestimatam pro anno sequenti. Omnes hae relationes a consilio respectivo adprobandae sunt. Unoquoque mense syndicus debet suam relationem oeconomicam proponere superiori entitatis

331.**LCO 566 § II**
[Techn.] 566. Ord. - § II. ~~Prior regionalis et~~ Vicarius provincialis similiter ~~mittant~~ mittat priori provinciali suo accuratam relationem de

statu oeconomico a ~~respectivisconsiliis~~*consilio* adprobatam eodem modo ut supra in § I statuitur.

332.**LCO 567 (Bo 312; R 291)**
♦♦♦ 567. Ord. *Singulis annis, ante finem mensis augusti, adiuvantibus eorum syndicis, priores provinciales, priores vice-provinciales~~, vicarii generales~~et præfecti institutorum sub inmediata magistri Ordinis iurisdictione mittere tenentur Ordinis magistro :*
1° Annuam relationem oeconomicam, id est, integram propositionem de statu œconomico suæ cuiusque entitatis. Pecunia acepta, expensæ, crediti et debiti compensatio, anni ratio præsumpta, necnon consilia inita aut ineunda singillatim in ea describantur. Si autem plures vicariatus, conventus, domus vel instituta habeat entitas, idem faciendum est pro singulis. Etsi huius relationis forma pro aliis locis alia potest esse, relatio totum hic requisitum testimonium continere debet. Quo hæc facilius fiant, apud syndicum Ordinis formæ huius exemplum præsto sit.
2° Responsum de contributione taxatione, necessarium ad contributiones entitatum Ordinis annuas supputandas. Ex responso enim eruetur quot sint bona erogata in formandis fratribus necnon in infirmitatibus fratrum curandis et in subveniendo aliis entitatibus Ordinis, et quot bona remaneant contributioni obnoxia. Ad hunc finem a syndico Ordinis quæstionarium quotannis mittatur, cuius forma unica esse debet pro omnibus entitatibus.
(NB : Ordinatio definitive in LCO inserta, abrogatis verbis "vicarii generales".)

333.**LCO 575 § II (P 513; K 387)**
♦♦♦ 575. Ord. - § II – *Ad expensas capituli generalis quod attinet, prae mente habenda sunt :*
1° expensae itineris solvantur methodo sic dicta peraequationis ita ut singuli capitulares de facto eamdem summam pecuniae solvant;
2° expensae pensionis et expensae generales pro capitulo proportionaliter solvantur a curia generalitia et a singulis provinciis, inter quas aequitas et proportio servandae sunt, modo stabiliendo in ipso capitulo.
3° sex mensibus ante convocationem capituli generalis syndicus Ordinis et syndicus conventus ubi fit capitulum generale, praeparent rationem praeventivam seu praevisam expensarum capituli, magistero Ordinis cum suo consilio submittendam. Postea ad singulas provincias mittatur ad eas consulendum.

334.**Appendix 11**

[A] ~~**Appendix 11 -** Declaratio de nomine "provinciae" (252-256)~~
~~Ex actis capituli generalis Calarogae celebratum, anno 1995, n. 201 :~~
~~Ad mentem LCO nn. 252–256 declaramus quod nomine «provinciae» proportionaliter comprehenduntur vice-provinciae et vicariatus generales (nn. 257–259) nisi aliud caveatur.~~

335.**Appendix 12**

Appendix 12 - Elenchus provinciarum~~,~~*et* vice-provinciarum ~~et vicariatuum generalium~~ Ordinis (259, § I)

336.**Appendix 13A - Assignatio directa**

Ego, fr. N.N., provinciae N. prior provincialis, dilecto fr. N.N.
Considerans provinciae necessitates et tui ipsius in Christo utilitatem, tenore praesentium, *meique auctoritate Officii,* revocans prius assignationem tuam a quocumque conventu *(seu domo)* in quo *(vel qua)* assignatus existas, assigno te simpliciter conventui N. (vel domui N.), praecipiendo *tibi in virtute obedientiae ut intra tot dies (vel quamprimum; vel quamprimum, commode tamen) ad dictum conventum (vel ad dictam domum) iter arripias atque ad illum (vel ad illam) te transferas.*
Mando vero superiori dicti conventus (dictae domus) *sub eodem praecepto,* ut te tamquam legitime assignatum benigne recipiat et caritative pertractet.
Datum N. in conventu S. N., sub sigillo provinciae, die ... mensis ... anni Domini ...
Contrariis quibuscumque non obstantibus.
fr. N.N., O.P. prior provincialis
(sigillum provinciae)
Reg. pag.
fr. N.N., O.P. a secretis

ORDINATIONS

Nous renouvelons les ordinations suivantes telles qu'elles étaient faites aux chapitres généraux précédents.

Langues officielles

337. Les langues officielles dans l'Ordre sont l'anglais, l'espagnol et le français en raison de leur caractère international. Ces langues seront utilisées dans tous les documents de l'Ordre et du maitre de l'Ordre. Elles seront parlées dans les chapitres généraux. Pour les textes juridiques, la langue reste le latin (B 200).

Formation à l'administration

338. Nous ordonnons que le modérateur des études organise un séminaire ou un cours de gestion économique pour les étudiants pendant leurs études institutionnelles (B 224).

LCO

339. Nous demandons que les modifications du LCO apparaissent rapidement sur le site web de l'Ordre (cf. K 241).

Rapport du syndic

340. Nous ordonnons que, durant l'année où se célèbre un chapitre général, le rapport du syndic de l'Ordre soit approuvé par le maître de l'Ordre et son conseil après avoir été étudié, analysé et approuvé par le conseil économique de l'Ordre. Le rapport devra être présenté à l'assemblée générale du chapitre en même temps que le rapport du maître de l'Ordre (R 243).

Les frères qui, de façon répétée, refusent de verser leurs revenus à la communauté

341. Nous ordonnons que tous les prieurs provinciaux et vicaires provinciaux, avec leurs conseils respectifs et conformément à LCO 32 § II, établissent et mettent à exécution des normes concernant les frères qui, de façon répétée, refusent de transmettre leurs revenus à la communauté en dépit de la correction fraternelle (cf. K 238, T 75).

Frères extra conventum

342. Nous ordonnons que tous les prieurs provinciaux revoient chaque année la situation des frères qui sont restés hors de la communauté durant de longues périodes, en tenant compte des Constitutions de l'Ordre et du Droit canon (T 76).

Les promoteurs de la comunication

343. Considérant que Internet n'est pas seulement un moyen technique de communication ayant ses exigences techniques, mais aussi un nouveau champ de communication qui exige des formes et des styles nouveaux, nous ordonnons aux provinces de nommer un promoteur de communication dont la tâche principale sera de promouvoir et de coordonner, au niveau de chaque province, les initiatives en ce domaine. Chaque promoteur provincial des moyens de communication devra informer la curie généralice de sa désignation, afin d'être intégré à un réseau plus large « Ordre des Prêcheurs pour la Technologie, l'Information et la Communication » (OPTIC), coordonné par le Promoteur général pour la communication (T 115).

Statuts des vicariats

344. Selon LCO 362 § IV et LCO 384 § II.1, nous ordonnons que le maître de l'Ordre, lorsqu'il approuve les Actes d'un chapitre provincial, s'assure du fait que le statut de vicariat donne une autonomie nécessaire à ce vicariat en rapport avec sa situation

culturelle et géographique, tout en lui assurant un apport conséquent de la province pour le soutien de sa mission (cf. T 168).

Nomination d'un promoteur provincial ou d'un assistant religieux pour les Fraternités laïques

345. Nous ordonnons que, lorsqu'un prieur provincial souhaite nommer comme promoteur provincial des Fraternités laïques ou comme assistant religieux d'une ou plusieurs Fraternités une personne sous une juridiction autre que celle des frères de l'Ordre, cela ne puisse se faire qu'avec l'accord écrit préalable de l'autorité compétente. Nous demandons aussi que le maître de l'Ordre insère cette condition dans les règles des Fraternités laïques (T 187).

Directoires du laïcat dominicain

346. Nous ordonnons que les directoires nationaux ou provinciaux du laïcat dominicain soient approuvés par le provincial et son conseil dans la ou les provinces où ces entités sont établies (T 188).

Commission permanente pour la promotion des études

347. Nous remplaçons les ordinations du chapitre général de Rome (2010), n° 97-100, par ce qui suit :

Nous ordonnons que la Commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre s'assure que les centres académiques et de recherche élaborent des plans stratégiques et qu'elle évalue la mise en œuvre de ces plans. [R 97]

Nous ordonnons que les membres de la Commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre soient :

1) le *socius* du maître de l'Ordre pour la vie intellectuelle, président de la Commission ;

2) les coordinateurs des régents des différentes régions qui composent l'Ordre, proposés par les régions et confirmés par le maître de l'Ordre pour une durée de six ans ;

3) un représentant des institutions académiques sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, nommé par le maître de l'Ordre ;

4) deux autres membres nommés par le maître de l'Ordre dont, si cela est possible, au moins un qui soit lié à nos universités. [R 98, sauf n. 2]

Nous ordonnons que les membres de la Commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre nommés par le maître de l'Ordre soient nommés pour six ans. [R 99]

Nous ordonnons que la Commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre assiste le maître de l'Ordre et le *socius* pour la vie intellectuelle dans les domaines suivants :

1) la planification et la répartition des ressources humaines et financières de l'Ordre dans le domaine de l'étude ;

2) la promotion de la formation de futurs professeurs ;

3) la mise en oeuvre de la nouvelle *Ratio studiorum generalis* ;

4) la préparation d'un rapport sur la viabilité des centres d'études de l'Ordre avant chaque chapitre général ;

5) l'aide à l'élaboration du rapport que le *socius* pour la vie intellectuelle doit présenter au chapitre général et l'élaboration des propositions qui doivent être présentées au chapitre;

6) la vérification de l'état des publications qui dépendent du maître de l'Ordre et la mise en place d'une politique de publication et de diffusion.

7) d'autres tâches qui seront demandées par la *Ratio studiorum generali*s. [cf. R 100].

Sécurité

348. Nous remplaçons l'ordination du chapitre général de Rome (2010), n° 236, par ce qui suit :

Nous savons que la protection effective des enfants et d'autres personnes vulnérables ainsi que l'engagement à assurer leur dévelopement humain et spirituel, tout en protégeant la dignité de la personne humaine, sont partie intégrante du message de l'Évangile que nous sommes appelés à prêcher (cf. Pape François, Document pour l'établissement de la Commission Pontificale pour la protection des mineurs, 22 mars 2014).

Cherchant à être prêcheurs de la réconciliation et du salut apporté par le Christ (LCO 2 §I), nous ordonnons que :

1. Les prieurs provinciaux s'assurent que les frères connaissent l'importance de mettre en pratique des agissments sûrs, minimisant le risque d'abus et optimisant la responsabilité dans les rapports. Ceci doit commencer dès le début de la formation initiale et être régulièrement renouvelé, en conformité avec les programmes donnés par les diocèses ou les conférences de religieux. Là où de tels programmes n'existent pas, les provinces doivent utiliser ceux qui sont les plus appropriés, tels qu'ils sont proposés dans d'autres entités dominicaines.

2. Les prieurs provinciaux et leurs conseils doivent vérifier que chaque province a des assurances claires et détaillées et des

procédures qui traitent spécialement des questions de sécurité, de souci pastoral et donnant réponse aux plaintes et allégations des abus. Ces assurances doivent être en conformité avec les normes canoniques et la loi civile. Les droits des plaignants et les frères contre qui ces allégations sont portées doivent être enregistrés et conservés.

3. Ces assurances et procédures devront être révisées. Quand elles seront mises à jour, des copies des textes révisés seront distribuées à tous les frères de la province et une copie en sera envoyée au maître de l'Ordre.

Liste des provinces et vice-provinces de l'Ordre

349. [*Commissio*] Nous chargeons la curie généralice de mettre à jour l'annexe 12 du LCO (liste des provinces et vice-provinces de l'Ordre).

Changements dans les annexes du LCO nécessités par la restructuration

350. [*Commissio*] Nous chargeons la curie généralice d'introduire dans les annexes du LCO les changements de textes nécessités par la restructuration des vicariats généraux, régionaux et provinciaux.

Les vice-provinces ne remplissant pas les conditions requises

351. *[Declaratio]* Nous déclarons que les normes concernant les vice-provinces ne remplissant pas les conditions requises par LCO 257 §I seront appliquées aux vicariats généraux restants, jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée pour leurs statuts.

Assignations à des couvents d'un vicariat

352. *[Declaratio]* Conformément à LCO 270 §I, nous déclarons que l'assignation équivaut à l'enregistrement d'un frère dans une province ou dans un couvent déterminé. Le vicariat provincial étant une structure interne à une province, il n'est pas possible d'y assigner un frère, sauf à un couvent déterminé du vicariat. *Per se*, l'autorité qui permet d'assigner un frère provenant de l'extérieur du vicariat dans un couvent du vicariat dépend du prieur provincial.

Néanmoins le prieur provincial peut déléguer au vicaire provincial l'autorité d'assigner un frère dans un couvent du vicariat, laissant le choix du couvent déterminé au discernemnt avisé du vicaire provincial. De telles délégations doivent être consignées par écrit et porter le nom du frère qui est assigné. Le formulaire suivant doit être utilisé :

> Frère N.N., prieur provincial de la province de N., à notre cher frère N.N., vicaire provincial du vicariat de N. :
>
> Considérant les besoins de la province et de votre vicariat et le service que notre frère N.N. peut y accomplir au nom du Christ, je suis disposé à le mettre à votre disposition au service dudit vicariat.
>
> C'est pourquoi, en vertu de cette lettre, je vous délègue l'autorité de récuser l'assignation de ce frère N.N. du couvent (ou maison) dans lequel il est régulièrement assigné et de l'assigner simplement dans un couvent ou maison du vicariat de N. selon votre discrétion avisée, d'ici trois mois à dater de cette lettre.
>
> De plus, je vous demande d'accueillir fraternellement ce frère et de le traiter avec charité une fois qu'il est légitimement assigné.

Donné à N., au couvent de N., sous le sceau de la province, le ... (jour et mois), en l'année de Notre Seigneur ...

(Sceau de la province)

Frère N.N., O.P. Reg.
Prieur Provincial

Frère N.N., O.P.
Secrétaire
Reg. pag.

La pagelle d'assignation devra mentionner la délégation du prieur provincial comme ceci :

Frère N.N., vicaire provincial du vicariat de N., délégué par le frère N.N., prieur provincial de la province de N., à notre cher frère N.N. :

Considérant les besoins de la province ... (cf. LCO, appendix 13A)

Ces textes peuvent être utilisés avec les adaptations nécessaires pour les assignations faites suivant LCO 271 § III ou LCO 391, 6° (voir aussi LCO, appendix 13B).

La règle des Fraternités sacerdotales

353. [*Commissio*] Nous demandons au maître de l'Ordre et au conseil généralice d'examiner les propositions faites à la rencontre internationale des fraternités dominicaines sacerdotales de février 2016 et d'y répondre, en collaboration avec le coordinateur des fraternités sacerdotales. En accord avec la commission du chapitre général de Rome (2010) n° 233, nous demandons au maître de l'Ordre de prendre contact avec le Saint Siège pour faire les

amendements qui seraient nécessaires à la règle des fraternités sacerdotales.

Ordinations des chapitres généraux précédents

354.*[Declaratio]* Prenant en compte la modification introduite au LCO 285 concernant les ordinations des chapitres généraux (cf. R 270, T 224) et dans le but de lever toute ambiguité, nous déclarons que les ordinations des chapitres généraux précédents qui n'ont ni été révisées ni insérées dans LCO à ce chapitre sont considérées comme abrogées, soit parce qu'elles ont été menées à bonne fin, soit parce qu'elles ne sont plus nécessaires.

Chapitre VIII : Commission économique

L'administration économique

355. *[Declaratio]* Le syndic de l'Ordre, fr. Hilario Provecho Álvarez OP, conformément au LCO 569, a présenté un rapport de son administration à la curie généralice pour les années fiscales 2013 – 2015. Ce rapport a été approuvé par le chapitre.

356. *[Declaratio]* Le syndic de l'Ordre, fr. Hilario Provecho Álvarez OP, conformément au LCO 569, a présenté les bilans généraux de la curie généralice pour les années fiscales 2013 – 2015. Ces états ont été approuvés par le chapitre.

357. *[Declaratio]* Nous déclarons que l'état des comptes suivants : fonds de solidarité, fonds saint Dominique, fonds Dominique Renouard, fonds Francisco de Vitoria, fonds du maître de l'Ordre, fonds de l'édition Léonine, fonds administratifs pour les entités qui sont sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, ont été examinés par le conseil économique de l'Ordre et approuvés par le maître de l'Ordre et le conseil général.

358. *[Declaratio]* Nous déclarons que, conformément au LCO 571, les rapports financiers des couvents et institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre rapidement envoyés au maître, ont été approuvés par leurs conseils respectifs. Ces rapports ont été étudiés par le conseil économique de l'Ordre et approuvés par le maître de l'Ordre et le conseil général.

359. [*Gratulatio*] Nous remercions le syndic de l'Ordre, fr. Hilario Provecho Álvarez OP, et le conseil économique pour leur contribution à l'administration économique de l'Ordre.

Rencontres régionales

360. [*Ordinatio*] Etant donné que le besoin de rencontres régionales pour les syndics des entités d'une région varie d'une région à l'autre, nous ordonnons que l'Acte 199 du chapitre général de Trogir (ACG 2013 Trogir 199) soit abrogé et que les initiatives pour organiser de telles rencontres soient laissées au *socius* régional.

Les contributions annuelles pour l'Ordre

361. *[Declaratio]* Nous déclarons que les dépenses de formation, déductibles, mentionnées par LCO 567, incluent les dépenses de formation du pré-noviciat, du moment que la RFP en vigueur dans les entités inclue un programme de pré-noviciat.

362. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution ordinaire de chaque province et vice-province à la curie généralice ne soit pas inférieure à 3 000 € (ACG 2013 Trogir 206).

363. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la contribution de chaque couvent ou institution sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre soit de 6% des revenus bruts (ACG 2013 Trogir 207).

364. [*Ordinatio*] Dans la suite des chapitres généraux de Rome (ACG 2010 Rome 249) et de Trogir (ACG 2013 Trogir 201), nous ordonnons que la contribution annuelle de chaque province et vice-province à la curie généralice soit déterminée d'après la formule approuvée dans les statuts du chapitre général de Bogota (ACG 2007 Bogota 261), en incluant les dépenses de soins médicaux et celles de formation.

Contributions venant de l'Ordre

365. [*Ordinatio*] Nous ordonnons au syndic de l'Ordre d'inclure dans le budget de la curie généralice une subvention annuelle aux entités suivantes :

1. université de Saint-Thomas-d'Aquin (Angelicum) : 150 000 € destinés aux dépenses de fonctionnement ordinaire

2. couvent de Saint-Dominique-et-Saint-Sixte à l'Angelicum : 40 000 € (ACG 2007 Bogota 276) qui serviront à couvrir les frais des frères assignés *simpliciter*

3. École Biblique et Archéologique : 15 000 € pour soutenir les activités de recherche des frères enseignant à l'École Biblique

4. Interafricaine dominicaine (IAOP) : 150 000 € répartis proportionnellement selon le nombre de frères de chaque sous-région pour la formation initiale des frères

5. Asie-Pacifique : 50 000 € pour les projets de formation et les projets régionaux

6. Amérique Latine et Caraïbes (CIDALC) : 25 000 € pour des projets régionaux

366. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que la dépense que le maître de l'Ordre peut autoriser sans avoir recours à l'approbation de son conseil ne dépasse pas 75 000 € (ACG 2013 Trogir 202).

367. [*Commissio*] Etant donné que le fonds pour le bureau des postulations est épuisé, étant donnée la complexité des lois nouvelles concernant le financement d'une postulation par la Congrégation des causes des saints et bienheureux et la nécessité de promouvoir les saints et bienheureux de l'Ordre, nous chargeons le maître de l'Ordre et son conseil d'instituer un comité afin d'évaluer les frais exigés pour mener à terme les projets de postulation et d'établir des mesures pour l'administration financière du bureau des postulations.

368. [*Commissio*] Nous chargeons le maître de l'Ordre et son conseil de modifier le programme d'aide aux provinces et vice-provinces pour les frères qui travaillent à la curie ou dans les institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, dans le but de leur assurer un fonds de retraite pour l'avenir, de telle manière que les frères de plus de 65 ans soient comptés aussi longtemps qu'ils travaillent à la curie ou dans les institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre et ne reçoivent pas de pension.

Frais du chapitre

369. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que les frais du chapitre général soient partagés de façon équitable, reflétant la proportion selon laquelle chaque entité fixe sa contribution annuelle au budget ordinaire de l'Ordre. Les frais de transport doivent être divisés équitablement entre tous et les frais administratifs de façon proportionnelle. Chaque délégué doit payer le coût réel *per diem* (ACG 2007 Bogota 286; ACG 2010 Rome 260, ACG 2013 Trogir 208).

Solidarité

370. [*Gratiarum actio/exhortatio*] Nous remercions les entités qui apportent une aide substantielle aux entités de l'Ordre qui ont de faibles ressources financières pour réaliser leurs projets et pour assurer la formation de leurs frères. Nous exhortons toutes les entités de l'Ordre à chercher d'autres moyens de promouvoir ce travail de solidarité. Les projets qui rendent l'entité plus autonome sont à encourager.

371. *[Exhortatio]* Nous exhortons les frères de l'Ordre à chercher et à promouvoir des moyens par lesquels ils puissent exprimer leur solidarité avec les frères des régions où les souffrances et les conflits sont intenses.

372. Dans le but de passer d'une culture de la charité à une culture de la solidarité dans l'Ordre et, étant donné que de plus

grandes ressources financières sont necessitées à court et long terme pour atteindre cet objectif, *Spem Miram Internationalis* sera renforcé. Pour cela :

373. [*Ordinatio*] Nous ordonnons, durant cette période du jubilé, une augmentation de 10 % de la contribution annuelle de chaque entité qui ira directement aux deux fonds de dotation de *Spem Miram Internationalis* et sera divisée également entre les deux jusqu'au prochain chapitre.

374. [*Commissio*] Nous chargeons *Spem Miram Internationalis* de faire connaître à toutes les entités de l'Ordre son existence et les projets qu'il soutient.

375. [*Commissio*] Nous chargeons *Spem Miram Internationalis* d'exploiter de nouveaux moyens pour augmenter son capital, par exemple en invitant les entités à faire des prêts pour des périodes déterminées, prêts qui seront investis par *Spem Miram*, ce qui générera des intérêts qui lui reviendront.

376. *[Exhortatio]* Nous exhortons toutes les entités à avertir *Spem Miram Inernationalis* dès qu'un acte de solidarité conséquent est fait en faveur d'un projet, de sorte que tout financement ultérieur dudit projet par *Spem Miram* soit correctement évalué.

. 377. [*Commissio*] Nous chargeons *Spem Miram Internationalis* d'étudier la possibilité de nommer un assistant à son président pour son administration et sa promotion.

378. [*Ordinatio*] Nous ordonnons que le président de *Spem Miram Internationalis* soumette un rapport annuel aux prieurs provinciaux et vice-provinciaux (ACG 2013 Trogir 203) et présente les comptes annuels à l'approbation du chapitre général.

379. [*Gratulatio*] Nous remercions fr. Dominique Izzo OP et le conseil de direction de *Spem Miram Internationalis* pour le développement et la promotion de la solidarité dans l'Ordre.

Actions de grâce

380. [*Gratiarum Actio*] Le chapitre général de Bologne exprime ses remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont contribué à la préparation et à l'heureuse issue du chapitre, à savoir :

- la province de Saint-Dominique en Italie qui a reçu le chapitre et la communauté du couvent du patriarche saint Dominique,

- les frères et les sœurs qui ont travaillé si dur comme membres du secrétariat, tous ceux qui étaient chargés de la traduction simultanée et de la traduction des textes, ceux qui ont préparé les offices liturgiques, ceux qui ont rédigé les minutes et tous ceux qui, dans leur fonction respective, ont largement aidé le chapitre.

- Le personnel de l'*Ospitalità San Tommaso* qui ont si bien pris soin de nous.

Siège du prochain chapitre général

381. *[Declaratio]* Nous déclarons que le prochain chapitre général, qui sera un chapitre électif, sera célébré au couvent d'Ho-Chi-Minh City (Saigon) au Vietnam en juillet-août 2019, les dates exactes restant à préciser.

Suffrages pour les vivants

Pour le pape François, Pasteur suprême de l'Église et bienfaiteur très bienveillant de notre Ordre, chaque province célèbrera une messe.

Pour le pape émérite Benoit XVI, chaque province célèbrera

une messe.

Pour frère Bruno Cadoré, maître de l'Ordre, chaque province célèbrera une messe.

Pour frère Timothy Radcliffe et frère Carlos A. Azpiroz Costa, ex-maîtres de l'Ordre, chaque province célèbrera une messe.

Pour l'Ordre épiscopal tout entier, pour les *socii* du maître de l'Ordre, pour le procurateur général de l'Ordre, pour nos bienfaiteurs et pour le bien-être de l'Ordre tout entier, chaque province célèbrera une messe

Suffrages pour les défunts

Pour l'âme du pape Jean Paul I^{er}, chaque province célèbrera une messe.

Pour l'âme du frère Damian Byrne, le dernier maître de l'Ordre décédé, chaque province célèbrera une messe.

Pour l'âme des frères et sœurs de l'Ordre qui sont morts depuis le dernier chapitre général, chaque province célèbrera une messe solennelle pour eux tous.

Lorsqu'on accomplira ces suffrages prescrits pour les vivants et pour les morts, on en fera l'annonce publique suffisamment à l'avance pour que les frères du couvent où seront accomplis ces suffrages puissent participer aux messes célébrées à ces intentions.

Tels sont les actes du chapitre général des prieurs provinciaux, célébré à Bologne en Italie, au couvent de Saint-Dominique, du 15 juillet au 4 août 2016, dont les exemplaires imprimés et revêtus du sceau du maître de l'Ordre doivent être reçus comme le texte original.

Nous prescrivons à tous et chacun des supérieurs des provinces, couvents et maisons de faire lire et publier le plus rapidement possible, intégralement, ces actes dans tous les couvents et maisons sous leur juridiction et de veiller ensuite soigneusement à ce qu'ils soient appliqués par tous.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Donné à Bologne, au couvent de notre saint père Dominique, le 4 août de l'an du Seigneur 2016.

L. ✠ S.

fr. Bruno Cadoré, OP
Maître de l'Ordre

fr. Martin Ganeri, OP
prieur provincial de la province d'Angleterre
fr. Javier González Izquierdo, OP
prieur provincial de la province de Notre-Dame du Rosaire
fr. Benjamin Sombel Sarr, OP
vice-provincial de la vice-province de Saint-Augustin en Afrique occidentale

fr. Roberto Giorgis, OP
secrétaire général du chapitre
fr. Gregorio Kim, OP
ab actis

Annexe I

Rapport sur l'état de l'Ordre

au chapitre général de Bologne

- juillet 2015 -

« Proclame la Parole…
Fais œuvre d'évangéliste…
Remplis ton ministère » (2 Tm 4, 2-5)

(1) Conformément à LCO 417, § II, 3°, je présente ici un rapport sur l'état de l'Ordre en vue du chapitre général des prieurs provinciaux qui sera célébré à Bologne du 16 juillet au 4 août 2016, au cœur de l'année du Jubilé de la confirmation de l'Ordre : « Envoyés pour prêcher l'Évangile ». Dans cette perspective j'organiserai ma *Relatio* en trois parties. Une première partie rendra compte des divers ***processus de restructuration*** qui ont été menés au cours des années passées, dans le but de nous donner plus d'énergie pour la prédication, à travers une meilleure synergie entre structures, vie des frères et mission. La deuxième partie s'attachera à ***la vie des frères et des communautés***, et de son lien étroit avec la mission, lien par lequel nous cherchons à témoigner de Celui qui « passe en faisant le bien » (Ac 10, 38). La troisième partie traitera de la prédication et de sa diversité, en cherchant à identifier les enjeux majeurs du ministère de ***la prédication au service du renouvellement de l'évangélisation*** à laquelle nous invite la célébration du Jubilé, qui se clôturera précisément par le congrès pour la mission de l'Ordre.

(2) Le chapitre général de Trogir avait demandé la constitution d'une commission évaluant les modalités d'organisation du travail du chapitre général (ACG Trogir 2013, 184). L'une des recommandations de cette commission était de ***renforcer le temps de préparation du chapitre***. C'est la raison pour laquelle au fil de la présente *Relatio* je

me permettrai d'indiquer des thématiques ou des questions qui ont été récurrentes pendant les dernières années lors des visites que les *socii* ou moi-même avons faites dans l'Ordre. Mon souhait est double : d'une part, que ce rapport puisse être l'un des éléments à partir desquels se fera la préparation du chapitre dans les provinces et les communautés ; d'autre part, que cette préparation dans les provinces permette d'adresser au chapitre les questions principales que les frères souhaiteraient voir abordées davantage. Pour compléter cette *Relatio*, les capitulaires recevront (cf. website du chapitre) une évaluation du suivi des orientations et décisions prises par le chapitre général de Trogir.

(3) Que le Seigneur nous accompagne en ce temps de préparation du chapitre, de sorte que sa célébration soit, au cœur de l'année du Jubilé, un moment de confirmation des deux dimensions de l'évangélisation qui a été confiée à l'Ordre par le Pape Honorius III dans sa Bulle du 21 janvier 1217 : évangélisation de nous-mêmes, et évangélisation de notre ministère de la Parole dans les mondes contemporains.

« Restructurer pour la prédication »

(4) Le travail de renouvellement qui marque cette période de Jubilé a impliqué chacun d'entre nous. En effet, nous savons bien qu'il n'avait pas seulement comme objectif de « restructurer » des institutions, des provinces ou des communautés, mais bien plutôt de procéder aux ajustements structurels qui permettraient de nous rendre toujours davantage libres et disponibles pour « être envoyés proclamer joyeusement et fidèlement l'Évangile de la paix », guidés et portés par l'Esprit du Christ ressuscité (cf. la prière du Jubilé).

Statistiques de l'Ordre

(5) Le tableau suivant donne des chiffres qui montrent l'évolution des effectifs de l'Ordre et de la Famille dominicaine au cours des trois dernières années.

	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015
Frères (tous)	5955	5903	5826	5768
Prêtres	4430	4396	4355	4335
Diacres	67	90	76	77
Evêques	36	37	36	39
Fr. coopérateurs	345	340	322	310
Frères étudiants	869	853	836	809
Frères novices	208	187	201	198
Frères décédés	109	111	96	102
Fr. hors-couvents	333	346	308	339
Frères exclaustrés	84	90	68	58
Dispense des voeux – Profession simple	54	39	48	40
Dispense des voeux – Profession solennelle	8	10	10	8
Dispense du ministère diaconal	3	1	2	
Dispense du ministère presbytéral	7	4	10	15
Incardination dans un diocese (complete)	9	1	7	
Incardination "*ad experimentum"* dans un diocèse	5	2	5	
Nombre de couvents	259	258	261	256
Nombre de maisons	333	314	316	304
Moyenne d'âge			56 ans	
Frères décédés	109	111	98	

	2012	2013	2014	2016
Moniales	2773		2776	

	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015
Monastères	219		202	
Soeurs apostoliques	24296		23,038	
Congregations de soeurs de vie apostoliques	150		149	
Laïcs op	166,000			
Instituts séculiers	150			
Fraternités sacerdotales	265		275	

(6) Que pouvons-nous retenir de ces chiffres ?

- On note une certaine érosion des effectifs, et la dynamique du Jubilé peut nous inviter à ajuster et renforcer notre pastorale des vocations ;

- Au cours de l'année 2014, 142 frères ont fait profession, 98 frères sont morts, 77 frères ont quitté l'Ordre, la plupart d'entre eux au cours du temps de profession simple, certains plus tardivement en particulier pour demander une incardination. Ce nombre assez élevé de frères demandant à quitter l'Ordre nous invite à évaluer et préciser sans cesse nos critères de discernement et d'accompagnement pendant la formation initiale et les premières années qui la suivent ;

- L'équilibre démographique est différent selon les provinces. L'âge moyen montre qu'il serait important d'avoir une idée plus précise de la dynamique démographique dans l'ensemble de l'Ordre et selon les régions ;

- On doit noter une certaine disparité entre les entités et leur renouvellement : les cinq provinces plus nombreuses sont

Hispanie (490), Pologne (439), Vietnam (366), St Joseph aux USA (309), France (306) ; les cinq provinces qui ont le plus grand nombre de frères étudiants sont Vietnam (82), St Joseph aux USA (67), Nigeria (63), Pologne (53), Philippines (42) ;

- Il y a dans l'Ordre 261 couvents, et 316 maisons : il y a donc dans l'Ordre davantage de communautés dont le supérieur est nommé et non pas élu comme le sont les prieurs, ce qui a inévitablement des conséquences sur la vie des provinces, la dynamique des chapitres tant provinciaux que conventuels et la pratique réelle de la démocratie qui nous est chère, et sur la composition et la dynamique des chapitres provinciaux

- Le nombre de frères vivant hors couvent est encore assez important (5%) et cela encourage à ne pas se résigner à des situations qui doivent rester exceptionnelles ;

- Nous ne disposons pas vraiment d'une étude de la démographie dans les monastères, ce qui pourrait aider à mieux préparer l'avenir ;

- Sept frères ont été nommés évêques depuis le chapitre de Trogir (fr Jorge Saldias, fr Giovanni Pazmino, fr David Martinez de Aguirre, fr David Macaire, fr Youssouf Mirkis, fr Carlos Azpiroz Costa, fr Lorenzo Piretto)

Restructurations et mission

(7) Le chapitre général de Rome (2010) a engagé l'Ordre dans un processus d'évaluation et de restructuration concernant en premier lieu les provinces et les vicariats (généraux, régionaux et provinciaux), mais aussi les Institutions placées sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre, ou encore la communication et la solidarité au sein de l'Ordre. Dans tous ces domaines, l'horizon de ce travail est

d'établir et de promouvoir les meilleures conditions possibles de la synergie entre la vie des communautés et la mission, entre la vie évangélique et la vie apostolique.

Provinces et Vicariats

(8) C'est cette perspective qui a guidé le travail effectué avec chacun des dix vicariats généraux qui existaient en 2010. Trois d'entre eux ont été ou seront déclarés vice-province : St Thomas d'Aquin en Belgique, Equateur, République démocratique du Congo. L'évolution du statut des Vicariats généraux d'Afrique du Sud et de Taïwan est encore incertaine, mais un processus de réflexion avec la Curie est en cours. Cinq ont été supprimés pour voir leur mission et leur territoire confiés à la sollicitude apostolique d'une province : Pays baltes, Hongrie, Ukraine, Puerto Rico, Chili.

Je voudrais ici proposer quelques commentaires de ce processus :

- **(9)** Tout d'abord, je tiens à exprimer beaucoup d'admiration pour la magnanimité avec laquelle les frères concernés, dans les vicariats comme dans les provinces sollicitées, ont envisagé cette restructuration. Si nous avions bien conscience de la nécessité et du poids que pouvait représenter une inadéquation entre la figure canonique de l'entité et ses possibilités réelles pour l'assumer, il est toujours difficile, souvent douloureux, de tourner une page de l'histoire qui nous a engendrés et portés dans notre vocation. Certes, il y a eu ici ou là des moments difficiles, des résistances aussi, mais jamais d'aveuglement ni sur la réalité ni sur la priorité à accorder à la recherche ensemble du bien commun de la prédication. Toujours, l'objectif commun poursuivi a été de chercher comment se donner les meilleurs moyens pour assurer la présence et la prédication de l'Ordre dans ces lieux et ces cultures : cela doit rester l'objectif maintenant dans les nouvelles configurations.

- **(10)** Nous avons aussi été conduits à ajuster les processus aux réalités locales. Ce fut le cas, par exemple, pour l'établissement du Vicariat en Ukraine : après évaluation avec les frères, il a paru plus adapté que la maison de Saint-Petersbourg soit séparée du vicariat et confiée, comme maison hors de son territoire, à la province de Pologne. Il semble en effet que cette distinction permet mieux de tenir compte des spécificités respectives de ces deux lieux pour y adapter la prédication de l'Ordre. Elle laisse ouverte, par ailleurs, la question d'un éventuel déploiement plus large de notre présence en Russie, le moment venu. Deux entités peuvent être déclarées vice-province, conformément aux conditions définies par LCO, mais il nous semble important d'établir un processus d'accompagnement et d'évaluation pour pouvoir s'assurer, au fil des années prochaines, de la consolidation de ces réalités pour la mission. Les Pays baltes n'ont pas été immédiatement érigés comme un vicariat provincial par la Province de France, afin de prendre le temps de mesurer les équilibres et synergies entre les trois présences dans ces territoires avant de déterminer la structure la plus adaptée.

- **(11)** La nouvelle province d'*Hispanie* a été érigée en janvier 2016, réunissant les trois provinces qui étaient en Espagne. Elle a célébré son premier chapitre en janvier, sous la présidence du premier prieur provincial institué après consultation de tous les frères. Cela est le fruit d'une préparation patiente et rigoureuse, qui s'accompagnera aussi d'une réorganisation des vicariats provinciaux de cette nouvelle province (un seul vicariat Cuba et Santo Domingo, poursuite du processus de fondation d'une vice-province au Venezuela par fusion de ses communautés avec le vicariat de la province du Rosaire, transition vers la prise en charge du Vicariat apostolique de Puerto Maldonado par la Province du Pérou). Le vicariat régional de la Province du Rosaire en Espagne a choisi de ne pas s'intégrer à cette nouvelle province et il conviendra de préciser ses rapports avec la province d'*Hispanie* sur le territoire de laquelle il est établi, de

même que d'identifier et formaliser les formes de collaboration dans l'ensemble de la Péninsule ibérique.

- **(12)** La Province de Flandres, à la demande du conseil provincial, a été supprimée et ses couvents et maisons ont été confiés à la sollicitude apostolique de la vice-province de Saint Thomas d'Aquin en Belgique qui a érigé un vicariat provincial sur ce territoire de Flandre. Ici encore, si la décision peut être douloureuse, elle est apparue à tous la plus adaptée à la situation, non seulement pour gérer une situation actuelle, mais aussi pour mieux préparer l'avenir. Cette orientation courageuse me semble ouvrir des perspectives très intéressantes.

- **(13)** Certains vicariats provinciaux, du fait de leur très petite taille, ont été ou doivent être supprimés pour devenir des présences hors du territoire d'une province (Biélorussie, Turquie, Slovénie, Venezuela Betica, Taïwan Rosaire, Granada, Trinidad, ..). De nouveaux vicariats devraient être érigés dans les temps qui viennent (par exemple Iles Salomon Papouasie). De même, conformément à LCO, les droits de l'une ou l'autre province devront être ajustés dans l'avenir. La province du Rosaire a engagé un processus de réflexion avec la Curie à l'occasion des changements de législation prévus.

- **(14)** Ces réorganisations me conduisent à soumettre une préoccupation au chapitre. Si je pense qu'il était nécessaire de procéder à ces changements, je pense aussi que la mission de prédication dans ces territoires et ces cultures est très importante pour l'ensemble de la mission de l'Ordre – du fait de la spécificité culturelle ou linguistique d'un pays, de l'histoire d'une région, des équilibres sociaux, des conflits existants ou latents, du contexte interreligieux… Il me semble donc indispensable de préciser juridiquement comment les perspectives, expériences et souci apostolique porté par les frères (et la Famille dominicaine) dans ces vicariats seront vraiment représentés au sein des chapitres généraux et dans le

souci apostolique de tous. En effet, il me semble que nous devons prendre les moyens de renforcer la dimension « missionnaire » de l'Ordre qui pourrait être tenté de se replier sur les entités déjà établies, invoquant la rareté de leurs ressources.

- **(15)** Cette préoccupation s'inscrit dans la suite de la rencontre en 2014 des vicaires provinciaux et des prieurs provinciaux concernés qui a été très riche et a souligné l'importance de ces lieux de mission et/ou de fondation. Cette rencontre a en particulier attiré l'attention sur les relations avec un vicariat provincial dans une province, comme par exemple : informations mutuelles, rencontre régulière du conseil du vicariat avec le conseil provincial, définition précise des champs de subsidiarité, précision des délégations que le prieur provincial – seul supérieur majeur – confie au vicaire provincial, connaissance du vicariat promue parmi les frères étudiants de la province. Elle a aussi identifié des thèmes sur lesquels le chapitre général devrait porter son attention : définir les éléments essentiels à intégrer dans les statuts d'un vicariat provincial (cf LCO 384 bis), reformuler les priorités pour la mission aux frontières. Le chapitre pourrait indiquer quelques orientations pour donner suite à cette rencontre.

- **(16)** Cette réflexion à propos des entités de l'Ordre souligne l'importance que la perspective de la « mission » doit avoir dans la conscience commune de tous les frères et des provinces de l'Ordre. A ce propos, il faut souligner que la plupart des actuels vicariats provinciaux sont situés en des lieux très importants dans la dynamique mondiale actuelle : mondes de l'Islam, Cuba, pays de la sécularisation, lieux de conflits (République de Centrafrique, République Démocratique du Congo, Rwanda Burundi, Ukraine), enjeux pour l'avenir régional (Flandre en Belgique, Afrique australe, Dacie, Pays baltes, Hongrie….). Je crois que nous devons encore améliorer la diffusion des informations, et sa réactivité, à propos de ces lieux dans

l'ensemble de l'Ordre : cette « solidarité dans l'inquiétude » sera un point d'appui supplémentaire à la consolidation de l'unité. Ce thème de la solidarité et de sa mise en œuvre concrète par divers moyens (pas seulement économiques) me semble devoir être abordé par le chapitre.

- **(17)** Le processus de restructuration met en évidence l'importance de la valeur à accorder à la dimension missionnaire des provinces… En ce sens, certaines provinces ont été sollicitées, ou le seront, pour explorer les possibilités de nouvelles fondations (c'est le cas du Nigeria pour la Zambie, on cherche encore pour Madagascar, peut-être faudrait-il aussi explorer les besoins du côté de l'Europe orientale..)

Institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre

(18) Le processus de restructuration a concerné aussi, pendant ces trois années, les Institutions placées sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre. Le chapitre de Trogir avait fait plusieurs recommandations à ce sujet (cf ACG Trogir 2013, 97-105) et j'énonce ci-dessous les perspectives du travail effectué, afin d'éclairer l'évaluation que doit en faire le chapitre de Bologne.

- **(19)** ***Angelicum*** : après avoir reçu l'approbation des nouveaux Statuts de l'Université (26.6.14), un conseil d'administration a été mis en place, ainsi qu'un programme de restauration des locaux (avec une distinction entre les locaux de l'Université et ceux de la communauté) et une restructuration de la gestion du patrimoine et du capital. Bien entendu, cette restructuration doit s'accompagner d'un travail mené par le Sénat académique et chaque conseil de Faculté afin de formuler les grands axes des objectifs académiques d'enseignement et de recherche. Dans cette perspective, je propose de considérer les aspects suivants :

- l'Angelicum est notre présence universitaire à Rome, lieu où de nombreux clercs, laïcs et religieuses ou religieux viennent de pays étrangers pour recevoir tout ou partie de leur formation : développer notre recrutement et l'accueil de ces étudiants, leur offrir une formation (en contenus et méthodes) dans la perspective de la tradition dominicaine, représente un service important de l'Église universelle. Pour ce faire, nous devrions mettre davantage à profit les liens pastoraux et les ressources en termes de recherche et d'enseignement de l'ensemble de l'Ordre.

- Présente à Rome, l'Angelicum pourrait être encore davantage un lieu où, de manière régulière et structurée, les divers centres de recherche de l'Ordre proposeraient le fruit de leurs travaux, soit sous forme de séminaires de troisième cycle, soit sous forme d'une session régulière de formation permanente ouverte à tous les étudiants présents à Rome (je songe, par exemple, à nos ressources en matière d'étude biblique, d'études thomistes, de dialogue interreligieux, de connaissance de l'Islam, d'expertise sociale…).

- Le bilinguisme de cette université me paraît une richesse que nous devons entretenir, afin de faire au mieux bénéficier les étudiants de l'universalité des ressources de l'Ordre.

- Des frères étudiants de l'Ordre qui viennent à l'Angelicum soulignent toujours la richesse de cette expérience de l'universalité : pourrions-nous en faire un objectif majeur au sein de la Famille dominicaine ?

- Les Facultés ont besoin d'un noyau fort d'enseignants chercheurs, frères, sœurs (présence qu'il faudrait développer) et laïcs qui portent vraiment le projet académique de chaque faculté. Il me semble que cela doit pouvoir être mis en place en intégrant l'Angelicum dans une dynamique de collaborations et

d'échanges, pour une période déterminée, entre les centres d'étude de l'Ordre.

- **(20)** Un travail d'évaluation prospective doit encore être engagé concernant le ***Convitto International St Thomas*** : quel est l'objectif apostolique que nous visons (apporter un soutien à des prêtres en formation provenant de diocèses ayant de faibles ressources et participer ainsi à la formation des cadres et pasteurs des Églises jeunes) ? Si nous décidons de poursuivre en ce sens, il faudrait se demander si nous en avons les moyens à long terme et si une plus claire synergie ne serait pas à développer avec l'Angelicum, et aussi en quoi le Convitto pourrait venir renforcer les liens de telle ou telle province avec son Église locale.

- **(21)** ***École biblique et archéologique française de Jérusalem*** : ici aussi, au terme d'une démarche d'évaluation, de nouveaux Statuts ont été présentés à la Congrégation pour l'Education catholique qui les a confirmés (10.09.13). De plus, un processus de renouvellement du corps des enseignants-chercheurs a été mis en œuvre. Je tiens ici à remercier les provinces sollicitées pour ce renouvellement. Ici encore, je me permets d'exprimer quelques suggestions pour l'avenir, compte tenu de ce que j'ai pu observer au cours de ces dernières années :

  - Il me semble très significatif que l'Ordre des Prêcheurs puisse développer le rayonnement de cette École comme centre de recherche et d'enseignement de la Parole, et très important que cela soit fait par la collaboration entre tous et, sur place, une collaboration avec les autres Institutions analogues.

  - Trois perspectives me semblent devoir être privilégiées : la mise en place du programme de travail de la nouvelle équipe constituée, la consolidation du projet de recherche de la Bible

en ses Traditions et une plus forte implication de l'Ordre dans le projet archéologique.

- L'École pourrait, à terme, être un lieu privilégié où un temps d'étude de la Parole serait proposé à tous les frères étudiants dans l'Ordre à un moment de leur cursus.

- Dans le contexte actuel, je crois qu'une proposition de la part de l'École sur le thème « Parole et Théologie » aurait beaucoup de sens comme service de l'Ordre et de l'Église, en particulier dans le monde des facultés de théologie et les séminaires : ce pourrait encore être un lieu intéressant de collaboration.

- **(22)** ***Institut historique*** : un nouveau directeur a été nommé ainsi qu'un conseil qui travailleront selon les orientations données par un nouveau Statut (21.09.15). Un lien plus organique doit être encore développé avec les Archives de l'Ordre et celles des provinces. L'Institut devrait de plus proposer, encourager et soutenir des projets de recherche dans le champ de l'histoire de l'Ordre (actuellement, par exemple, des projets concernent l'histoire des laïcs dominicains et celle des frères coopérateurs dans l'Ordre). L'année du Jubilé souligne combien le regard sur l'histoire donne davantage de force et d'inspiration à la créativité dans l'évangélisation aujourd'hui.

- **(23)** La ***Commission Léonine*** : elle aussi renouvellera ses Statuts pour s'adapter au monde contemporain de la recherche (par exemple, collaboration de chercheurs laïcs) dans lequel elle tient très bien sa place. La publication des Sermons de Thomas a été un jalon important au cours des dernières années. Nous devons encore chercher comment renforcer l'équipe de recherche et préparer des frères à la rejoindre.

- **(24)** Il reste encore un travail à faire concernant la mission du ***Collège des pénitenciers de Sainte Marie Majeure***. Pour ce

service de l'Église, nous avons besoin de constituer un collège de douze confesseurs (il manque actuellement deux confesseurs ordinaires, et un extraordinaire). De plus, il me semble qu'il faudrait former à l'avance des confesseurs, par exemple en demandant à certaines provinces de préparer en ce sens des frères qui pourraient rejoindre le collège pour un temps déterminé (cinq ans, par exemple). Une fois encore, cela demande à des frères de quitter pour un temps leur province, ce qui semble de plus en plus difficile. C'est pourquoi il me semble qu'une détermination de notre part est importante, car je pense que, si nous ne pouvons pas assurer la responsabilité collective de ce ministère si dominicain de miséricorde selon les exigences du Saint-Siège et en assurant un renouvellement régulier, il serait plus juste qu'il soit confié à d'autres. J'ai récemment écrit aux prieurs provinciaux en ce sens.

- **(25)** Le ***couvent de l'Albertinum*** poursuit sa mission en renforçant les rapports et collaborations avec le couvent de Saint-Hyacinthe (ACG Trogir 2013, 101) mais, après le travail de la commission instituée conformément à la demande de Trogir, il n'a pas semblé opportun d'envisager une unification.

- **(26)** Je laisse au *socius* pour la vie d'étude de rendre compte des liens avec les Universités (Manille, en particulier) et Facultés (Fribourg, entre autres) dont le maître de l'Ordre est Grand chancelier, responsabilité qui prend des formes différentes selon les cas.

- **(27)** La ***Commission liturgique Internationale*** a été renouvelée au cours de ces trois ans. Sur la base de son Rapport, ce serait utile que le chapitre indique les orientations prioritaires pour les trois ans à venir.

Solidarité

(28) Un autre processus de restructuration a porté sur la solidarité avec la mise en place du service ***Spem Miram*** animé par une commission de cinq frères dont le frère Dominic Izzo est le président. Dans ma lettre intitulée *Mendiants et solidaires* (24.5.14) j'ai souligné le défi de promouvoir entre nous une nouvelle « culture de la solidarité » : je crois que cela est très directement lié à la mission de la prédication. Concernant la solidarité, un aspect est bien entendu, celui de mettre en commun des biens rendus disponibles pour assurer le soutien des projets présentés par des frères. Mais, plus largement, le développement des activités de *Spem Miram* devrait aussi, d'une part, nous aider progressivement à assumer ensemble un certain nombre de priorités apostoliques (et, si je peux insister, pas nécessairement pour construire de nouveaux bâtiments mais aussi pour mettre en place des équipes de travail, des moyens de rencontre…) et, d'autre part, nous donner les moyens de combler l'écart qui existe entre les entités, en particulier en matière de formation initiale, d'études complémentaires et de formation des formateurs.

(29) Mes visites dans l'Ordre me donnent en effet la conviction aujourd'hui qu'une priorité de notre solidarité doit être celle de la formation initiale, de sorte que nous puissions, tous ensemble, assurer à nos nouveaux frères les conditions et le temps nécessaires pour l'étude. De ce point de vue, je souhaite que le chapitre donne des orientations précises et que nous nous attelions à cette tâche.

(30) Les fonds disponibles pour la solidarité étant encore assez limités, nous avons jusqu'à présent réservé les aides apportées aux frères et aux moniales, cherchant avec les sœurs apostoliques comment nous pourrions les aider à mettre en place entre elles une démarche analogue. Ces limites de ressources invitent sans doute à développer la recherche de fonds pour l'ensemble de l'Ordre.

(31) ***International Dominican Foundation*** a poursuivi sa mission pendant ces trois ans qui ont vu la transition entre un

directeur et son successeur, que je remercie tous deux de leur générosité au service d'IDF. Ici encore, nous avons dû « ajuster » les moyens aux objectifs, en particulier pour faciliter l'attribution de bourses d'études. Il me semble que l'attribution de ces bourses pourrait être l'objectif principal de IDF, de manière coordonnée au processus en cours de promotion de la coordination entre les centres d'études dans l'Ordre et les Institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre.

Médias

(32) Au cours de ces six années, le service des Médias a lui aussi fait l'objet d'une restructuration. Ce fut d'abord la réalisation d'un nouveau site de l'Ordre et de sa Newsletter, avec la mise en place d'un réseau de correspondants dans les provinces : l'objectif est que le site soit de jour en jour davantage considéré par tous comme le lieu d'échanger les informations. Je constate qu'il reste encore difficile de maintenir le flux et l'échange régulier d'informations entre les provinces et le site de l'Ordre, alors que cela pourrait constituer une force importante de l'unité de l'Ordre au-delà de tout provincialisme.

(33) Mais cette restructuration de la communication a aussi concerné la mise en place d'un système de communication interne dans l'Ordre qui touche à la fois : le travail propre de la Curie ; la mise en place des réseaux de travail institutionnel (prieurs provinciaux, Régents des études, ….) ; la mise en place des Forums de prédication et des réseaux de travail apostolique. Nous sommes maintenant à une étape où un renforcement de l'équipe « professionnelle » est nécessaire, afin que nous nous dotions des moyens de déployer au maximum les potentialités techniques dont nous disposons. Cela demande à la fois une équipe technique professionnelle et l'embauche (à temps plein ou sous forme de vacations) de professionnels de l'animation des réseaux sociaux. Je pense en effet que, grâce à une telle équipe professionnelle, nous pourrions offrir un lieu de formation des frères et sœurs de l'Ordre en ce domaine et privilégier l'engagement des frères dans ce nouveau mode de prédication dans

leur province. L'ouverture du Jubilé a été l'occasion de consolider la communication externe de l'Ordre, en particulier dans les réseaux sociaux, et de prendre davantage conscience des collaborations avec des laïcs que nous pourrions privilégier dans ce champ pour y déployer mieux notre mission d'évangélisation. Il appartiendra au chapitre de donner des orientations pour les années qui viennent.

Vie apostolique

(34) La préparation du Congrès pour la mission de l'Ordre qui conclura l'année du Jubilé me conduit à penser qu'il pourrait être utile de mettre en place une structure plus organisée pour l'animation de la vie apostolique au niveau de l'ensemble de l'Ordre (un « *Secrétariat pour la vie apostolique* »), sous la responsabilité du Socius pour la vie apostolique. En effet, nous sommes à un moment où nous aurions bénéfice à renforcer les synergies entre divers projets, structures et initiatives, en particulier :

- **(35)** le prochain Congrès a comme objectif d'identifier, à partir des réalités apostoliques dans lesquelles l'Ordre et la Famille dominicaine sont engagés en priorité, les thèmes et orientations qui pourraient aider l'Ordre à préciser encore davantage l'apport spécifique qu'il veut apporter au renouvellement de l'évangélisation dans l'Église : il s'agira de se donner les moyens de prolonger et suivre ce travail, en insistant en particulier sur les liens entre théologie et pastorale ;

- **(36)** cette réflexion devrait conduire à identifier les collaborations apostoliques qui pourraient se développer entre les provinces, et entre les provinces et les nouvelles missions ou implantations que l'Ordre pourrait ouvrir. Le « Secrétariat de la vie apostolique » aurait la charge de suivre cela et d'aider l'Ordre à maintenir vif son « désir missionnaire »;

- **(37)** dans cette perspective, en collaboration avec les promoteurs concernés (laïcs dominicains, moniales, Rosaire,

médias, Justice et Paix) et les membres du Bureau international de la Famille dominicaine, des propositions et une coordination d'initiatives entre les diverses branches de la Famille dominicaine seront indispensables et, tout en renforçant cette dernière par la mission commune, contribuerait à manifester la spécificité que cette dimension de « Famille dominicaine » peut donner aujourd'hui à la prédication de l'Ordre ;

- **(38)** Il est essentiel de donner toute sa place au cœur de ces synergies à la promotion de la Justice, la Paix et la Sauvegarde de la création, en poursuivant l'objectif d'établir en priorité un lien structurel entre cette promotion, en particulier sur le terrain et dans des situations concrètes dont les promoteurs provinciaux et régionaux sont les témoins, et le travail de la Délégation permanente de l'Ordre à l'ONU (à Genève, mais aussi à New York, et progressivement dans d'autres lieux où l'ONU a des présences spécifiques comme Vienne, Paris, Nairobi…).

- **(39)** Dans cette perspective, le *processus de Salamanque* (ACG Trogir 2013, 112-114), qui vise à établir le lien entre la réflexion théologique et interdisciplinaire et les engagements apostoliques dans des situations où les droits des gens sont mis à mal, a une importance toute particulière. Dans le cadre du Jubilé, un colloque a été spécialement prévu pour aborder ce thème et promouvoir ce processus qui, s'il rejoint la conviction de beaucoup et correspond à des réalités auxquelles la prédication de l'Ordre est confrontée, reste assez lent dans sa mise en œuvre. Je propose que le chapitre définisse un plan de développement de ce projet et détermine les critères et échéances de son évaluation.

- **(40)** Le Service Médias devrait avoir, évidemment, une part importante dans ce dispositif, d'une part pour ce qui concerne la promotion des communautés et réseaux de travail en commun, mais aussi en ce qui concerne les innovations

apostoliques et de collaborations auxquelles ce « nouveau continent digital » convoque la prédication.

- **(41)** Une « commission pour la vie apostolique » pourrait trouver sa place dans l'accompagnement de ce nouveau service, enrichissant régulièrement son travail par le témoignage de la diversité de la prédication de l'Ordre et de la Famille dominicaine selon les latitudes et les cultures.

- **(42)** Il me semblerait très important que ce travail de mise en synergie s'accompagne d'une étroite collaboration avec la commission pour la vie intellectuelle, de sorte que la vie apostolique et la théologie soient toujours en dialogue étroit.

Consolider les collaborations

(43) Dans la suite de ces restructurations, je souhaite que le chapitre cherche à mettre en place des structures et dynamiques de collaboration entre les provinces, ce qui est essentiel pour l'avenir. Trois domaines me semblent prioritaires :

- **(44)** ***La formation initiale*** tout d'abord, et ce à trois niveaux. D'une part, on doit constater que certaines provinces ont de réelles difficultés économiques pour assurer la formation initiale et la formation de formateurs : comment des collaborations, des échanges, un soutien économique régulier, un fonds établi au niveau de l'Ordre tout entier, pourraient-ils remédier à cette iniquité ? D'autre part, la formation initiale est certainement la période pendant laquelle l'Ordre aurait tout intérêt à organiser des échanges entre les provinces, de sorte que les nouveaux frères aient la chance de pouvoir, au cours des premières années, découvrir d'autres réalités de l'Ordre, d'autres cultures ecclésiales, dominicaines, apostoliques et intellectuelles. Enfin, ce type de collaboration permettrait sans doute de regrouper les efforts entre provinces pour assumer mieux la

responsabilité de formation des prêcheurs pour l'Ordre, en gardant suffisamment d'énergie pour la créativité apostolique.

- **(45)** ***Encourager les collaborations apostoliques*** en promouvant les échanges d'assignations entre des provinces, des assignations pour des projets missionnaires hors de sa propre province, considérant le bien de l'Ordre tout entier… Ceci est et sera particulièrement important si nous voulons, ensemble, renforcer des présences spécialement significatives mais qu'une province à elle seule pourrait avoir du mal à maintenir. Ce peuvent être des lieux de « missions » (seulement à titre d'exemple : Turquie, Albanie, Amazonie, Verapaz et Chiapas, Indonésie, Afrique australe …) ou des réalités apostoliques plus classiques mais trop fragiles alors qu'elles sont essentielles (par exemple, telle présence universitaire, tel centre d'étude, présence au cœur d'une ville importante…). De ce point de vue, je souhaite que l'on prenne le temps de vraiment évaluer l'assignation dite « selon Providence », à la fois du point de vue des frères individuellement et de celui de la vie des communautés et des provinces : si elle a ouvert la porte à certaines collaborations, envisagées ponctuellement, il me semble qu'elle fait maintenant davantage courir le risque d'une disjonction entre le statut individuel des frères ainsi assignés, la mission apostolique d'un couvent donné et la responsabilité que ce dernier doit assumer à l'égard du projet de vie et mission de la province tout entière.

- **(46)** J'envisage, si le chapitre me donne son appui, de lancer une étude qui nous permettrait de penser comment établir ***une meilleure synergie entre les centres d'enseignement et de recherche des provinces***, ainsi que entre ces centres et les ***institutions sous la juridiction immédiate du maître de l'Ordre***. D'une part, cela permettrait d'ajouter l'expérience internationale et interculturelle à la qualification de nos enseignants et chercheurs et, le cas échéant, de promouvoir des « parcours de qualification ». D'autre part, cela donnerait aussi

la possibilité d'intégrer vraiment toutes ces institutions dans une dynamique commune de la vie d'étude de l'Ordre et, en envisageant des assignations à temps limité dans ces institutions mais s'intégrant dans la dynamique d'un parcours de qualification, de privilégier davantage la fluidité entre les institutions que la concurrence des ressources rares.

La Famille dominicaine : un appel privilégié pour la collaboration

(47) Dès l'origine de l'Ordre, l'intuition de saint Dominique a attiré et réuni des hommes et des femmes ayant des états de vie divers : religieux, laïcs, prêtres. Depuis, au fil des siècles, en particulier avec l'évolution du Tiers-Ordre, la naissance de très nombreuses congrégations de religieuses dominicaines de vie apostolique et l'émergence des Instituts séculiers, la Famille dominicaine s'est enrichie. Aujourd'hui, au moment où l'on parle dans l'Église des « nouvelles familles spirituelles », les héritiers et héritières de la « sainte prédication de Prouilhe » sont au défi d'actualiser cette dernière au service du renouveau de l'évangélisation. Je souhaite que le Bureau International de la Famille dominicaine aide le maître de l'Ordre à promouvoir cela, selon les orientations que donnera le chapitre. Cette dimension importante de la vie de l'Ordre doit être elle aussi intégrée au processus de restructuration en vue de la prédication.

(48) Les visites dans l'Ordre sont très souvent l'occasion de se réjouir de la richesse de ces ***diverses branches de la Famille dominicaine***, du rayonnement de leur témoignage et de leurs apostolats, ainsi que de l'amitié fraternelle qui, le plus souvent, marque leurs relations mutuelles. Bien souvent, pourtant, cette « action de grâce » avive le désir de voir se développer davantage de synergie, de collaboration, de projets communs, de promotion d'une contribution spécifique, structurée et unifiée, à la mission d'évangélisation de l'Église. Sans doute, cela appelle, en premier lieu, la promotion de la connaissance et de l'estime mutuelles, la réflexion en commun qui identifierait les besoins de l'Église et du monde

auxquels le charisme de l'Ordre aurait principalement à répondre, l'acquisition par tous d'un esprit d'humilité qui conduirait à se réjouir de la prédication des autres, avant de se comparer, voire de se faire concurrence. Déjà existent bien des initiatives de collaboration (le projet de *Lectio Divina* est un bel exemple, bien des réalisations vont en ce sens dans la prédication du Rosaire, etc.) et nous devons encore développer cela. Il m'est souvent arrivé, ces dernières années, de donner l'exemple du champ de l'éducation qui concerne à la fois les jeunes et leurs familles. C'est certainement un domaine dans lequel la Famille dominicaine, par ses jardins d'enfants, écoles, collèges et universités, apporte beaucoup. Et nous avons beaucoup de bonnes raisons de penser que la tradition de l'Ordre a sa contribution spécifique à donner à l'éducation. Mais ce domaine est aussi marqué aujourd'hui par de profondes mutations et, en bien des lieux, ces structures religieuses privées d'éducation voient leur avenir mis en question. Je constate que, le plus souvent, la collaboration et la réflexion en commun qui permettraient d'anticiper ensemble pour assurer la continuité de ce service dans le futur, sont rares. Le risque de ce déficit est, malheureusement, que tout finisse par disparaître…

(49) ***Les moniales de l'Ordre*** sont au cœur de cette « sainte prédication ». Je voudrais ici exprimer à la fois une profonde action de grâce pour leur présence dans l'Ordre et le témoignage de leur vocation, et ma profonde gratitude pour le support qu'elles offrent à la prédication de l'Ordre. Certes, ici aussi, de profondes restructurations sont nécessaires et actuellement en cours : ouverture de nouveaux monastères (Bénin, Bolivie, Vietnam, Zambie, et d'autres projets sont en discussion), processus de fermeture ou de fusion pour faire face dans certains pays à un trop grand nombre de monastères au regard du nombre de nouvelles vocations (c'est principalement le cas actuellement en Espagne et en Italie). De manière plus fondamentale, je signale qu'une réflexion est en cours à l'initiative de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique : à partir d'une enquête réalisée auprès de chaque monastère dans l'Église universelle, le Saint-Siège envisage en effet de promouvoir une réflexion sur les thèmes de l'autonomie des

monastères, de la formation initiale, des Fédérations et, le cas échéant, du lien avec les branches masculines de l'Institut ; sur la base de cette réflexion (et le dépouillement de l'enquête est en cours), il s'agirait de proposer au Saint-Père un « *aggiornamento* » des textes qui régulent la vie monastique féminine dans l'Église, et en particulier la clôture papale. Les monastères de l'Ordre ont comme particularité d'avoir un lien direct et régulier avec le maître de l'Ordre et, à ce titre, ont une place assez originale au milieu de tous les autres. Je pense que la place des monastères, au cœur de l'unité de l'Ordre depuis huit siècles, est très importante pour assurer vraiment le ministère de la prédication itinérante. Si cette réforme est mise en place et, si les moniales en sont d'accord, il s'agira de veiller à ce que cette spécificité soit respectée et promue. Je pense, pour ma part, que les moniales de l'Ordre ne sont pas d'abord un « genre » dominicain au sein de la diversité des traditions monastiques dans l'Église mais, qu'avec elles, Dominique a voulu que le « genre » monastique soit le cœur de la « sainte prédication », ce qui nous invite à renforcer toujours davantage notre unité, dans le respect évidemment de la spécificité de cette vie et de la structure propre d'un monastère dans l'Église.

(50) Dans plusieurs provinces, les ***Fraternités laïques dominicaines*** bénéficient à la fois d'un renouvellement de leurs membres et du dynamisme selon lequel elles s'intègrent dans la mission de l'Ordre. Nous pouvons nous réjouir de voir l'Ordre ouvrir ainsi la richesse de son charisme à la vocation et à la mission laïque dans l'Église. Mais c'est aussi un appel à une responsabilité plus grande : comment pourrons-nous développer encore davantage, de manière plus déterminée, habituelle, structurelle, la conjugaison de la vocation laïque, de la vocation religieuse féminine, de la vocation religieuse et presbytérale en une même mission d'évangélisation ? Pour formuler autrement cette question : en ce moment particulier de l'histoire de l'Église, comment les laïcs de l'Ordre vont-ils déployer leur vocation propre à l'évangélisation au cœur de leur communauté ecclésiale d'appartenance mais aussi dans la perspective universelle de la mission de l'Ordre ? En écho, comment les religieux et religieuses de l'Ordre sauront-ils accueillir cette contribution, la promouvoir,

l'accompagner quand c'est nécessaire, s'en instruire… ? Les liens entre les niveaux locaux, provinciaux et international mériteraient d'être encore précisés. Il me semble, par ailleurs, que trop souvent nous considérons la réalité du laïcat dominicain dans son aspect d'engagements individuels, sans donner toute la place possible aux réalités familiales des membres des Fraternités : cela devrait être davantage pris en compte, en particulier dans la suite des recommandations du récent Synode des évêques. Il serait opportun de promouvoir une réflexion commune et internationale entre des laïcs de l'Ordre sur les diverses manières de s'impliquer dans l'évangélisation à travers les réalités familiales. Cela apporterait beaucoup à l'ensemble de l'Ordre.

(51) Après un temps d'évaluation, nous avons entrepris de relancer le mouvement ***DVI*** qui devrait offrir un bel espace de collaboration au sein de la Famille dominicaine.

(52) Je me réjouis particulièrement du développement du ***Mouvement de la Jeunesse Dominicaine*** dont les nouveaux Statuts seront présentés au chapitre. Il me semble évident que l'évangélisation a besoin, aujourd'hui plus que jamais, de diversifier ses modes et son langage. Le MJD ouvre cette possibilité, tout particulièrement concernant la conversation (la « visitation de l'Évangile ») avec les générations les plus jeunes qui, sous toutes les latitudes et dans toutes les cultures, a tendance à s'éloigner de l'Église. Il a fallu le structurer de manière réaliste, de sorte que la diversité culturelle puisse y être prise en compte, que les modalités d'organisation soient suffisamment légères et fluides, qu'une juste autonomie lui soit assurée, respectant l'engagement spécifique des jeunes et en lien étroit avec les autres branches. Des pas importants ont été faits. Je regrette parfois que, pour nous comme pour l'ensemble de l'Église, il soit assez difficile de donner aux « jeunes » une place réelle d'acteurs de l'évangélisation et pas seulement celle d'être les destinataires, privilégiés certes, de « notre » souci pastoral.

(53) Au chapitre des laïcs dans la Famille dominicaine, je voudrais souligner le dynamisme de plusieurs groupes de laïcs associés à l'une ou l'autre Congrégation de sœurs apostoliques, ou à un couvent de frères. Je signale de plus l'émergence actuelle de ***groupes ou associations***, en particulier de jeunes, particulièrement engagés dans l'évangélisation sous des formes nouvelles (les réseaux sociaux numériques, l'art par exemple) et qui désireraient être en lien plus étroit avec l'Ordre. Cela pourrait certainement jouer un grand rôle pour l'enrichissement de la prédication commune. Les ***Instituts séculiers dominicains*** restent actuellement peu nombreux et fragiles, mais la spécificité de leur vocation doit certainement retenir notre attention en un temps où l'on parle tellement de la « sécularisation ».

(54) Les ***Fraternités sacerdotales dominicaines*** connaissent actuellement un développement prometteur qu'il faut continuer à encourager (ACG Trogir 2013, 120). C'est certainement une manière très originale de mettre le charisme de l'Ordre au service de la vie des églises diocésaines. Dans la réflexion sur la contribution de l'Ordre à l'Église locale, qui sera discutée au troisième chapitre de cette *Relatio*, il convient de souligner comment ces Fraternités pourraient offrir de nouvelles opportunités de collaboration mais aussi de meilleure compréhension entre une Église locale et l'Ordre.

(55) Enfin, le dynamisme de nombreuses ***Congrégations de sœurs apostoliques*** me réjouit lors des visites, de même que la diversité et la richesse du témoignage apostolique et évangélique des congrégations qui sont aujourd'hui davantage marquées par le vieillissement et une certaine incertitude quant à leur avenir. J'ai bien conscience que ni le maître de l'Ordre ni un chapitre général n'ont à s'immiscer dans la vie des congrégations apostoliques. Cependant, précisément en tant que maître de l'Ordre, je voudrais exprimer mon souci particulier que les sœurs de vie apostolique trouvent ensemble comment assurer l'avenir de cette vocation spécifique dans la « sainte prédication », car c'est un besoin pour nous tous. Je pense aussi qu'il est important que les frères veillent à ne pas prendre d'initiative à ce

sujet sans une étroite concertation avec les sœurs. Sans prétendre que c'est une vérité dernière, je crois que l'avenir ne passera pas par la dispersion et qu'il appartient d'abord aux sœurs de déterminer les formes selon lesquelles, compte tenu des mutations sociales et culturelles, des progrès économiques et sociaux, du changement de statut de la femme dans les sociétés et dans l'Église, les sœurs de Dominique seront appelées à évangéliser. Je pense que le maître de l'Ordre doit aussi réfléchir sérieusement avec les sœurs aux critères et limites pour de nouvelles affiliations ou agrégations, afin de ne pas augmenter encore la dispersion.

« Vie et mission des frères et des communautés »

(56) La célébration du Jubilé de la confirmation de l'Ordre nous invite à nous souvenir que Dominique a insisté beaucoup auprès du Pape Honorius III pour que ses frères reçoivent le nom de « prêcheurs ». Qu'ils ne soient pas désignés par les « actes de prédication » qu'ils posaient, mais bien plutôt que cette prédication détermine leur vie au point d'en devenir l'identité. La « *vie de frère prêcheur* », individuelle et communautaire, fait médiation entre la prière contemplative et de louange, et la prédication. Elle est le vecteur de la transmission dans la prédication de la surabondance de la contemplation.

La vie des communautés

(57) Cette « médiation » peut constituer un point de vue intéressant pour rendre compte de la vie des communautés dans l'Ordre. C'est en ce sens que l'on peut entendre l'invitation répétée récemment à chaque couvent d'engager un processus de formulation du projet apostolique de la communauté.

Le plus souvent, les communautés vont assez bien, me semble-t-il. J'aimerais cependant évoquer dans ce Rapport des questions, ou des difficultés, qui sont évoquées de manière récurrente au fil des visites.

(58) ***Le dialogue et la communication entre les frères***, dans beaucoup de communautés, sont jugés insuffisants, fragiles, parfois hélas quasi inexistants. En conséquence, bien souvent, la communication et l'information mutuelle sont très faibles et la communauté en vient à être davantage une juxtaposition d'individus qu'un lieu de promotion mutuelle de chacun dans l'accomplissement de son humanité croyante et le déploiement de sa vocation de prêcheur. Cela conduit parfois à ce que des réseaux de solidarité et d'amitié développés par les uns et les autres à l'extérieur deviennent une référence plus importante que la propre communauté. Ici, je voudrais souligner une constatation banale que l'on peut faire dans la plupart des provinces : les frères, comme tous les humains, ont besoin d'être soutenus et reconnus dans leur vie et dans leurs engagements. Bien souvent, lorsqu'on me dit que tel ou tel n'est jamais là ou ne s'implique pas dans la communauté, je constate que ce frère (qui, sans doute a ses propres défauts et sa propre responsabilité en l'espèce) cherche dehors une reconnaissance qu'il ne trouve pas (peut-être à tort) à l'intérieur. Cette question de la reconnaissance, de ce qui consolide notre assurance en notre identité, me semble essentielle aujourd'hui à intégrer dans la manière de vivre en communauté, et d'animer les communautés. Ayant, hélas, à examiner des demandes de sortie de l'Ordre en vue d'une incardination, je me demande souvent si l'un des motifs de ces demandes n'est pas, précisément, que ces frères éprouvent davantage la reconnaissance qu'ils attendent dans la fonction de pasteur qu'ils ne l'ont éprouvée dans leur propre communauté ou province. Cette promotion de la reconnaissance de chacun est un point d'attention à retenir par les prieurs et supérieurs ainsi que par les formateurs dont le ministère est bien de soutenir autant que possible la réalisation des capacités de chacun.

(59) A propos de la communication dans les communautés, je suis frappé de constater parfois combien il semble difficile à des frères de ***se réconcilier***. Parfois, des tensions, des conflits, des jalousies ou des animosités entre quelques-uns en viennent à alourdir la vie de tous. Le chapitre général de Trogir a appelé les communautés à affronter cette réalité et à prendre l'habitude de célébrer la réconciliation entre les frères. C'est un appel qui reste d'actualité.

(60) Dans ce champ de la communication, les visites manifestent assez souvent que chaque communauté peut avoir ***tendance à un certain « isolationnisme »***, ou auto-centrage, accordant peu d'attention au plan provincial de mission (cf. plus loin). Cela donne parfois l'impression que, pour chacune, l'essentiel est de se maintenir, sans porter beaucoup d'attention à l'ensemble de la province ni au plan apostolique de cette dernière. Parfois même il semble qu'on connaisse peu la vie des autres communautés et ce qu'est la vie universelle de l'Ordre. Cela souligne le besoin de promouvoir l'information mutuelle, mais aussi de visites mutuelles. Cela met aussi en évidence combien les communautés et les provinces de l'Ordre pourraient bénéficier d'échanges avec d'autres, d'assignations croisées entre les provinces, d'avoir le souci, dans la composition des communautés, de promouvoir l'internationalisation et l'interculturalité.

(61) Concernant la vie des frères, une mention toute particulière doit être faite des ***frères les plus âgés*** parmi nous. Si, en bien des lieux, on peut constater une grande attention, beaucoup de générosité et d'inventivité pour assurer les meilleures relations possibles entre les générations, l'accompagnement de ceux qui en ont besoin, la prise en charge qualifiée des problèmes de santé qu'ils peuvent affronter, en d'autres cas cette réalité est encore négligée, voire ignorée (ou déniée). On ne peut sans doute pas prôner des solutions valides en tout lieu et toute culture pour intégrer au mieux cette réalité du vieillissement. Cependant, les enjeux humains, religieux, apostoliques et spirituels que cela représente, tout à la fois pour les frères âgés et pour les plus

jeunes, appellent à considérer ce thème comme essentiel dans l'élaboration des plans de vie et de mission des provinces.

(62) ***La part de la contemplation et de la célébration régulière de la liturgie des Heures*** comme source de la communion fraternelle entre tous, avec un soin apporté à sa qualité et à sa beauté (beauté du lieu, du chant…), me paraît dans plusieurs lieux trop facilement réduite au minimum requis en terme de temps (dire l'office le plus vite possible), de beauté et de régularité. Souvent, et surtout dans les communautés peu nombreuses, on privilégiera l'agenda des célébrations des messes dans l'église conventuelle ou paroissiale, dans des communautés religieuses diverses – ce qui conduit à un petit nombre de célébrations eucharistiques communautaires. Je crois que nous aurions bénéfice à mesurer davantage ce qu'apporte cette dimension de notre vie régulière à la qualité de la vie commune et de la vie personnelle, outre le témoignage que la dimension chorale de notre vie régulière ajoute à notre prédication.

(63) J'insiste sur ce point parce que, ici et là, et dans toutes les régions, il est fréquent que les frères expriment le désir que soit renforcée la promotion de la dimension mystique et contemplative (ce qui ne signifie pas monastique) de la vie des frères et de la vie communautaire. Cette dimension est certainement essentielle pour chacun de nous et il nous revient, ensemble, de promouvoir au cœur de notre vie la spiritualité de communion et de son témoignage eschatologique, et le souci que nos communautés soient pour chacun de nous, et chaque jour, le lieu de notre propre évangélisation et de notre ressourcement spirituel, comme elles sont le lieu de notre engagement à une vigilance mutuelle sur notre vocation. Etablir nos communautés comme lieux d'étude et de prédication contemplatives, « espaces de contemplation » : ceci constitue un besoin des personnes auquel nos communautés doivent se donner la peine de répondre. Ce n'est pas une perte de temps ni d'énergie de promouvoir les conditions du bonheur des frères dans le plein épanouissement de leur vocation. Mais ceci correspond aussi à un besoin apostolique très

fort aujourd'hui, en écho à la soif de bien de nos contemporains de trouver des lieux et des communautés de contemplation et de sagesse.

(64) Lors des visites, on peut constater des difficultés pour établir un programme régulier de ***chapitres conventuels, conseils et réunions communautaires***. Parfois on nous dit que les chapitres sont des lieux de simple information, voire de chambre d'enregistrement de décisions prises par ailleurs (par le seul prieur ou supérieur, ou par le conseil qui se voit alors donner une charge qu'il ne devrait pas avoir). Lorsque cela se produit, on peut constater que cela s'accompagne du fait que des postures et des choix ou opinions individuels et ÀA ce propos, les visites et les consultations qui peuvent arriver à Sainte Sabine montrent que, trop souvent, la connaissance du LCO est assez faible et parfois les interprétations trop « intéressées ». C'est regrettable car, habituellement, lorsqu'on essaie de régler un problème ou une situation personnelle difficile sans une référence objective rigoureuse à nos lois, cela provoque d'inextricables imbroglios à long terme. L'enjeu du gouvernement dans la charité fraternelle appelle à toujours tenir ensemble miséricorde et justice.

(65) Dans ce même registre d'une référence objective commune tant pour la vie des frères et des communautés que pour les orientations apostoliques que l'on met en œuvre, je voudrais ici souligner la place qu'il convient de donner à des jalons importants pour notre responsabilité apostolique commune : Actes des chapitres généraux et provinciaux, conclusions des visites canoniques du prieur provincial, compte-rendu des chapitres conventuels. Une fois encore, à trop négliger cela, nous risquons de tomber dans l'écueil d'un subjectivisme qui est peut-être plus à craindre que l'individualisme…

(66) Les statistiques ont montré le nombre important de maisons, par rapport à celui des couvents. Il me semble qu'il est vraiment important de réfléchir à ce point, aux raisons et aux conséquences de ce phénomène. Il est aussi à noter que les petites communautés posent des questions spécifiques quant aux assignations

(intervient par exemple plus souvent le problème de l'équilibre des personnalités), à l'équilibre entre vie communautaire et activités apostoliques ou encore à la présence du propos apostolique d'une maison dans le chapitre provincial. Une réflexion sur le fait que notre tradition est conventuelle me semblerait aujourd'hui particulièrement utile.

(67) Il me semble que nous devons réfléchir davantage à ***la fonction du prieur dans les communautés*** et à la manière dont celles-ci le soutiennent dans l'exercice de la charge qu'elles lui ont confiée. En plusieurs lieux, il semble de plus en plus difficile de trouver des prieurs, comme d'ailleurs il semble de plus en plus difficile d'exercer ce ministère lorsque des frères attendent du prieur qu'il soit un manager qui mette à disposition de tous les conditions de vie les meilleures, mais acceptent mal qu'il exerce à leur égard une fonction de supérieur à qui il s'agirait de rendre compte de ses activités et de sa vie économique, qui serait le référent final des décisions d'engagements apostoliques et qui assurerait le service de l'unité en cherchant à établir le plus juste équilibre entre le respect de l'histoire subjective de chacun et l'objectivité de la référence commune de tous aux mêmes Constitutions.

(68) Parmi les « officiers » conventuels, ***le lecteur conventuel*** doit avoir toute sa place, alors que dans plusieurs communautés il est manquant. Dans l'Ordre, l'étude en commun est une part constitutive de l'établissement de nos communautés et j'encourage les communautés et les provinces à maintenir vive cette priorité de l'étude en commun. Certes, chacun a – plus ou moins – l'occasion d'étudier dans ses propres champs d'intérêt et de compétence. Néanmoins, étudier ensemble, scruter ensemble l'Ecriture, échanger des positions argumentées sur des sujets théologiques, ecclésiologiques, moraux, constituent des points d'appui pour consolider notre unité. Et c'est la tâche du lecteur de promouvoir ce souci de l'étude en commun au milieu des frères. Dans une province, des rencontres régulières des lecteurs, entre eux, avec les prieurs, peut

être une aide réelle à ce que la formation permanente prenne toute sa place.

(69) Toutes ces remarques convergent vers le souci que nous devons avoir de ***la démocratie***. Nous aimons dire que l'Ordre est fort d'une grande tradition démocratique, et j'en suis convaincu. Il me semble pourtant que, dans l'Ordre comme dans le monde, nous sommes exposés au risque d'une démocratie minimale qui s'en tiendrait à la comparaison des opinions majoritaires ou minoritaires et au jeu entre les deux. Nous le disons souvent, la démocratie dans l'Ordre consiste en une recherche démocratique de l'unanimité : autrement dit, la perspective commune du bien commun et de la croissance de la communion entre nous est déterminante pour la démocratie qui ne peut se réduire aux votes sans s'enraciner dans un authentique dialogue. C'est la motivation de l'implication de chacun, concrètement et sans réserve, dans la vie de sa communauté, de son vicariat, de sa province, de son Ordre.

Projet communautaire

(70) En écrivant la lettre qui m'avait été demandée à ce sujet, j'ai cherché à mettre en évidence comment cette dimension de la vie communautaire et son ministère particulier de témoignage de la communion fraternelle se conjuguaient en une même prédication avec les engagements apostoliques de chacun et de la communauté. Dans ce projet communautaire, il est question finalement du déploiement de l'identité de chacun et de la communauté. Sans reprendre la lettre elle-même, je voudrais ici insister sur trois aspects.

(71) Le premier est ***l'importance de l'évaluation*** proposée, à la lumière des priorités données à l'Ordre au fil des chapitres généraux. Il me semble qu'il ne faut pas ici entendre que, à partir de ces priorités, il s'agirait pour chaque communauté d'évaluer dans quelle mesure elle serait pleinement « dominicaine ». L'enjeu est plutôt de veiller à ce qu'aucune de nos communautés ne se tienne à l'écart de ce que l'Ordre considère comme des pierres d'attente pour toute

évangélisation. Et, de ce point de vue, comment cultiver à partir d'un enracinement particulier et local un lien vital avec les perspectives de la prédication universelle de l'Ordre. La confirmation de l'Ordre porta en effet sur ce point précis d'une mission universelle de la prédication. C'est exprimer une dimension irrécusable de l'œuvre de prédication de toute communauté : déployer le lien vital pour l'Église entre le particulier et l'universel. Ce lien est tout particulièrement essentiel à propos des lieux les plus exposés, fragiles, de fractures, du monde.

(72) Nous avons des frères et des sœurs en ces lieux : migrations, populations indigènes, lieux de conflits d'identités ou de nations, précarisation et marginalisation produites par la globalisation. Les récentes questions posées par l'accroissement des phénomènes de migration subie constituent un appel tout particulier à porter notre attention sur ce lien entre particulier et universel. Telle communauté peut accueillir ou contribuer à l'accueil de migrants venant du Proche-Orient. Nous avons des frères et des sœurs dans cette région : quel lien pouvons-nous établir avec eux ? Bien souvent, les personnes forcées à quitter leur pays viennent, paradoxalement, se réfugier dans des pays dont la politique, par ailleurs, participe d'une manière ou d'une autre aux phénomènes qui les contraignent à quitter leur pays : quelle initiative pouvons-nous prendre à cet égard, nous appuyant sur la nécessité de faire entendre la voix de celles et ceux qui, trop souvent, sont marginalisés dans le silence ?

(73) Le second aspect que je voudrais souligner concerne ***l'itinérance***, c'est-à-dire, non pas seulement le fait d'être prêt à « bouger » ni même à accepter de changer d'assignation, mais plus fondamentalement notre disponibilité personnelle et communautaire à être « expropriés » de nos positions établies et de nos certitudes. Cette itinérance, à la fois évangélique et apostolique, dépend de la manière dont nous mettons au premier plan, soit ce que nous désirons réaliser ou que nous pensons devoir maintenir, soit les besoins de l'Église et du monde auxquels, après analyse en commun, nous voudrions répondre. Trop souvent nous sommes à la fois les acteurs, les évaluateurs et les décideurs, et cela nous conduit plutôt à

chercher comment « maintenir » ce que nous faisons et avons déjà. Ceci est vrai quant aux engagements apostoliques et services pastoraux et sacramentels, mais parfois aussi quant à telle ou telle institution apostolique que nous maintenons envers et contre tout, même lorsque, d'évidence, après avoir été pertinente, elle ne répond plus exactement aux besoins (par exemple, telle Revue, tel Centre de conférences ou de spiritualité, parfois telle institution éducative). Mais ceci est vrai aussi quant à l'organisation interne qui a été donnée à une communauté, dans ses rythmes, ses réseaux relationnels, ou encore les influences explicites ou implicites de l'un ou l'autre dans la communauté. Dans bien des cas aujourd'hui, l'accueil de frères des nouvelles générations, la promotion de l'interculturalité dans les communautés, le renouvellement régulier d'une communauté, la mise en place d'un projet nouveau de prédication, demandent que soient repensés les horaires, les rythmes, les liens relationnels, la place dans l'Église locale… S'il est vrai que le processus d'élaboration du projet communautaire engage fondamentalement la manière dont, en un lieu, une communauté a la responsabilité de « confirmer » l'Ordre, ce travail d'évaluation et l'appel à la mobilité qui peut en découler, doivent délibérément se faire à partir d'un regard porté sur les besoins auxquels il faut répondre. Quel est le service spécifique que l'Église est en droit d'attendre de la « sainte prédication » ? Comment donner toujours priorité aux besoins des gens, aux besoins de l'Église, avant de chercher à maintenir à tout prix ce que nous faisons, souvent bien, mais pas toujours pour répondre à une réelle urgence ou même nécessité ? Itinérants, pour mieux répondre aux besoins du temps.

(74) Le troisième aspect concerne ***le processus de reconnaissance***, déjà évoqué plus haut, par lequel s'affirment, s'assurent et se consolident les identités personnelles et communautaires. Au fil des visites, j'en viens à souligner le fait que bien des difficultés rencontrées dans le processus d'évaluation, d'assignation, d'invitation à la mobilité, aurait bénéfice de ne pas négliger l'importance du besoin de reconnaissance dans la

construction de l'identité de chacun. Comme je l'écrivais dans la lettre, l'élaboration du projet communautaire est l'occasion de promouvoir en chacun la consolidation de son « identité de prêcheur ». De ce point de vue, je pense que c'est aussi l'occasion d'aborder ensemble les questions d'inculturation, heureusement de plus en plus importantes du fait de la composition de l'Ordre. Comment les « caractères de la vie dominicaine » sont-ils pris en compte, avec autant d'attention que les cultures d'origine, dans ce processus d'inculturation ?

(75) Parlant de projet communautaire, il convient de souligner ***l'intérêt pour une province d'élaborer elle aussi son projet commun*** qui, parce qu'il sera élaboré avec la participation de tous, pourra constituer la base commune sur laquelle pourront se fonder les implantations, les décisions d'orientation apostolique et d'assignation. Les ***chapitres provinciaux*** doivent être habituellement le lieu d'une telle élaboration ou du moins un jalon essentiel dans le processus. Pour cela, chaque province aurait bénéfice à évaluer comment ces chapitres sont préparés, célébrés et reçus.

Formation

(76) L'objet de la formation, aimons-nous dire, est de former des prêcheurs, c'est-à-dire des hommes dont la vie sera forgée à la fois par la contemplation et la prédication. C'est cette responsabilité que nous recevons avec gratitude lorsque nous accueillons les nouvelles vocations que le Seigneur confie à l'Ordre.

Formation initiale

(77) Avant d'aborder l'une ou l'autre des questions qui se posent à propos de la formation initiale, je voudrais exprimer à nouveau la conviction suivante. Au-delà de la satisfaction du nombre des vocations, au-delà même dans certains lieux de l'inquiétude devant des nombres en déclin pour le moment, l'essentiel pour nous doit toujours être de nous demander ce que le Seigneur veut nous

faire entendre en nous faisant la confiance d'envoyer de nouveaux frères pour devenir prêcheurs. Nous avons certes à mettre en place des processus de formation rigoureux, exigeants, qui permettront à ces jeunes frères de recevoir la tradition de l'Ordre, d'en devenir pleinement acteurs et de la transmettre à leur tour. Mais nous devons aussi, en évaluant et ajustant ces processus, accueillir ce que ces jeunes frères apportent avec eux à l'Ordre. Ici et là, ils arrivent porteurs de cultures nouvelles et, pour beaucoup d'entre eux, ils entrent avec une formation antérieure qui leur a souvent fait intégrer des savoirs profanes importants pour les cultures contemporaines (économie, gestion, informatique, nouveaux modes numériques de communication, sciences dures, sciences de la vie…). Je pense que nous devons considérer cela, par mode d'analogie, à la lumière du geste de Dominique qui envoya les frères étudier à l'Université. Si l'Église doit se faire « conversation », le don que représentent les nouvelles vocations doit être pour l'Ordre un appel à intégrer tout ce qu'apportent les nouveaux frères dans une interaction entre l'étude et la prédication. Bien sûr, l'entrée dans la vie religieuse représente une rupture, appelle à des abandons et à des changements d'orientation : les jeunes frères sont porteurs de cette aspiration à la radicalité. Dans tous les lieux de formation initiale, on devrait considérer comme une des dimensions de cette « radicalité » le fait de tout mettre en œuvre pour que cette richesse des formations qui, d'une manière ou d'une autre, ont conduit ces jeunes à l'Ordre soit considérée comme un appel à renouveler sans cesse notre prédication et comme un apport fécond pour renouveler notre « étude contemplative ».

(78) En rédigeant la nouvelle *Ratio Formationis Generalis*, le conseil généralice a voulu considérer en priorité un point souvent rappelé par nos chapitres généraux : nous voulons former des frères prêcheurs. Je suis bien souvent admiratif devant les efforts, la générosité et la patience avec lesquelles les provinces s'engagent dans la formation initiale et je tiens ici à exprimer la gratitude de l'Ordre à l'égard de tous les formateurs qui ne comptent pas leur énergie pour « fonder chaque jour l'Ordre des Prêcheurs », comme disait Lacordaire. Ecoutant les jeunes frères, je suis aussi admiratif devant

leur propre générosité qui, bien souvent, leur a fait quitter des projets d'avenir personnel et professionnel concrets et tangibles pour rejoindre une vie beaucoup moins assurée. Au croisement de ces deux générosités, un même désir : évangéliser de par le monde le nom de Jésus-Christ. C'est ce zèle pour l'évangélisation qui doit toujours constituer le point d'appui, en même temps que la perspective de la formation initiale. La détermination à consacrer sa vie pour l'évangélisation à cause de Jésus-Christ et l'intégration de tous les aspects de la formation en une dynamique d'unification de chaque personne doivent être les critères d'organisation, de conduite et d'évaluation de nos processus de formation initiale, ainsi que de formation et d'accompagnement des formateurs.

(79) Pour cela, un certain nombre d'exigences méritent d'être rappelées.

- Le soin apporté aux *communautés de formation* est essentiel, rappelant qu'elles doivent être vraiment représentatives de la vie de l'Ordre, tant du point de vue apostolique que de celui de la vie conventuelle habituelle de l'Ordre.

- La première priorité de la formation est celle de *l'unification de la personne*. Trop souvent, on constate une disjonction entre les études institutionnelles et les autres éléments de cette période d'initiation, les études devenant davantage un parcours scolaire qu'un des vecteurs privilégiés d'intégration du processus de formation globale de frères prêcheurs. Les difficultés rencontrées ultérieurement dans la vie communautaire ou apostolique soulignent le soin avec lequel ces premières années doivent s'attacher à la formation humaine de chacun.

- Les provinces auront bénéfice à analyser, le cas échéant, les raisons des sorties des frères, en particulier pour ajuster les *critères de discernement des vocations* (y compris en discernant comment l'appel à devenir prêtre s'intègre dans celui à la vie religieuse).

- Pour des raisons diverses selon les provinces, il n'est pas encore acquis que tout frère de l'Ordre devrait, au cours de sa formation initiale, avoir *une expérience hors de sa province*, découvrant une autre culture, une autre langue, une autre vie ecclésiale, d'autres manières d'être frère prêcheur…

- Il est évidemment important aussi que les frères aient l'occasion de découvrir la *réalité de la prédication de la province*. Dans cette même perspective, le temps de la formation initiale doit donner l'opportunité de mieux connaître la diversité des missions dans l'Ordre.

- La *promotion et l'accompagnement des vocations* font l'objet d'une attention variable selon les provinces. Les visites sont souvent l'occasion de souligner l'importance d'une pastorale des vocations et de ce que cela représente comme stimulation pour l'ensemble d'une province. En effet, on constate que cette promotion des vocations est d'autant meilleure et fructueuse, qu'elle peut s'appuyer sur une définition assez claire des principaux axes et objectifs du plan de vie et mission de la province.

- Les *études complémentaires* doivent être envisagées et planifiées de manière systématique. Ce n'est pas encore le cas dans certaines provinces, soit qu'on n'accorde pas beaucoup d'importance à cette dimension de la mission de l'Ordre, soit surtout qu'on laisse des urgences à court terme masquer la préparation de la mission à plus long terme.

- On doit souligner le rôle des *conseils de formation, local et provincial*, comme lieu de coordination, d'évaluation, de consolidation de la continuité entre les différentes étapes de la formation. Le lien entre le conseil provincial de formation et les instances d'animation et promotion du plan apostolique de la province doit être sans cesse entretenu de sorte que soit contextualisée la visée de « former des prêcheurs ».

- La *formation des formateurs* est un besoin très souvent rappelé, comme celui de leur accompagnement au cours de leur mandat et celui des rencontres de formateurs d'autres provinces.

- Trop peu de provinces ont déjà mis en place un véritable processus de *formation des frères coopérateurs* à la fois adapté et intégré dans l'ensemble du processus de formation initiale de tous les frères. Dans la ligne ouverte par les chapitres de Rome et de Trogir, une attention particulière à la vocation spécifique des frères coopérateurs est nécessaire aujourd'hui plus que jamais peut-être, du fait du rôle que les laïcs sont appelés à jouer dans le renouveau de l'évangélisation. La promotion et la formation de ces vocations ne pourrait-elle pas être une des voies par lesquelles l'Ordre se laisserait interpeller par cette nécessité de renouvellement ?

Formation permanente

(80) Dans beaucoup de provinces, les frères regrettent une formation permanente trop faible. Le chapitre de Trogir avait souligné qu'il était difficile d'imaginer une formation initiale pertinente dans une province qui n'accorderait pas suffisamment d'importance à la formation permanente. Je note que ces difficultés concernant la formation permanente sont partagées par de nombreux Instituts. A propos de ces visites, je voudrais me faire ici l'écho de questions rencontrées à l'occasion des visites.

- Outre l'importance du lecteur conventuel, déjà rappelée plus haut,

- les frères insistent souvent sur la nécessité d'une formation humaine, comme sur celle de recyclage permanent en théologie comme à propos des textes de l'Ordre, tout particulièrement les Constitutions. Ceci n'est pas toujours facile à mettre en place, souvent faute de « disponibilité » des frères, même si une grande majorité en voient l'intérêt et en éprouvent la nécessité.

- Dans le cadre de la recommandation du chapitre de Trogir, mais sans pouvoir y répondre tout à fait, l'un des *socii* a été chargé plus spécialement de la formation permanente. C'est dans ce cadre que l'année du Jubilé aura été l'occasion de faire une proposition à l'ensemble de l'Ordre d'un parcours de *Lectio Divina*. Cela pourrait-il constituer un appel à poursuivre cette « plongée dans la Parole » ?

- Parfois, quelques frères mettent à profit un « temps sabbatique » pour bénéficier des enseignements et de la recherche des institutions sous la juridiction du maître de l'Ordre. Ne pourrait-on pas envisager que ces Institutions aient, dans leur cahier des charges, de faire des propositions de temps de reprise théologique, exégétique, philosophique, aux frères de l'Ordre ?

- Est souvent exprimé le souhait d'une formation, ou du moins d'un accompagnement structurel, des frères chargés du bien commun de la communauté, et du lien avec l'ensemble de l'Ordre, hors de la province (prieur, syndic, lecteur conventuel…). Les expériences de « bonnes pratiques » pourraient s'échanger entre les provinces. De même, on insiste souvent sur le besoin d'offrir aux frères récemment ordonnés (pendant les trois ou cinq premières années de ministère) des temps de formation à partir de leurs premières expériences. On souligne aussi le besoin de propositions spécifiques pour les frères coopérateurs. C'est aussi dans ce cadre de propositions spécifiques qu'il conviendrait de placer les offres de formation des formateurs.

- La formation permanente pourrait aussi être l'occasion de mettre en place des programmes plus structurés de collaboration au sein d'une région dans une même province, ou même entre les provinces.

« Prédication et renouvellement de l'évangélisation »

(81) « Annoncer l'Évangile n'est pas un motif de fierté pour moi, c'est une nécessité qui s'impose à moi : malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile ! » (1Co 9, 16). Tel est le thème de cette année de célébration du Jubilé !

Quelques semaines avant d'écrire ce rapport, je participais au dernier Synode des évêques consacré au thème de la vocation et de la mission de la famille dans l'Église et dans le monde. Écoutant les évêques venant du monde entier se faisant l'écho des joies et des peines de leur peuple ainsi que des défis de l'évangélisation dans leur diocèse, j'ai bien souvent pensé aux frères et sœurs de l'Ordre présents dans tous ces lieux et qui peuvent prendre à leur compte l'exclamation de saint Paul. Je prenais une plus vive conscience encore de l'étendue et de la richesse de leur prédication, toujours très enracinée dans une culture et une Église particulière, mais aussi constituant en communion avec tous les autres membres de l'Ordre une seule « sainte prédication ».

(82) Cette diversité est évidente lorsqu'on relit les conclusions des visites effectuées depuis six ans. C'est la diversité des ministères pastoraux, d'accompagnement, d'enseignement, de recherche, de créativité de la prédication dans le domaine numérique ou celui des médias et de l'art, de participation à la promotion humaine et sociale. C'est la diversité des lieux d'implantation en contexte de forte présence de l'Église ou de « sécularisation » très prégnante, dans des lieux de paix ou de conflits, dans des lieux très reconnus ou d'autres beaucoup plus reculés voire oubliés. C'est la diversité des modes de présence, couvents ou maisons, insertion intense dans une Église diocésaine ou plus itinérante, contribution à des œuvres ecclésiales ou non, ou responsabilité d'œuvres plus spécifiquement dominicaines. Tel est, me semble-t-il, l'un des plus grands défis que nous lance la célébration de notre Jubilé : trouver dans le zèle pour l'évangélisation, qui prend tant de figures diverses, la force de notre communion fraternelle au service de l'Église à travers le ministère de la Parole.

C'est au cœur de cette diversité que se construit l'unité de la prédication de l'Ordre. Comment pouvons-nous la renforcer encore et, ce faisant, apporter encore davantage notre contribution propre au renouvellement de l'évangélisation dans l'Église ? Cela doit constituer, je crois, l'un des objectifs majeurs du chapitre du Jubilé : lancer la prédication de l'Ordre, avec courage, vers le futur.

(83) Sur la base de cette riche et belle diversité des engagements des frères dans la prédication sous toutes les latitudes, je voudrais dans cette dernière partie de la *Relatio* faire état d'un certain nombre de points d'attention qui sont souvent soulignés lors des rencontres avec les frères et dans les conclusions des visites. Ce faisant, je voudrais contribuer à la réflexion du chapitre général qui, comme tous les chapitres depuis les débuts de l'Ordre, s'interrogera sans doute pour savoir où, pourquoi et comment l'Ordre veut-il envoyer des frères pour apporter leur contribution spécifique de prêcheurs à la mission de l'Église dans le monde.

« Sortir à la rencontre de l'autre », comme réponse apostolique

(84) Les frères évoquent assez souvent le fait que les communautés existantes et leurs engagements (centres, paroisses, institutions, présences historiques, etc.) ne leur permettent pas de répondre à des besoins qu'ils perçoivent pourtant avec acuité. Cela ne remet pas en cause la qualité et la pertinence de leur prédication, mais souligne la nécessité d'une réflexion permanente des communautés et des provinces de sorte que, sur la base de l'analyse que les frères feront ensemble des besoins apostoliques et de la manière dont ils y sont présents, ils puissent ajuster leur projet apostolique communautaire et, le cas échéant, prennent des décisions de réorientation ou d'innovation qui sollicitera la générosité et la confiance en la Providence divine qui nous rendra capables de « sortir », laissant la sécurité du connu pour le risque et les possibilités de l'inconnu. Cette dynamique de réflexion commune est essentielle

pour que se constitue entre les frères la conscience d'une responsabilité apostolique commune, sur la base de laquelle peut s'envisager la mobilité (géographique, mais aussi celle des orientations et priorités données à la mission de prédication en un lieu donné) des frères et des communautés. C'est certainement en formulant ensemble une responsabilité apostolique partagée que chacun peut à la fois déployer au mieux son propre talent de prêcheur et en même temps se tenir disponible pour être appelé à changer au nom de ce « bien commun apostolique ».

Quelles sont les principales interrogations évoquées par les frères et qui seraient de nature à induire une telle mobilité pour un renouvellement de notre mission de prédication ?

(85) La première est le sentiment qu'il nous faut renforcer notre alliance avec celles et ceux qui comptent peu aux yeux du monde. Partout dans le monde, même si c'est de façon diverse selon les pays, se présentent des situations de grande pauvreté, de précarisation, d'insécurité de la vie. La question du respect et de la promotion des droits fondamentaux de l'humain, et de l'intégration de tous, à commencer par les plus fragiles, dans une société unie et solidaire, est d'une actualité brûlante en bien des endroits. Ces réalités doivent nous appeler à traduire, à notre tour, l'intuition fondatrice de Dominique lorsqu'il lie sa propre vie et ses propres projets à celles de ceux dont il mesure que leur vie est en danger.

(86) Une seconde interrogation lancinante concerne celles et ceux qui sont éloignés ou étrangers à la foi et/ou sa pratique. A parcourir l'Ordre, il me semble que l'essentiel du temps et de l'énergie des frères est consacrée au peuple de celles et ceux qui croient et qui pratiquent. Et nous pouvons nous en réjouir. Néanmoins, même lorsque nos églises conventuelles ou paroissiales sont pleines ou les cercles de nos amis nombreux et dynamiques, cela ne saurait nous aveugler sur deux réalités. D'une part, nombreux sont ceux – et particulièrement les plus jeunes et, parmi eux, ceux surtout qui sont éloignés de nos propres lieux habituels, par exemple n'appartenant

pas au monde universitaire – qui, après avoir été initiés dans la foi, s'éloignent et deviennent étrangers. Non seulement il s'agirait de comprendre les raisons de cet « étrangement », mais il nous faudrait aussi chercher comment rejoindre ceux qui, désormais, sont loin. D'autre part, au-delà des limites du « peuple croyant », bien plus nombreux sont ceux qui n'ont pas rencontré le témoignage de la Révélation et de la foi : le zèle évangélisateur nous presse de laisser des positions déjà établies pour partir à la rencontre de ces personnes, afin de leur proposer de faire l'expérience de la joie d'une rencontre personnelle avec Jésus-Christ. Cet appel peut nous conduire à nous déplacer en des lieux où l'Église est plus fragile, moins établie, moins bien accueillie et soutenue, alors que nous sommes bien souvent installés dans des lieux plus « reconnus » : c'est aussi un enjeu de la prédication de l'Ordre de non seulement aider l'Église à se maintenir là où elle est déjà assez forte et reconnue, mais encore à s'établir plus loin.

(87) Ce souci de la rencontre au-delà de nos cercles de proximité est un appel à emprunter des chemins qui conduiront à ouvrir et diversifier nos « entrées en conversation ». Cette attitude est d'ailleurs importante si l'on veut répondre aux questions qui sont posées à et dans l'Église concernant son langage qui la tiendrait trop éloignée de ses contemporains. Quel moyen serait plus adapté pour être compris par d'autres que de commencer à parler avec eux ? Cet appel à un certain « exode » de nos positions installées ouvre en particulier deux perspectives. La première est celle de la conversation avec des cultures qui ne nous seraient pas « familières », comme les mondes interculturels et interreligieux des périphéries urbaines, une certaine partie du monde des jeunes, ou encore le monde des nouveaux réseaux sociaux. La seconde est celle des savoirs contemporains desquels nous restons, du moins collectivement, encore trop étrangers : les courants philosophiques contemporains, les technosciences modernes et leur influence sur le rapport de l'humain à lui-même et à son environnement, les recherches sur le transhumanisme, les nouveaux savoirs numériques, les sciences écologiques, les sciences économiques et politiques et leurs

critiques… « Mettons-nous à genoux et prions pour les comprendre, aurait dit Dominique, afin que nous puissions parler leur propre langue et, ainsi, prêcher » (G. Frachet, *Vie des frères*, II, 10) !

(88) Dans cette perspective de la rencontre, la tradition de l'Ordre autant que la réalité des mondes contemporains nous pousse à porter une attention toute spéciale aux autres religions dans le monde, à la possibilité du dialogue entre les Églises et entre les religions, ainsi qu'à l'élucidation de l'impact des convictions et pratiques religieuses sur le fonctionnement des sociétés. De bien des manières – de l'actualité des tensions et conflits internationaux à la réalité des phénomènes d'identitarisme et de radicalisation au sein des groupes religieux, en passant par les mutations et polarisations au sein de l'Église catholique et dans ses relations avec les autres Églises chrétiennes – cela concerne directement la prédication du salut qui peut difficilement prétendre servir la conversation de Dieu avec le monde sans prendre part active à une « conversation des religions ». Comme l'Église elle-même et ses multiples institutions l'Ordre doit apprendre à résister à la tendance à l'autoréférence.

(89) Aux premiers temps de sa prédication, Dominique prit deux décisions fondatrices : s'engager à la suite du Christ prêcheur sur les chemins de la rencontre pour y prêcher et aller écouter des enseignements. Étude et prédication qui sont sans doute les deux plus efficaces antidotes à l'autoréférentiel. C'est, une fois encore, souligner le lien intrinsèque que notre tradition veut promouvoir entre l'étude et la prédication, lien qui doit être le socle privilégié à la fois de notre proposition de formation initiale des nouveaux frères et des programmes établis dans les provinces pour la formation permanente de tous les frères. Je retrouve ici un point déjà abordé plus haut, celui de l'absolue nécessité de promouvoir au sein de l'Ordre un véritable dialogue pour une recherche théologique commune entre les expériences concrètes du ministère de la prédication entendue en son sens le plus large et la réflexion théologique enracinée dans l'intelligence de la Révélation biblique et du déploiement de la tradition doctrinale de l'Église. Engager cette aventure renforcerait

sans aucun doute la manière très spécifique de l'Ordre d'être au sein de l'Église et de la servir.

(90) Ce serait aussi une manière de faire écho aux perplexités voire inquiétudes que les frères expriment au long des visites concernant les évolutions qu'ils constatent dans l'Église aujourd'hui : les mutations du rapports des fidèles aux réalités paroissiales, les risques de polarisation identitaire dans la communauté ecclésiale, le choix de nombreux catholiques de rejoindre d'autres Églises plus jeunes et marquées par le mouvement des Églises évangéliques, la difficulté de promouvoir la dimension communautaire dans la vie de foi, la place active des laïcs et leur liberté d'initiatives créatives pour l'évangélisation, le rôle des femmes, l'intégration réelle de la dimension interculturelle dans une Église de plus en plus marquée par la globalisation et les mouvements de population, les difficultés que le sujet moderne rencontre dans son rapport à l'institution et son autorité… Une fois encore, il faut dire que nous pourrons affronter ces questions seulement à la mesure où nous entrerons dans la réalité et l'expérience de ceux que nous servons.

Des questions de gouvernement pour restructurer la prédication dans une province

(91) On le voit, pour la prédication comme pour les entités et institutions de l'Ordre, la célébration du Jubilé peut nous inviter à engager un processus de « restructuration », et je voudrais maintenant aborder les questions qui parfois se posent au gouvernement lorsqu'il s'agit d'accompagner ou de mettre en œuvre ce renouvellement.

(92) La question la plus souvent posée est celle des « effectifs ». En effet, le gouvernement, et particulièrement dans ses décisions d'assignations, est souvent confronté à des difficultés de « ressources humaines » (en nombre, en disponibilité et en compétences spécialisées), qui ne correspondent pas toujours aux besoins, tenant compte aussi de la difficulté qu'il peut y avoir pour assurer un équilibre – même s'il est fragile - des communautés. Cependant, pour

éviter d'être paralysé par ces difficultés, il me semble utile de prendre le temps de s'interroger : doit-on parler de manque de ressources, d'ambition trop grande par rapport aux capacités, de volonté d'innover mais sans rien abandonner de ce qu'on fait déjà, d'absence d'une conscience commune d'un plan de mission … ?

(93) Une autre difficulté de gouvernement touche à la tension entre le court terme et le long terme. Grâce à Dieu, beaucoup de provinces ont la chance de recevoir de nouvelles vocations et, ainsi, de pouvoir envisager de déployer leurs activités apostoliques. Mais ce renouvellement survient au moment où, assez souvent, il y a un grand nombre de besoins à couvrir dans les communautés. Dans ce contexte, il faut éviter le risque de chercher, à court terme, à subvenir à ces besoins sans se référer à un plan d'ensemble à plus long terme ni non plus prendre le temps de laisser les plus jeunes frères compléter leur formation et acquérir l'expérience, la connaissance et les qualifications qui leur seront nécessaire pour assumer, de manière créative et durable, la tradition qui leur sera transmise.

(94) Comme je l'ai déjà dit au chapitre précédent sur la vie des frères, nous constatons assez souvent une certaine méconnaissance mutuelle des communautés, comme si chaque communauté était une « île » fédérée avec d'autres en une même « lointaine » entité (tendance qu'on pourrait relever aussi dans le rapport d'une province avec l'ensemble de l'Ordre, … ou de certains frères avec leur communauté). Cela a des conséquences sur la vie apostolique. Si nous n'affrontons pas cette tendance à se centrer sur soi pour l'inverser, il sera de plus en plus difficile d'envisager un projet commun au sein d'une province ou une responsabilité apostolique commune de l'Ordre tout entier. Le point à affronter, me semble-t-il, pourrait s'identifier comme une « tendance fédérative » où la « marque » dominicaine deviendrait davantage une « franchise » que l'identité d'une sainte prédication commune à offrir ensemble à la vie de l'Église.

(95) Lorsqu'on parle du développement et de la mise en œuvre du plan de vie et mission d'une province, se pose la question des processus décisionnels : initiative d'un nouveau projet, réorientation d'un autre, abandon d'une présence ou d'une mission, ouverture ou fermeture de couvents ou maisons. Les dernières années ont montré que ceci est loin d'être facile et je voudrais ici essayer de rendre compte de ce que j'ai pu comprendre de ces difficultés, tâchant d'en tirer en conséquence quelques propositions. Comment assurer que nos prises de décisions seront fécondes et donneront du sens pour le futur ?

- Lorsqu'il s'agit d'une fermeture, il faut tenir compte qu'il n'est jamais facile d'abandonner le lieu d'une présence ancienne, parfois « historique », de l'Ordre : des frères y ont investi leur générosité et une partie importante de leur vie, des liens se sont tissés avec les personnes pour qui ces lieux sont des points de référence importants pour leur vie humaine et chrétienne, on peut avoir le sentiment d'abandonner quelque chose sans vraiment savoir si autre chose différent portera des fruits semblables. Il n'est pas facile, tout simplement, de se détacher et de partir, et cela est d'autant plus difficile qu'on s'y est enraciné au fil de très (trop ?) longues années. Il ne suffit donc jamais de prendre une décision, il est toujours indispensable de l'accompagner, d'écouter et d'accompagner les frères concernés.

- Qu'il s'agisse d'orientations nouvelles ou d'abandon, le processus de décision doit être animé d'abord par le souci apostolique et la volonté d'inscrire ce souci dans l'Église locale où il se réalise ou se réalisera, et de le mettre en lien avec des besoins identifiés et analysés avec d'autres. Assez souvent, je suis surpris de la facilité avec laquelle nous envisageons le déploiement, ou la fermeture, de nos propres activités à partir de ce que nous pensons nous-mêmes devoir, ou pouvoir, faire, sans prendre le temps d'objectiver avec d'autres la pertinence ni de mesurer les conséquences pour d'autres de nos décisions. Le

dialogue avec l'Église locale est indispensable en bien des cas, pas seulement pour « informer », mais aussi pour discerner.

- La préparation d'une telle décision doit donc prendre le temps et les moyens d'informer et d'écouter les personnes qui seront touchées par le changement. Trop souvent, me semble-t-il, les fidèles sont peu écoutés ou sont mis en position très inconfortable par les frères eux-mêmes qui les impliquent dans des tensions ou désaccords entre eux. Avoir ensemble un même souci pour les gens permet bien souvent d'objectiver davantage les situations et de prendre plus sereinement les décisions adaptées.

- A propos des lieux historiques, le « discernement » doit tenir compte de la diversité des situations. Il peut s'agir d'un lieu qui a été, et est encore, essentiel dans l'identité apostolique d'une province : l'enjeu est alors de le renforcer, quitte à devoir laisser d'autres projets moins significatifs. Il peut s'agir d'un lieu historique pour la province et/ou l'Ordre mais dans lequel aucune activité spécifique ne se réalise plus ou n'est même réalisable : il s'agit alors de nous laisser convaincre que « les murs » ne sauraient être nos maîtres. Parfois, il s'agit d'un lieu dont la spécificité historique est évidente encore aujourd'hui, alors que nous n'avons plus l'énergie, ou la compétence, d'assumer : il s'agit, en ce cas, d'avoir l'humilité de passer la main à d'autres, préférant assurer l'avenir de l'œuvre que de s'enfermer dans la gloire d'un passé avec la mauvaise conscience écrasante au fil des ans de ne pas en être à la hauteur.

- Evoquer le mot « discernement » souligne que, au moment où dans plusieurs provinces il faut prendre des décisions (pas seulement pour manque de forces, mais aussi pour impératifs d'adaptation aux besoins), cela doit se faire au cours d'un processus où les frères concernés sont impliqués. J'observe que, parfois, nous pouvons être tentés de « prendre des décisions

courageuses » parce qu'il faut « prendre des décisions » pour être responsable. Il y a des situations où ce genre de décision est nécessaire et pourra paraître à certains prise et imposée « en force ». Mais il me semble que, le plus souvent, il est possible de prendre le temps des processus de décisions et d'affronter sereinement les objections ou résistances, quitte à avoir l'impression de perdre son temps : une fois encore, il est question de promouvoir le sens de la responsabilité commune qui fonde notre communion fraternelle apostolique. A long terme, cela est facteur de paix et d'unité.

- Au niveau d'une province, il est important que ces décisions de réorientation prennent les moyens de s'affranchir de tout ce qui pourrait « aveugler » les décisions : le faux argument de la valeur historique, lien trop fort avec tel ou tel frère ou groupe de frères, volonté de marquer une rupture – de génération, d'idéologie, … - sans que cela ait à voir avec la pertinence du projet en question, intérêts économiques … Il est ici encore question de l'objectivité d'un processus de discernement. Faut-il ajouter que, pour mener un tel processus, nos Constitutions nous donnent beaucoup de repères qui sont de nature à objectiver la démarche et à la mettre à l'abri de l'arbitraire.

- Enfin, concernant ces réorientations, au cours de plusieurs visites je me suis rendu compte que nous réfléchissons assez souvent spontanément davantage en termes de « présence physique » en un lieu qu'en termes de consolidation de la potentialité de la prédication itinérante. Bien souvent, des œuvres de prédication se réalisent en tel ou tel lieu qui ne nécessiteraient pas une présence fixe mais pourraient être assumées à partir d'un autre lieu, sous des formes différentes et plus ponctuelles, en collaboration ou complémentarité avec d'autres lieux de la province, et aussi parfois plus spécifiquement liée à la mission de l'Ordre. Prendre cela en considération, dans bien des lieux, permettrait d'éviter la dispersion des frères dans de trop nombreuses petites

communautés, dans lesquelles la vie de communion fraternelle n'est pas si facilement réalisable, ni la mobilité.

(96) Au croisement entre la formulation du plan de vie et la mission d'une province et sa mise en œuvre, se pose la question des collaborations entre les provinces. Les chapitres généraux de l'Ordre – comme c'était déjà le cas dès les premiers chapitres des origines – devraient être l'occasion pour les provinces ensemble de mesurer les principaux enjeux de la responsabilité apostolique de l'Ordre tout entier. Ainsi pourraient se dessiner davantage des projets de collaboration entre les provinces. Parfois, nous le faisons, lorsque nous appelons telle province à la rescousse pour nous aider à tenir un projet que les ressources locales ne peuvent plus à elles seules assurer. Et cela est bon. Mais, ne pourrions-nous pas faire le rêve que des provinces collaborent, pas seulement pour « suppléer », mais aussi pour affirmer, dans la province, la priorité de telle ou telle orientation pour la qualité et la spécificité de la mission universelle de l'Ordre. Si, par exemple, dans une province, nous osions considérer que ce n'est pas forcément grave d'avoir une communauté ou une paroisse en moins, mais qu'il est important de libérer des frères pour que l'Ordre puisse être présent en tel lieu (même si cela est sous la responsabilité d'une autre province) ou réalise telle œuvre, c'est la mission de l'ensemble de l'Ordre qui serait consolidée. Je formule le vœu que, lors de ce chapitre général du Jubilé, nous trouvions comment oser ouvrir quelques chemins où, à travers des assignations croisées, privilégiant certaines missions essentielles aujourd'hui (cf. plus haut), les provinces de l'Ordre, tout en assurant leur propre spécificité, auraient la joie de participer à la mission universelle de tous et en recevraient probablement, en retour, une force supplémentaire.

Des questions d'« identité » au cœur du projet apostolique communautaire

(97) Les rencontres avec les communautés mettent souvent en évidence que, si le témoignage de la communion fraternelle fait partie intégrante du ministère de la prédication, il est nécessaire de prendre

les moyens concrets pour en assurer le dynamisme et le rayonnement, si l'on veut éviter sa réduction au seul minimum indispensable. Or, l'écoute des frères me convainc que nous avons impérativement besoin de redonner toute sa place à cette dimension de notre vie tant pour l'équilibre et la joie des frères que pour nous donner mutuellement les moyens de la vie évangélique et nous soutenir mutuellement dans la vie spirituelle. Par ailleurs, le pari de la communion, la détermination à chercher à bâtir l'unité selon des procédures démocratiques, la promotion de l'implication de chacun dans la construction du bien commun, sont autant de signes dont les sociétés contemporaines ont besoin.

(98) Ce témoignage de la fraternité pour notre prédication est, de plus, particulièrement signifiant lorsqu'il cherche à établir des communautés dans lesquelles les générations apprennent à vivre ensemble, les cultures à contribuer à établir une même communauté, différentes sensibilités ecclésiales à dialoguer sereinement en vérité. Est-il besoin de souligner la portée du témoignage d'une simplicité et sobriété de vie, par laquelle chacun renonce à toute économie personnelle privée au bénéfice d'une mise en commun des biens à laquelle chacun fait confiance pour qu'elle prenne en considération ses propres besoins ? Nous le savons, c'est bien souvent cette dimension économique qui révèle le mieux l'authenticité du choix de vie commune.

(99) L'étude est l'une des observances essentielles de l'Ordre et un élément central de notre identité. Nous sommes tous fiers de cette tradition. Néanmoins, les frères regrettent souvent le peu de temps qu'ils peuvent, personnellement, consacrer à l'étude en dehors du minimum nécessaire pour les besoins du ministère, et la grande difficulté à établir réellement une culture de l'étude en commun. Pourtant, les rencontres communautaires pendant les visites montrent combien il serait nécessaire, et d'une aide très précieuse pour les uns et les autres, de prendre du temps pour étudier des réalités rencontrées au quotidien dans la prédication : « défamiliarisation » de la Révélation chrétienne et de l'Église dans bien des sociétés

contemporaines et phénomènes de « sécularisation », sens des multiples quêtes religieuses et de sagesse qui animent nombre de nos contemporains, phénomènes d'instrumentalisation des religions dans des processus d'identitarisme ou de radicalisation, sentiment d'étrangeté croissant entre le discours de l'Église et les discours des savoirs contemporains. De même, on souligne le besoin de beaucoup de connaître davantage la diversité des recherches théologiques et philosophiques. L'étude, de ce point de vue, constitue un solide point d'appui pour la lecture des « signes des temps » et prépare ainsi à l'ajustement de la prédication. De plus, qu'une communauté humaine fasse le pari, au nom de sa foi, d'une telle priorité donnée à l'étude est, en soi, un signe dans le monde.

(100) L'identité de l'Ordre se décline aussi au sein de la Famille dominicaine. Cette caractéristique représente une exigence pour les frères qui doivent apprendre à développer davantage de collaborations avec les autres membres de la Famille dominicaine. Au sein de l'Église, la réalité de la Famille dominicaine constitue certainement une chance pour apporter la contribution spécifique d'une prédication portée par une « petite église » qui se construit à travers la réalisation d'une même mission par la collaboration de divers états de vie d'une seule famille. Cela souligne l'importance d'un renforcement de la collaboration en Famille dominicaine, dans le but que chacun apporte, selon son propre état de vie, sa contribution spécifique au ministère de l'évangélisation. Tout en étant attentif à éviter l'anachronisme, il me semble qu'on peut dire que c'est une richesse, et un don, de l'Ordre d'avoir été, dès le départ, établi dans une synergie entre divers états de vie. Aujourd'hui, cette richesse s'est déployée, même si – comme cela a été évoqué plus haut – ce n'est pas, là encore, sans qu'il soit nécessaire de penser (et d'anticiper) de nouveaux équilibres. Les visites sont l'occasion de découvrir bon nombre de réalités de vraie et très belle collaboration entre les frères et les moniales, les frères et les sœurs apostoliques ou les laïcs de l'Ordre, parfois même des projets de l'ensemble de la Famille dominicaine. Elles font aussi découvrir parfois une juxtaposition de ces rameaux, certes dans des relations fraternelles chaleureuses, mais

sans concertation lorsque ce pourrait être utile pour l'Église (par exemple dans le champ de l'éducation ou celui de la pastorale des familles ou celui de l'enseignement et de la recherche en théologie…). Parfois, de vraies difficultés peuvent se rencontrer, comme c'est parfois le cas, par exemple, quand il y a des malentendus entre les frères et les jeunes du mouvement de la jeunesse dominicaine. Au moment où l'on parle dans l'Église de cette mobilisation de tous, en synergie, pour un renouveau de l'évangélisation, c'est-à-dire aussi d'une conversion pastorale qui devrait changer le visage même de l'Église dans le monde, dans ses relations internes comme dans sa manière de converser dans le monde, comment mettre au maximum à profit la richesse de l'existence de la Famille dominicaine ? Et, plus encore, au moment où les besoins de « première évangélisation » se font davantage percevoir, comment la Famille dominicaine pourrait nous donner l'occasion de penser ensemble l'implantation du service spécifique de l'évangélisation dans le monde, en allant plus loin que seulement s'en remettre aux opportunités qui font que, en certains lieux, des frères, des sœurs et des laïcs sont en situation de pouvoir collaborer. Quelques illustrations pourraient être données : un territoire est particulièrement en attente de l'intuition dominicaine, pouvons-nous nous concerter pour répondre à l'appel au moins par une branche, avec des soutiens ponctuels des autres ? quelles collaborations seraient-il possible de renforcer dans le champ de l'éducation ? comment collaborer dans la réflexion du processus de Salamanque ? les institutions d'enseignement théologiques pourraient-elles davantage considérer comme un objectif de faire place aux femmes comme aux hommes, aux laïcs comme aux religieux ? des projets d'évangélisation (en paroisses ou selon d'autres formes) doivent mettre au centre de leur préoccupation l'évangile de la famille : comment, d'emblée, élaborer cela en dialogue entre frères et sœurs, religieux et laïcs ? D'évidence, ces questions manifestent que l'Ordre doit aujourd'hui aborder d'une manière renouvelée, à l'instar de l'ensemble de l'Église, la question de la place des familles, des femmes et des laïcs dans l'aventure du renouvellement de l'évangélisation.

(101) De ce point de vue, il me semble important de mener une réflexion dans nos communautés et nos provinces sur un aspect de l'identité de l'Ordre des Prêcheurs en tant qu'il est qualifié comme ordre clérical. En tant que tel, l'Ordre doit être gouverné par des clercs, et il assume dans l'Église un ministère de type presbytéral. Il est « collaborateur de l'ordre des évêques ». Les évolutions de la figure de l'Église depuis le concile de Vatican II doivent être pour nous un appel à interroger cette notion avec un regard neuf. Quelle est la portée de l'attribution de la qualification « cléricale » à une entité collective ? Quelles sont les manières pour l'Ordre d'assumer cette qualification, c'est-à-dire de rendre le Christ présent dans ce monde ? Comment cette définition éclaire-t-elle l'appel individuel fait aux frères, au nom de l'obéissance, de se présenter pour l'ordination ? Comment cette approche peut-elle conduire à penser d'une manière nouvelle la vocation des frères « coopérateurs » ? De quoi ou de qui, d'ailleurs, ces frères sont-ils les coopérateurs ? Quelles sont les conséquences d'une telle approche en matière de compréhension et promotion d'une prédication solidaire au sein de la Famille dominicaine ? Comment pensons-nous aujourd'hui le lien entre la prédication de l'Évangile et la dimension sacramentelle de la vie de l'Église (cf. LCO 1, V-VI) ?

(102) Dans cette perspective, l'ecclésiologie et la théologie depuis Vatican II conduisent à parler de la vocation de « frères laïcs ». Les mutations dans le monde et dans l'Église soulignent, me semble-t-il, d'une manière très nouvelle la vocation laïque au service de l'évangélisation. Cela me semble inviter l'Ordre à s'interroger à nouveaux frais sur sa façon d'intégrer ces mutations en son sein. L'Ordre est sans conteste un ordre clérical, ce qui ne désigne pas seulement une détermination disciplinaire, mais est dans notre tradition référé au fait que la dynamique de la prédication de la Parole conduit, logiquement, vers la célébration sacramentelle, à commencer par le sacrement de la réconciliation. Cependant, le nouveau contexte de la foi dans bien des sociétés contemporaines, en même temps que le nouveau statut de la participation des laïcs comme agents de l'évangélisation par laquelle l'Église devient ce qu'elle est, invite à

penser comment des hommes pourraient être appelés à consacrer leur vie au ministère de la Parole dans l'Ordre, sans avoir la vocation à répondre à l'appel à devenir prêtre

(103) Pour terminer ce chapitre consacré à l'identité, il convient d'évoquer la question économique, en son lien avec les orientations et choix apostoliques d'un Ordre mendiant. Explicitement ou non, cette dimension joue un rôle important dans la figure que prend aujourd'hui la vie apostolique de l'Ordre. Sans vouloir ici adopter une position trop simpliste, il me semble que dans certains cas cet aspect « aveugle » notre discernement et conduit à faire des choix dont nous ne sommes, finalement, pas vraiment convaincus, mais dont nous pensons qu'ils vont permettre d'assurer la vie économique des communautés et de la province. Sans donner d'avis univoque à ce sujet, je voudrais ici inviter toutes les communautés à évaluer cet éventuel risque de confusion des motifs de décision.

Pour honorer les « priorités » de l'Ordre : de la prédication à la théologie et retour

(104) Concernant le ministère de la Parole, le chapitre général de Trogir avait repris les perspectives tracées par celui de Rome, en identifiant les principaux thèmes qui pouvaient réunir des forums de mission qui recouvrent à peu près le champ des ministères principaux des frères (ministère paroissial, monde éducatif, écoles de prédication, dialogue interreligieux, pastorale en monde indigène, pastorale des migrations, dévotions populaires et pèlerinage, nouveaux medias de communication, pastorale dans le centre des grandes villes, monde des jeunes). Ces forums de mission voudraient promouvoir la créativité apostolique en étant porteurs de trois préoccupations :

- Mettre en lien les frères qui, engagés dans un même champ apostolique, souhaitent échanger à partir de leur expérience ;

- Identifier ce que la tradition spécifique de l'Ordre peut apporter à la présence de l'Église en ces domaines, et comment il serait

possible d'inscrire encore davantage dans ces champs le souci d'un renouvellement de l'évangélisation. À ce sujet, le chapitre de Trogir a rappelé qu'outre les priorités apostoliques définies de longue date dans l'Ordre, il convenait aujourd'hui d'être tout particulièrement attentifs à trois domaines : la vulnérabilité, la recherche de sens et la sécularité.

- À partir de ce discernement de la réalité apostolique concrète, identifier les sujets à propos desquels un dialogue entre pasteurs et théologiens pourrait promouvoir dans l'Église un renouvellement de l'évangélisation à partir d'une réflexion en théologie pastorale.

(105) C'est ce dynamisme, à la fois d'évaluation de la réalité apostolique actuelle et de promotion de la créativité apostolique sur cette base, que le Congrès pour la mission de l'Ordre voudrait inscrire au cœur de l'Ordre. La préparation de ce Congrès, qui est déjà en cours, assume déjà en partie cette mission. En écho aux conversations avec les frères pendant les visites dans les provinces, je voudrais ici nommer un certain nombre de questions qui rejoignent ce souci d'un renouvellement de l'évangélisation.

- Quelle conversation entre prédication ou pastorale et théologie ? Le dialogue entre la théologie et les expériences pastorales, comme celui qui devrait être au cœur du processus de Salamanque évoqué plus haut, souligne l'importance de cette question pour l'inscription de la tradition de l'Ordre dans la dynamique de renouveau de l'évangélisation : tenir ensemble la théologie et la prédication pour offrir à l'Église le service d'un Ordre de prêcheurs théologiens.

- Comment inscrire encore davantage l'enseignement et la recherche en théologie comme l'une des modalités de la mission des prêcheurs ? Comme l'étude est essentielle à la constitution de nos communautés, notre tradition la considère comme indispensable à la mission de proclamation de la Bonne

nouvelle du Royaume. Il me semble donc indispensable de promouvoir la conversation entre les frères plus spécifiquement et pleinement dédiés à cette tâche, afin de préciser la manière dont nous pouvons au mieux servir l'Église. De plus, un certain nombre de frères sont chargés d'enseignement de la théologie ou des sciences religieuses à des étudiants dans des disciplines profanes : cette tâche n'est pas facile, car le dialogue avec les autres savoirs est exigeant ; promouvoir la réflexion commune entre ces frères devrait être fructueux.

- Quelle insertion dans les Églises particulières ? A travers toutes les provinces, des constatations semblables sont exprimées à ce sujet : les Églises diocésaines sont structurées en paroisses (et nous y prenons part de belle manière en bien des lieux), mais on constate qu'il y a de plus en plus de « paroisses électives » ; si ce n'est, grâce à Dieu, pas le cas partout, en beaucoup d'endroits on se lamente souvent du fait que les jeunes adolescents semblent disparaître de la vie des communautés ecclésiales dès la fin des cycles sacramentels ; même dans les lieux où les fidèles sont nombreux, on entend les pasteurs souhaiter que la foi soit plus consolidée et, en particulier, davantage enracinée dans une connaissance de la Parole ; alors qu'on parle beaucoup de l'engagement des laïcs dans l'évangélisation, on a parfois du mal à passer de l'appui « technique » que les laïcs apportent aux pasteurs à une réelle coresponsabilité en certains domaines pastoraux… La contribution de l'Ordre ne pourrait-elle pas être, sur la base de son expérience pluriculturelle et de son attachement à la recherche théologique, de proposer davantage d'éléments de réflexion sur tous ces thèmes ?

- Comment renouveler notre réflexion quant à nos relations avec les Églises locales ? Il est évident que, dans bien des endroits du monde, l'Église la plus « structurée », « visible », et de ce fait « reconnue et identifiée », est l'Église dans sa structuration diocésaine. Il est assez clair aussi que, dans beaucoup de lieux, la vie religieuse est acceptée dans un diocèse à la mesure, voire à

la condition, que ses membres (et, pour les frères, le plus souvent ses prêtres) s'intègrent à la vie diocésaine locale (paroisses, services diocésains, aumôneries diocésaines…). On ne peut nier que notre réponse à de telles demandes est aussi motivée par le besoin économique de nos communautés. Parfois aussi, des frères individuellement sont « recrutés » ou proposent leurs services pour des raisons plus « individuelles » que ce n'est dans le cadre d'un plan apostolique explicite porté par la province (on peut ici évoquer des frères qui disent avoir fait ce choix faute d'avoir été sollicités pour autre chose plus spécifique par leur province ; on peut aussi souligner qu'il serait très opportun de ne pas considérer de la même manière le fait qu'une communauté soit « animatrice » d'une paroisse ou qu'elle soit la somme de frères qui, individuellement, assument des charges paroissiales déconnectées les unes des autres). Assez souvent, à l'occasion des visites, j'ai posé la question suivante aux communautés : quels sont, à votre avis, les besoins de l'Église locale d'un apport spécifique de l'Ordre ? ou encore, quelles seraient les propositions d'initiative apostolique que, compte tenu de votre analyse de la situation et des besoins, vous aimeriez présenter à l'évêque du lieu ? Il me semble que nous aurions à prendre davantage le temps de nous poser ces questions et que le rapport normal avec un évêque local ne devrait pas être d'abord de lui demander ce qu'il propose pour tel ou tel frère, mais plutôt ce qu'il pense de telle initiative que nous aurions le désir d'offrir à l'Église diocésaine. Cela changerait sans doute assez profondément notre relation aux Églises locales, ainsi d'ailleurs que cela transformerait probablement la compréhension que bien des évêques peuvent avoir de la vie religieuse dans l'Église, et ce pas seulement à cause de ce que serait leur méconnaissance mais aussi à cause de notre propre manière de nous situer dans l'Église. De ce point de vue, à nouveau, nous en revenons à penser à ce que pourrait être le rôle, dans un diocèse, d'un couvent de frères prêcheurs, avec la proposition qu'il peut faire d'un lieu de « prédication contemplative », d'étude, de signe de la communion fraternelle.

- Quelle spécificité pour la vie consacrée ? Les frères regrettent souvent que « la vie religieuse ne soit pas bien reconnue dans les diocèses », mais en même temps, comme beaucoup d'autres religieux et consacrés, nous adoptons volontiers une posture « fonctionnaliste » dans notre implication dans un diocèse : quel est le prieur provincial qui, assignant un nouveau frère dans une communauté, n'est pas allé voir l'évêque pour lui demander s'il aurait un service à lui confier ? combien de fois allons-nous rencontrer un évêque pour lui présenter une initiative apostolique que nous aurions le désir d'offrir à cette Église particulière ?

- Comment comprendre le développement si important des nouvelles Églises évangéliques sous toutes les latitudes ? Quel dialogue pouvons-nous promouvoir avec elles ? Que peuvent-elles nous enseigner quant au renouvellement du zèle pour l'évangélisation ?

- Quelle présence collective qualifiée pouvons-nous assurer dans ce nouveau continent des nouveaux réseaux sociaux ? Il est évident qu'un nombre important de frères sont présents individuellement dans ce nouveau monde et y dédient du temps et de l'énergie. Les réalisations de projets collectifs y sont en revanche plus rares. Ces nouveaux moyens de communication cherchent à inventer ou promouvoir de nouveaux réseaux sociaux. On peut parfois se demander si, dans la vie religieuse, leur usage ne vient pas renforcer la tendance à la privatisation des engagements apostoliques. Pour l'Ordre, cette interrogation me paraît importante et devoir être étudiée.

- Le récent Synode ordinaire des évêques a été consacré au thème de la famille et il a affirmé que la famille devait être considérée comme un acteur majeur de l'évangélisation. Cette affirmation avait déjà été faite lors du Synode sur la nouvelle évangélisation et la transmission de la foi à propos des laïcs ou des jeunes. Comment l'Ordre peut-il contribuer à ouvrir des chemins

concrets pour prendre au sérieux ces affirmations, à travers les engagements apostoliques et ministères des frères, mais aussi à travers la diversité constitutive de la Famille dominicaine ? On rejoint ici la nécessité d'inventer de nouveaux modes de collaboration en une même mission des diverses branches de la Famille dominicaine.

Quelques enjeux régionaux spécifiques

Ce renouveau de l'évangélisation prendra certainement des formes différentes selon les régions et les rapports des *socii* en exposeront les chances et les limites. Pour conclure ce rapport, je voudrais ici exprimer les enjeux qui me paraissent les plus essentiels dans les différentes régions de l'Ordre.

(106) ***Asie – Pacifique***. C'est sans aucun doute une région de l'Ordre aujourd'hui particulièrement vivante et prometteuse, non seulement du fait du bon nombre de nouvelles vocations dans les différentes provinces, mais aussi à cause de la richesse des enjeux humains, socio-politiques et religieux qui s'y présentent. Dans cette région, les frères et l'ensemble de la Famille dominicaine soulignent avec insistance les enjeux de la promotion de la dignité des personnes, de la justice et de la paix, face à la situation de grande précarité d'un grand nombre de gens. Il me semble que nous devons aussi tout spécialement déployer nos efforts dans cette région dans le champ du dialogue entre les différentes religions et traditions de sagesse. Le grand nombre de jeunes frères appelle à porter une attention toute particulière aux processus et contenus de la formation initiale. L'étendue et la diversité qui marquent la plupart des pays de cette région doivent nous rendre vigilants sur le risque de dispersion de nos forces si nous préférions assurer l'extension de la présence territoriale plutôt que d'assurer une contribution plus spécifique de l'Ordre. L'enjeu de l'inculturation sera sans doute très important. Enfin, la Chine reste un grand défi pour la prédication de l'Ordre, invitant probablement à envisager la diversification possible de nos modes de

présence dans cet immense pays ainsi que les exigences de collaborations entre nous.

(107) ***États-Unis***. Ce pays apporte aussi depuis plusieurs années à l'Ordre la bénédiction de nombreuses nouvelles et jeunes vocations, ce qui permet d'envisager avec audace les perspectives de déploiement du charisme de l'Ordre dans le futur, dans ce pays, et probablement aussi en termes de collaborations et missions à l'extérieur. L'Église dans ce pays est encore assez fortement marquée par ses origines missionnaires et un enjeu pour l'Ordre – qui a intensément participé à ce temps des fondations - sera sans doute de savoir anticiper l'évolution de l'Église dans les années à venir. Cela invite à imaginer quelles seront les contributions spécifiques que l'Ordre pourra apporter à l'évangélisation dans ce pays, au-delà d'une trop forte identification à des « présences pastorales ». Par ailleurs, deux enjeux semblent appeler tout particulièrement le déploiement du charisme de l'Ordre aujourd'hui dans ce pays : l'étude et la recherche en théologie en dialogue avec les nouveaux savoirs qui s'y développent ainsi qu'avec les courants philosophiques qui, en écho, s'y affirment ; attention particulière aux mutations des postures religieuses dans le pays, en particulier en lien avec le mouvement des migrations.

(108) ***Europe***. Il y a pour le moment dans l'organisation de l'Ordre trois régions distinctes en Europe, chacune ayant ses propres spécificités, en particulier du fait de l'histoire et de la particularité culturelle qui les marquent. Cependant, dans la perspective d'un renouvellement de l'évangélisation, ces trois sous-régions auront sans doute à affronter, si possible en synergie, des défis communs. Le premier me semble être celui du processus de consolidation de l'unité en Europe, sous les diverses formes actuellement en œuvre. En effet, au-delà d'une certaine tendance à l'euro-scepticisme, les frères soulignent tous le poids symbolique de l'aventure européenne née au lendemain de la guerre comme affirmation de la possibilité de réconciliation, en reconnaissant l'implication des convictions religieuses et de leur histoire dans ce processus de construction

européenne. Le second défi est celui de l'humilité des fondateurs : si l'Ordre est né en Europe, il n'a plus aujourd'hui de raisons d'être « euro-centré », et les nouveaux équilibres qui progressivement s'instaurent appellent à de vraies conversions. Troisièmement, dans la plupart des pays européens dont les cultures spécifiques se sont affirmées au long du dialogue entre Athènes et Jérusalem on peut constater une tendance à la « défamiliarisation » des religions chrétiennes, en même temps que l'émergence d'un paysage plus multiculturel et multireligieux dans lequel l'Islam a une place importante. Enfin, dans beaucoup des pays européens, l'Église elle-même est en profonde métamorphose et la question se pose de savoir comment l'Ordre lui-même intègrera dans la dynamique de son propre devenir ces changements. Quatre défis de nature à stimuler la créativité dans l'évangélisation ?

(109) ***Afrique***. Dans l'Afrique sub-saharienne, les Églises locales sont le plus souvent encore jeunes et en forte expansion, dans des pays qui sont eux-mêmes pour la plupart en processus d'émergence, marqués encore par une assez grande précarité de la vie de la population, par la fragilité des institutions publiques et politiques et par la rémanence de conflits historiques, souvent avivés suite aux colonisations. Dans ces pays, l'Ordre se développe solidement et doit affronter le grand défi de la formation des plus jeunes frères avec assez souvent peu de moyens matériels. Le défi pour l'Ordre dans ces pays, au regard de la réalité des communautés, vicariats et provinces, sera de savoir être présent aux mouvements de structuration socio-économique et politique de ces pays, en même temps qu'à la consolidation et à la formation dans l'Église. Un défi tout particulier qui mobilise les frères et les sœurs est certainement celui de porter un souci prioritaire aux plus pauvres qui constituent une part importante de l'Église. Du point de vue plus interne à l'Ordre, nous aurons à répondre à deux exigences : celle de promouvoir une inculturation adaptée ; celle d'assurer une solidarité réelle au sein de l'Ordre permettant à ces entités de mener à bien leur installation.

(110) ***Amérique latine et Caraïbes***. Dans cette région, l'Ordre et l'Église ont déjà une longue histoire très intimement liée à la structuration des pays, leur histoire et leurs cultures. Dans cette région aussi, les provinces sont dynamiques et rayonnantes et, comme dans les autres régions, elles engagent beaucoup d'énergie pour assurer la formation initiale des nouveaux frères. Elles ont, quant au déploiement de leur mission, trois défis principaux en commun. Le premier est celui de la fidélité aux intuitions qui ont présidé aux premières fondations sur ce continent : inscrire au cœur de la prédication le souci des populations les plus fragiles et en risque d'être malmenées par des intérêts contradictoires à la promotion de la dignité des personnes et des peuples et de la manifestation de leur foi à travers de belles dévotions populaires ; mettre l'étude et la promotion de l'éducation au cœur de leur « alliance apostolique » avec les gens ; promouvoir l'inculturation de l'Évangile dans le respect des cultures indigènes. Le second défi, lié à cet enjeu de l'inculturation, est celui d'assurer la transition entre une présence dominicaine marquée par l'époque des premières missions et fondations et la prise en charge de cette mission par des frères originaires de ces pays. Le troisième défi est celui de la confrontation à un mouvement de très intense diversification du christianisme dans la plupart des pays et la mise en œuvre du dialogue avec les autres Églises ou mouvements. Cette région est, de plus, particulièrement concernée par le processus de restructuration : union de vicariats, changement de statut de certaines entités (pour devenir vicariat provincial d'une autre province comme le Chili ou Puerto Rico, ou pour préparer une nouvelle vice-province comme au Venezuela, ou encore pour mettre en place des collaborations nouvelles entre des entités de la région).

Cette *Relatio* est bien longue et j'espère ne pas avoir épuisé le lecteur ! En cette année du Jubilé, j'ai cherché à ce qu'elle fasse écho aux efforts de tous les frères dans l'Ordre pour ajuster la « sainte prédication » au contexte du monde et de l'Église, afin de confirmer notre responsabilité commune de servir le mystère et l'économie de l'amitié de Dieu avec les hommes en « évangélisant le nom de Jésus-Christ ».

Au terme de ce Rapport, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à l'ensemble des frères qui ont été ou sont membres du conseil généralice et de la Curie pour leur soutien si précieux et leur participation si généreuse dans ce service de l'Ordre. Je voudrais aussi, en demandant à nouveau votre miséricorde, exprimer ma profonde gratitude à vous tous, mes frères, et aux frères et sœurs de la Famille dominicaine, pour votre service de la mission de l'Ordre, votre soutien, votre bienveillance et votre confiance.

En vous assurant de ma communion fraternelle, je confie à la protection de Notre Dame des Prêcheurs et à l'intercession de saint Dominique les travaux du prochain chapitre qui nous aidera à « proclamer joyeusement et fidèlement l'Évangile de la paix », ainsi que tous ceux et celles à qui vous êtes liés par le ministère de la prédication.

À Rome, le 22 décembre 2015

frère Bruno Cadoré, op
maître de l'Ordre des Prêcheurs

Annexe II

Présentation du chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs

à Sa Sainteté le Pape François

(4 août 2016)

Très Saint-Père,

Au nom des membres du chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs qui se tient à Bologne depuis le 16 juillet dernier et se terminera aujourd'hui par la messe solennelle de Saint-Dominique, j'exprime à Votre Sainteté notre sentiment de gratitude pour l'audience que Vous avez bien voulu nous accorder. Cette rencontre avec Votre Sainteté, couronnant notre chapitre, est particulièrement significative pour nous, et plus encore en cette année où nous rappelons la confirmation de la part du Pape Honorius III de l'intuition qui fut celle de Dominique de Guzmán, il y a huit cents ans. En un temps de profondes mutations pour l'Église et les sociétés européennes, Dominique, suivant les orientations du concile du Latran, a voulu proposer à l'Église un Ordre de Prêcheurs qui réunirait frères, moniales et laïcs en une même mission que le Pape Honorius III allait définir comme « évangélisation au nom de Notre Seigneur Jésus Christ ». Nous nous réjouissons particulièrement de commémorer cet événement dans le cadre de l'année extraordinaire de la Miséricorde que votre Sainteté a offerte en rappelant que Dominique de Guzmán, homme de compassion envers les pécheurs et les pauvres, a souvent été évoqué comme prédicateur de la grâce.

L'Ordre des Prêcheurs célèbre un chapitre général tous les trois ans, selon les trois modalités : un chapitre de définiteurs, délégués qui n'ont pas de mission de gouvernement et sont élus par les provinces; suivi par un chapitre de prieurs provinciaux et, finalement, un chapitre

qui réunit les prieurs provinciaux et autres définiteurs, et délégués élus par les entités ; ce dernier est le chapitre électif.

Je me réjouis de présenter aujourd'hui à Votre Sainteté les membres de notre chapitre de provinciaux, composé de 44 prieurs provinciaux, 6 vicaires provinciaux, l'actuel maître de l'Ordre et les précédents maîtres de l'Ordre. Cette année, le frère Timothy Radcliffe n'a pas pu participer pour raisons de santé. Le frère Carlos Azpiroz Costa qui n'est plus membre du chapitre m'a demandé de vous transmettre ses salutations respectueuses et fraternelles. Nous avons l'habitude d'inviter d'autres personnes à se joindre au chapitre. Parmi ces invités, quelques frères de l'Ordre : deux frères laïcs, coopérateurs, afin de souligner l'importance de cette vocation spécifique à l'intérieur de notre Ordre; sont également présents le directeur de l'École Biblique de Jérusalem; sept frères membres de la Curie généralice et un expert en Droit canon. En outre, nous avons invité à ce chapitre quelques représentants des autres branches de l'Ordre ou de la Famille dominicaine : deux moniales contemplatives, deux représentantes des sœurs dominicaines apostoliques, le Président International des Fraternités laïques dominicaines, un représentant du Mouvement dominicain international des jeunes et un représentant des Fraternités sacerdotales dominicaines. Nous sommes aussi accompagnés par une équipe de traducteurs et interprètes. Étant donné que, cette année, nous célébrons le Jubilé de l'Ordre, j'ai également invité la Commission internationale des moniales de l'Ordre à célébrer sa rencontre annuelle à Bologne, aux mêmes dates que le chapitre, et nous l' avons invitée à venir aussi aujourd'hui avec nous. Nous voulons manifester ainsi l'importance et la place essentielle que tiennent nos moniales, depuis les commencements, dans la misión de l'Ordre dont elles font partie et qui s'exprime par la relation de chaque moniale et de chaque monastère avec le maître de l'Ordre. Avec tous et toutes, nous voulons vous exprimer, Très Saint-Père, notre affection filiale et notre désir de servir la misión évangélisatrice de l'Église.

En cette année du Jubilé de l'Ordre, la préparation du chapitre général nous a ammenés à prêter une attention toute particulière à l'appel que l'Église nous adresse et que Vous-même nous rappelez avec insistance, à renouveler notre générosité dans l'évangélisation. Serviteurs du ministère de la prédication, nous voudrions accorder une importance particulière à notre contribution au développement d'une culture de la rencontre, à une Église du peuple de Dieu en chemin, animée du désir d'aller au-delà de ses cercles habituels. Une Église qui soit prophète de communion et d'unité entre les hommes, qui promeuve particulièrement la participation à la vie de tous ceux et toutes celles qui ne peuvent avoir de voix en ce monde globalisé souvent dirigé par des príncipes marqués par une économie dominante. Le chemin de renouvellement de notre vocation de prêcheurs, membres d'un Ordre mendiant, revenant aux sources de la tradition initiée par saint Dominique et saint François, nous a conduits à souligner trois aspects :

Le premier est la nécessité d'ajuster les structures de vie des frères, des communautés et des provinces, de sorte que vie et misión se conjuguent en une unité dynamique. Comment faire pour que la perspective de notre mission évangélisatrice ne soit pas prioritairement fonctionnelle (nos institutions, nos structures, l'influence de notre patrimoine, de nos ministères…) mais qu'elle ait avant tout une dimensión existentielle, qu'elle soit un espace de réalisation et de joie pour les personnes, une opportunité pour que les communautés resplendissent comme des "paraboles de communion", comme aimait à le dire le frère Roger de Taizé ? La communion fraternelle et l'espérance pour le monde constituent le creuset de la "conversión pastorale" et de la promotion mutuelle de nos vocations de prêcheurs.

Le second aspect est la passion de Dominique d'inscrire le ministère de la Parole dans une dynamique de conversation, de dialogue, d'écoute et de rencontre. En choisissant d'imiter Jésus prédicateur, itinérant et mendiant de l'hospitalité pour la Parole, Dominique a voulu contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la

volonté de l'Église de renouveler sa présence dans le monde et sa relation aussi bien avec les croyants qu'avec les non-croyants. Sa manière propre de prêcher l'Évangile était la fraternité. Nous voudrions que ces mêmes critères orientent aujourd'hui l'évaluation de notre présence évangélique et apostolique, de même que les formes de collaboration indispensables aussi bien entre frères qu'à l'intérieur de la famille des frères et sœurs, laïcs et clercs, de Dominique. Ce chapitre a été précédé par un pèlerinage d'une centaine de frères étudiants et jeunes sœurs, venant du monde entier, pour cheminer sur les pas de Dominique. Au commencement du chapitre, ces jeunes nous ont adressé un message qui, me semble-t-il, a été décisif. Leur joie d'appartenir à un Ordre dans lequel, à partir de la diversité culturelle, linguïstique et sociale, naît la communion dans la mesure où chacun offre pleinement ses propres dons. En ce sens, le chapitre appelle à développer la collaboration, la solidarité, les projets internationaux et interculturels.

Le troisième aspect est constitué par les priorités qui orienteront les nouvelles initiatives que nous voulons assumer. L'étude, dans la mesure où elle constitue l'une des premières observances de l'Ordre est un critère important. Une étude qui se situe entre l'écoute de la Parole, l'appui sur une connaissance profonde de la tradition de l'Église et le souci d'un dialogue ouvert et rigoureux avec la pensé contemporaine. À la recherche de cet équilibre, nous voudrions promouvoir encore plus le dialogue entre prédication, ministères et théologie, cherchant à rendre de plus en plus intelligible la révélation de la Vérité qui libère au milieu de la conversation entre Dieu et son peuple. Nous voudrions mener à bien cette mission en accordant toute notre attention aux priorités marquantes au long de notre histoire : la rencontre entre les cultures, le dialogue avec les autres religions, le souci d'atteindre ceux et celles qui ne sont pas familiers de la foi, l'amitié avec les pauvres, les maltraités et les oubliés. Comment écouter la voix de Dieu sans nous laisser interpeler et désinstaller par la voix de ceux qui n'ont pas de voix en ce monde, à partir de qui on peut véritablement créer une communion humaine dans l'espérance du salut ? Aujourd'hui, l'un des

axes privilégiés de ce ministère de la Parole est sans doute la promotion de la participation de tous, laïcs et clercs, femmes et hommes, consacrés ou non, à un même ministère de la Parole qu' à l'époque de saint Dominique, on appelait la "sainte prédication".

Très Saint-Père, le Seigneur nous accorde la grâce de compter actuellement un frère en formation initiale pour six frères dans l'Ordre, répartis dans toutes les régions du monde. Notre plus grand désir est d'écouter véritablement ce que nous dit le Seigneur en appelant ces jeunes à donner leur vie au service de l'évangélisation de sa Parole. Je vous exprime de nouveau notre profonde gratitude filiale, Très Saint-Père, pour la confiance que vous nous manifestez, et vous demande humblement de prier pour notre Ordre et de nous bénir pour que, huit siècles après sa fondation, nous ayons le courage, la joie et la générosité de confirmer dans le monde d'aujourd'hui l'intuition que Dominique nous a laissée en héritage.

frère Bruno Cadoré O.P.
maïtre de l'Ordre des Prêcheurs

Annexe III

Message de Sa Sainteté le Pape François

au chapitre général des Prêcheurs

Chers frères et sœurs,

Aujourd'hui, nous pourrions qualifier ce jour par ces mots "Un jésuite parmi des frères" : ce matin avec vous et cette après-midi avec les franciscains à Assise.

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour les salutations que le frère Bruno Cadoré, maître général de l'Ordre, m'a adressées en son nom propre et au nom de toutes les personnes présentes, alors que touche à sa fin le chapitre général de Bologne où vous souhaitez raviver vos racines tout près du sépulcre du saint Fondateur.

Cette année a une signification particulière pour votre famille religieuse puisque voici huit siècles que le pape Honorius III a confirmé l'Ordre des Prêcheurs. A l'occasion du Jubilé que vous célébrez pour ce motif, je m'unis à vous en action de grâces pour les dons abondants reçus pendant cette période. De plus, je veux exprimer ma gratitude à l'Ordre pour son apport significatif à l'Église et pour la collaboration que, dans un esprit de service fidèle, il a apportée depuis ses origines jusqu'à ce jour au Siège apostolique.

Et ce huitième centenaire nous conduit à faire mémoire d'hommes et de femmes, de foi et de lettres, de contemplatifs et de missionaires, de martyrs et d'apôtres de la charité, qui ont appporté en tout lieu la caresse et la tendresse de Dieu, enrichissant l'Église et indiquant de nouvelles possibilités pour incarner l'Évangile à travers la prédication, le témoignage et la charité, trois piliers qui garantisssent

le futur de l'Ordre en préservant la fraîcheur du charisme de la fondation.

Dieu a poussé saint Dominique à fonder "un Ordre de Prêcheurs, alors que la prédication est la mission que Jésus a confiée aux Apôtres. C'est la Parole de Dieu brûlant au dedans qui pousse à sortir pour annoncer Jésus Christ à tous les peuples. (cf. Mt 28,19-20). Le père fondateur disait : premièrement contempler et ensuite enseigner". Évangélisés par Dieu pour évangéliser. Sans une union personnelle forte avec lui, la prédication pourra être tout à fait parfaite, très argumentée, voire admirable, mais elle ne touche pas le cœur et c'est cela qui doit changer. L'étude sérieuse et assidue des matières théologiques est aussi indispensable que tout ce qui permet de nous approcher de la réalité et d'avoir l'oreille tendue vers le peuple de Dieu. Le prédicateur est un contemplatif de la Parole et également du peuple qui espère être compris (*Evangelii gaudium* 154).

Saint Dominique disait à ceux qui le suivaient : " Allons prêcher, pieds nus". Cela nous rappelle le passage du buisson ardent, quand Dieu dit à Moïse : "Enlève les sandales de tes pieds car le lieu que tu foules est une terre sainte" (Ex 3,5). Le bon prédicateur est conscient qu'il intervient sur une terre sainte parce que la Parole qu'il porte en lui est sainte et que ses destinataires le sont aussi. Les destinataires ont besoin, non seulement de recevoir la Parole dans son intégrité, mais aussi de faire l'expérience du témoignage de vie de celui qui prêche (cf *Evangelii gaudium*, 171). Les saints ont obtenu des fruits abondants parce que, dans leur vie et leur mission, ils parlent avec le langage du cœur qui ne connaît pas de barrières et est compréhensible par tous.

Enfin, le prédicateur et le témoin doivent exercer dans la charité. Sans elle, ils seraient discutables et suspects. Saint Dominique a connu, au début de sa vie, un dilemme qui a marqué toute son existence. "Comment puis-je étudier sur des peaux mortes quand la chair du Christ souffre ?". C'est le corps du Christ vivant et souffrant qui crie vers le prédicateur et ne le laisse pas tranquille. Le cri des

pauvres et des délaissés réveille et permet de comprendre la compassion que Jésus avait pour les gens. (Mt 15,32).

Si nous regardons autour de nous, nous constatons que l'homme et la femme d'aujourd'hui ont soif de Dieu. Ce sont eux la chair vive du Christ qui crie "j'ai soif" d'une parole authentique et libératrice, d'un geste fraternel et de tendresse. Ce cri nous interpelle et c'est lui qui doit procurer son assise à la mission et donner vie aux structures et programmes pastoraux. Pensez à cela quand vous réfléchirez à la nécessité d'ajuster l'organigramme de l'Ordre, pour discerner quelle est la réponse que nous apportons à ce cri de Dieu. Plus nous irons étancher la soif du prochain, plus nous serons prêcheurs de la vérité, de cette vérité annoncée par amour et miséricorde dont parle sainte Catherine de Sienne (cf. *Livre de la Divine Doctrine*, 35). Par la rencontre avec la chair vive du Christ nous sommes évangélisés et nous retrouvons la passion d'être prêcheurs et témoins de son amour, et nous nous libérons de la dangereuse tentation, si actuelle de nos jours, du gnosticisme.

Chers frères et sœurs, d'un cœur reconnaissant pour les biens reçus du Seigneur pour votre Ordre, nous vous encourageons à suivre avec joie le charisme de saint Dominique qui a été vécu avec des nuances différentes par tant de saints et de saintes de la Famille dominicaine. Son exemple est un élan pour affronter l'avenir avec espérance, sachant que Dieu renouvelle toujours tout… et ne déçoit pas. Que Notre Mère, la Vierge du Rosaire, intercède pour vous et vous protège, afin que vous soyez des prêcheurs et des témoins courageux de l'Amour de Dieu. Merci !

François, pape
Salle Clémentine (Palais Apostolique Vatican)
4 août 2016

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de promulgation 3
Liste des membres du chapitre 9
Chapitre I : Déclarations 15
Chapitre II : Avant-propos 35
Chapitre III : Créativité apostolique 43
Chapitre IV : Restructuration et collaboration 61
Chapitre V : Vie des frères : vie communautaire et gouvernement 70
Chapitre VI : Vocation et renouvellement 78
Chapitre VII : *De Constitutionibus et Ordinationibus* 87
Chapitre VIII : Commission économique 120
Actions de grâce 126
Siège du prochain chapitre général 126
Suffrages pour les vivants 126
Suffrages pour les défunts 127
Annexe I : Rapport sur l'état de l'Ordre au chapitre général de Bologne - juillet 2015 - 129
Annexe II : Présentation du chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs à Sa Sainteté le Pape François 194
Annexe III : Message de Sa Sainteté le Pape François au chapitre général des Prêcheurs 199